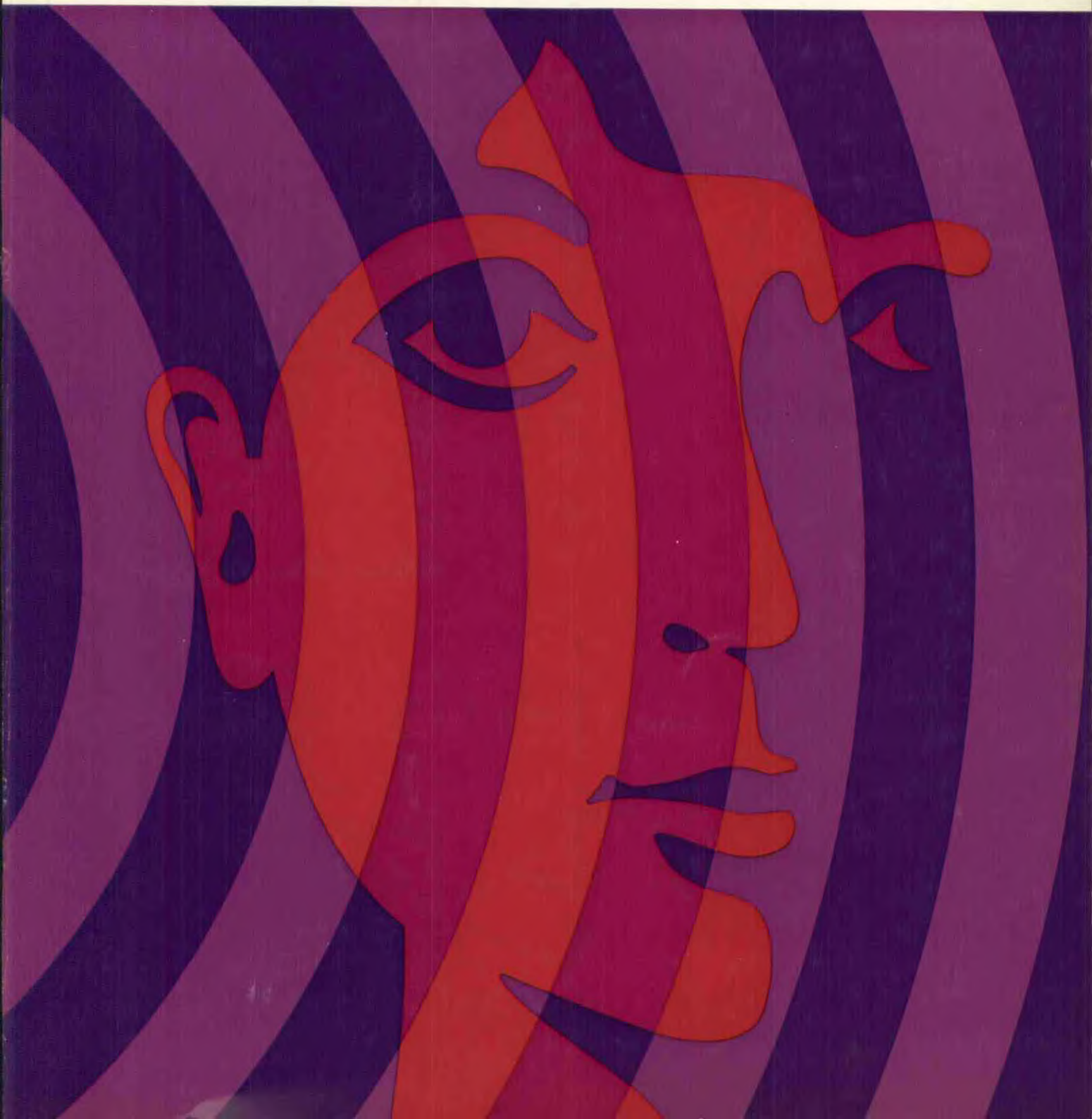


+SSR

71



**Société suisse de radiodiffusion
et télévision**

41^e rapport annuel

+SSR

Collaborateurs du rapport annuel

Editeur

Direction générale SSR
Service de presse et de documentation

Rédaction

Markus T. Drack
Joe Wolf

Réalisation

Rita Raetz

Documentation

Hanni Marthaler

Clichés

Henzi & Cie, Berne

Imprimerie

F. Pochon-Jent SA, Berne

Photos

Archives photographiques Services de presse
et de documentation SSR, Berne
Margrit Baumann, Berne
Bureau pour la coopération technique, Berne
Comet-Photo, Zurich
Yvan Dalain, Lausanne
Département des Télécommunications DG PTT,
Information et «Technische Mitteilungen»,
Berne
L. Holländer, Cassarate-Lugano
Max Kettel, Genève
Peter Lauri, Berne
Office du tourisme, Zuoz
Office des programmes SSR, Coire
Secrétariat des Suisses de l'étranger, Berne
Télévision de la Suisse alémanique et rhéto-
romane, Zurich
Télévision suisse romande, Genève
Télévision de la Suisse italienne, Lugano
R. Wiederkehr, San Pietro
Regula Zimmermann-Meier, Zurich

Page de couverture

La page de couverture a été réalisée par Roland
Hirter, dessinateur, Berne, qui a également
dessiné le timbre postal de 30 centimes
consacré au jubilé «50 ans de radiodiffusion
en Suisse».
L'entreprise des PTT a eu l'amabilité d'auto-
riser la reprise de ce sujet, ce dont nous l'en
remercions.

Table des matières

Première partie

La SSR en marche	Ettore Tenchio	5
Les signes des temps	Marcel Bezençon	9
Distinctions internationales		10
Réflexions sur un jubilé	Stelio Molo	11
Lausanne, lieu de naissance de la radio en Suisse	Jean-Pierre Méroz	13
Aus der Frühgeschichte des Radios	Paul Bellac	15
Der Einzug des Radios in der Schweiz	Alfred Koch	17
Construire pour la radio et la télévision	Paul Zutter	21
La participation des auditeurs aux émissions	Marie-Claude Leburgue	25
Die Einbeziehung des Hörers in die Sendung	Irène Lochbrunner	27
Kontaktendungen für die Rätromanen	Clemens Pally	29
Perchè (e come) un programma «di contatto»	Nicola Franzoni	32
Kontaktendungen im Fernsehen	Ulrich Hitzig	33
Il pubblico estero della Televisione della Svizzera italiana	Guido Ferrari	35
Contacts avec les auditeurs de l'étrangers	Lance Tschannen	37
Radiodiffusion et télévision suisses, Chronique SSR 1971		40

Deuxième partie

Les finances		3
Comptes 1971		14
Budgets 1972		39
Statistiques des auditeurs et des programmes radio		44
Statistiques des spectateurs et des programmes TV		48
La Société suisse de radiodiffusion et télévision (organes)		52

L'annuaire 1971 de la SSR

L'annuaire étant en cours de préparation lors de la transmission des pouvoirs à la tête de la SSR, il est naturel que l'ancien et le nouveau directeur général prennent chacun la plume pour exprimer leurs vues dans les pages qui suivent.

Outre la reddition des comptes de l'exercice 1971, le lecteur y trouvera ensuite diverses contributions qui se situent sur trois plans. Tout d'abord, la Société suisse de radiodiffusion et télévision vient de s'engager dans la voie d'un vaste programme de réorganisation dont certains aspects méritent d'être évoqués par ses collaborateurs à titre d'information générale.

Suivent quelques articles qui illustrent le jubilé des «50 ans de la radio en Suisse» et complètent à leur manière la chronique rédigée par Otto Pünter en 1971, à la demande de la direction générale, pour célébrer les 40 années d'existence de la SSR. Ce volume qui retrace tout le développement de l'organisation pendant cette période s'intitule «Société suisse de radiodiffusion et télévision 1931-1970».

Dans une troisième partie enfin, il est question de ce qu'on pourrait appeler les «produits» de la SSR, autrement dit des programmes de la radio et de la télévision. Une série d'exposés émanant des services des programmes de toutes les régions linguistiques abordent le problème des rapports avec le public et révèlent notamment les possibilités qui s'offrent dans ce domaine au moyen d'émissions de contact. En cherchant à éclairer cet aspect particulier de la participation, l'annuaire espère contribuer pour sa part à un rapprochement, en jetant une passerelle de plus entre la SSR et ses auditeurs et téléspectateurs.

Remarque: On peut se procurer sans frais la susdite publication «Société suisse de radiodiffusion et télévision 1931-1970» en la demandant au Service de presse et de documentation de la SSR.

La SSR en marche

Ettore Tenchio, ancien conseiller national, président central de la SSR

Le 30 juin 1972, M. Marcel Bezençon, directeur général, a terminé sa carrière de haut responsable de la radio et de la télévision suisses. Pour apprécier dans toute son ampleur l'œuvre accomplie, il faudrait remonter à 1939 et rappeler année après année les difficultés, les préjugés et les obstacles qui, surgis de toute part, encombraient le passage de ces nouveaux moyens de communication; la radio d'abord, et à un degré plus aigu la télévision par la suite, en eurent leurs débuts singulièrement compliqués. Marcel Bezençon les a dominés parce que d'une foi exemplaire, il croyait au rôle irremplaçable des deux mass média. Sa préoccupation allait à l'avenir de la radio et de la télévision, un avenir qui portait très loin. C'est lui qui suggéra un échange international de programmes; il est considéré à juste titre comme le père de l'Eurovision. Il encouragea l'avènement de la télévision dans notre pays; il s'engagea avec toutes ses capacités comme représentant de la Suisse dans l'Union européenne de radiodiffusion et prit une part active à tout ce qui touche au domaine de la radio-télévision dans le monde. En avance sur son temps, il avait saisi l'importance que prendraient les satellites; grâce à lui, le problème fut porté à la tribune internationale. Autant de preuves de l'esprit prévoyant du directeur général sortant de ses dons de prescience faudrait-il dire, auxquels il allie les connaissances d'un spécialiste.

Le 1er juillet 1972, M. Stelio Molo, appelé à ce titre le 20 décembre 1971 déjà par le Comité central, a endossé ses nouvelles fonctions de directeur général de la SSR. Pendant un quart de siècle, il a présidé avec succès aux destinées de la Radio de la Suisse italienne; à ce poste il exerça une influence décisive sur l'introduction et le développement de la télévision en Suisse italienne. C'est un Tessinois qui a des liens étroits avec les autres régions linguistiques de notre pays et leur culture.

La composition du Comité central de la SSR a subi aussi quelques changements au cours de l'exercice 1971. Le 26 février, le Comité central a élu un second vice-président en la personne de M. Jean Brolliet, président de la Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande. Le 31 décembre 1971, le Conseil fédéral a nommé membres du Comité central Mme Monique Monnier, M. Georges-André Chevallaz, conseiller national, et M. Fritz Locher, ingénieur diplômé, directeur général des PTT. Ces trois personnes remplacent les membres qui se sont retirés à la fin de l'année 1970: Mme Aimée Graber et Me André Guinand, ancien conseiller national, ainsi que M. Charles Lancoud, ancien directeur des Télécommunications, qui

reste attaché au Comité central en qualité d'expert.

Programmes

Les programmes, faits d'émissions distinctes, sont le produit de marque que la SSR a mission de livrer au public des régions linguistiques dans la présentation qui convient à leurs besoins spécifiques. La haute responsabilité des programmes incombe, selon les statuts, au directeur général. Le Comité central, organe administratif suprême, ne peut se désintéresser des programmes de radio et de télévision puisque le directeur général est responsable envers lui non seulement de la conduite des affaires, mais aussi du service des programmes. Il a accès à ce service par les rapports que lui en fait le directeur général et il étudie d'autres questions de programmes que lui soumettent le directeur général ou les sociétés régionales.

Les décisions du Comité central dans ce domaine touchent donc principalement aux principes de la politique des programmes qui vont de pair avec les tâches d'exploitation de la SSR. Préparées par le directeur général et les directeurs régionaux, les questions relatives au programme vont au Comité central pour approbation.

Selon leur nature, les questions qui ont trait au programme sont d'abord étudiées par le directeur général avec l'aide des directeurs régionaux puis soumises à l'agrément du Comité central.

Les conférences qui réunissent régulièrement la direction générale et les directeurs régionaux sont devenues une institution dont le but est de permettre aux responsables de conduire la SSR en harmonisant le mieux possible les idées et les vœux émis par les diverses régions de notre pays.

En 1971, les décisions notables qui ont été prises à ce sujet relevaient du fédéralisme et du plurilinguisme de notre pays, qui imposent la présence de nos langues nationales dans les divers programmes. Avec l'entrée en vigueur de sa grille estivale d'émissions, le Service des ondes courtes a introduit pour la première fois dans son programme des émissions régulières en langue rhéto-romane. La SSR démontre ainsi à son public étranger le quadrilinguisme de la Suisse, mais surtout elle ouvre le dialogue, dans leur langue maternelle, avec les gens d'expression rhéto-romane installés à l'étranger.

Une autre mesure a été décidée, non pour faire de nécessité vertu, mais pour sonder les possi-

bilités d'information par delà la frontière des langues: Jusqu'à la mise en place du second programme de télévision, on diffuse provisoirement le programme de la Suisse italienne sur la troisième chaîne émettrice de la Suisse alémanique et de la Suisse romande. En Suisse italienne où l'on ne dispose actuellement pas encore d'une troisième chaîne, la seconde chaîne de la télévision transmet une fois par semaine, à titre d'essai, le programme de la télévision romande et les autres jours celui de la Suisse alémanique et rhéto-romane.

Ce sont aussi des raisons de langues qui ont dicté à la télédiffusion le nouveau schéma de ses six programmes valable dès le 4 mai 1971. L'objectif reste de concilier au mieux les vœux des abonnés: des programmes de radio suisses dans les quatre langues nationales et des productions étrangères. Nouveauté dans la distribution: des canaux réservés à un choix de programme européens, à la musique classique et à la musique légère.

Autorité de concession et de surveillance

Les contacts de la SSR avec le Conseil fédéral suisse, autorité de concession, et avec le Département fédéral des communications et de l'énergie, autorité de surveillance, naissent au gré de motifs divers, comme le montrent les exemples suivants. Mais à la base de ces rapports, il y a la concession et la SSR constate avec satisfaction que ces relations sont excellentes.

Le 4 octobre 1971, le Conseil fédéral a accordé à la SSR la prolongation du temps de diffusion de la publicité télévisée qu'elle demandait. Cette extension se fera par étapes: passant de 15 à 18 minutes dès le 1er janvier 1972, la durée quotidienne de la publicité passera à 19 minutes dès le 1er janvier 1974 et à 20 minutes en 1975.

Des raisons de politique conjoncturelle ont en revanche obligé le Conseil fédéral à ajourner d'un an la hausse des taxes de concession radio et télévision sollicitée par la SSR. Entre-temps, le 13 septembre 1972, il a pris en cette affaire une décision positive tant pour la SSR que pour l'entreprise des PTT: dès le 1er janvier 1973, la taxe radio augmentera de 40 à 60 francs et la concession TV de 84 à 120 francs par an.

Les problèmes discutés le 23 février 1971 entre une délégation du Conseil fédéral et une délégation de la Société suisse de radiodiffusion et télévision étaient de nature toute différente: Quand et comment les membres du gouvernement doivent-ils s'adresser à la population par

la voie de la radio et de la télévision? Pour la SSR, c'est là une question qui touche au mandat d'information des deux mass média et qui appelle une solution nuancée, car il y va des rapports entre le gouvernement et les moyens audiovisuels d'information. Cette solution doit être fondée sur la reconnaissance réciproque des tâches, responsabilités et compétences propres à chacun: droit de l'homme d'Etat, de par son mandat politique, d'informer le public; tâche d'information de la radio et de la télévision; deux points à conjuguer de façon que le citoyen puisse en toute indépendance se faire une opinion.

La solution adoptée avec l'accord librement consenti des parties répond à cette attente dans l'intérêt bien compris de l'ensemble de la population.

La SSR n'a rien négligé non plus pour fournir son apport aux autorités fédérales compétentes chargées d'élaborer le nouvel article constitutionnel. Ce faisant, elle n'a pas manqué d'insister chaque fois qu'elle en a eu l'occasion sur le principe essentiel qu'il ne faut jamais perdre de vue, celui de la liberté et de l'autonomie qui doivent être l'apanage des collaborateurs de la radio et de la télévision pour vivifier chez eux les deux qualités qu'on leur demande en même temps, le sens de responsabilité et le souci de l'objectivité.

Parlement et mass média

Les relations entre la SSR et le Parlement fédéral ont défrayé en 1971 les discussions politiques en matière radiophonique.

Au chapitre de la radio et de la télévision, la plupart des interventions au Conseil national ou au Conseil des Etats concernaient les programmes, les aspects juridiques et les structures de la SSR. Le Conseil fédéral a répondu aux interpellateurs à la session de juin. Le 23 juin 1971, plusieurs heures durant, les problèmes de la radio et de la télévision ont tenu en haleine le Conseil national; onze interventions différentes furent traitées à cette occasion. On devine avec quelle attention les organes responsables de la SSR ont suivi cette discussion. Car il ne s'agit pas seulement des conditions à créer en dehors de la SSR pour le bon fonctionnement de la radio et de la télévision, par exemple de l'article constitutionnel en préparation; le débat touche aussi aux structures internes grâce auxquelles la SSR est en mesure de remplir son mandat dans le secteur des programmes.

C'est avec satisfaction que nous avons entendu le représentant du Conseil fédéral déclarer qu'il

appartient à la SSR elle-même de préparer sa réforme.

En fait, munie de l'accord du Comité central, la Direction générale avait chargé en 1970 déjà une maison neutre et spécialisée d'étudier une réorganisation de la SSR, la priorité devant être donnée au problème des structures.

Le 28 juin 1971, le Comité central annonça sa détermination de poursuivre ces études sous la propre responsabilité de la SSR. Le 5 mai 1972, la direction générale a présenté au Comité central l'étude faite sur la structure d'organisation de la SSR, rapport qui était accompagné d'un document exposant sa prise de position. Cette date marqua le début d'une vaste procédure de consultation dans les sociétés régionales et les associations du personnel. Lors de sa séance du 30 juin 1972, le Comité central prit connaissance des avis exprimés et décida de s'inspirer de la variante IV du rapport Hayek-von der Weid pour restructurer la SSR. Cette alternative est celle d'une structure orientée par unités. Ses divisions sont orientées en fonction des régions, respectivement du marché et du produit. L'orientation primaire par médium dans les directions régionales est abandonnée. L'organisation parallèle de la SSR (sociétés régionales et sociétés membres, commissions des programmes, etc.) pouvant avoir une influence considérable tant à l'égard des personnes que dans le domaine des fonctions (finances, technique, élaboration des programmes), il y a là un ensemble de problèmes qu'il était impossible de ne pas englober dans l'étude d'une réorganisation de notre organisme.

Autre sujet d'importance: les élections fédérales qui eurent lieu à fin octobre 1971. Au cours de nombreux entretiens avec les représentants des partis et des groupes parlementaires, on avait élaboré la forme de ces émissions. La radio et la télévision de chaque région linguistique diffusèrent une série d'émission d'information préparatoires aux élections, des émissions avec la participation des partis, enfin des comptes rendus sur les résultats du scrutin. Pour la première fois, à titre expérimental, les partis politiques eurent la possibilité de se présenter au public à la faveur d'une émission de radio et de télévision de leur propre facture. A-t-on découvert ainsi le moyen propre à améliorer l'information du citoyen; l'expérience fut-elle concluante? Ce sont des questions que la SSR analyse à l'heure actuelle.

Jalons du développement

Année de souvenance, 1971 nous a apporté non seulement le 40^e anniversaire de la

fondation de la SSR, mais plusieurs dates mémorables qui marquèrent le développement de la radio et de la télévision dans notre pays. Sans être fanatique de l'histoire, on peut trouver plaisir et intérêt à se pencher sur le passé, ne serait-ce que pour juger dans quelles circonstances notre organisation d'information est devenue ce qu'elle est aujourd'hui.

En 1931, année de fondation de la SSR, l'entreprise des PTT construisit et mit en exploitation les deux émetteurs nationaux de Sottens et de Beromünster. Simples préparatifs techniques, pourrait-on penser, mais qui pourtant ont déterminé jusqu'ici la politique des programmes de la SSR puisque les émetteurs nationaux – complétés maintenant par une chaîne OUC – diffusent dans chaque région linguistique le plus long des deux programmes de radio, atteignant en outre un vaste auditoire dans les pays limitrophes. Quant à savoir si cette conception devra être maintenue à l'avenir, la prochaine conférence internationale des ondes le dira.

Deux sociétés membres de la SSR ont célébré en 1971 leurs vingt-cinq ans d'existence: la Société de radiodiffusion et de télévision de Suisse centrale (IRG) et la Cumünanza Rumantscha Radio e Televisiun (CRR), fondées à l'époque pour faire valoir auprès des studios de radio les intérêts des régions «sans studio». Avec la Société de radiodiffusion et de télévision de Suisse orientale (ORG), constituée en 1931, elles sont aujourd'hui parmi les membres les plus actifs de la SSR.

Jubilaires aussi la Chaîne du Bonheur, qui a trouvé une résonance internationale depuis sa première émission diffusée le 16 octobre 1946; et l'Orchestre de divertissement de Beromünster – devenu aujourd'hui «Orchestre de divertissement de la Radio suisse» – puisque sa fondation remonte au 1^{er} août 1964.

Enfin, la Télévision de la Suisse italienne a célébré ses dix ans d'existence en se rappelant ses débuts héroïques dans un dépôt de trams désaffecté, à Lugano-Paradiso; ce détail évoque bien les conditions dans lesquelles la télévision a démarré chez nous.

Les anniversaires qui émaillent ainsi la vie de cette organisation multiforme que sont la radio et la télévision ont aussi l'avantage de mettre un instant en vedette les jubilaires en leur donnant l'occasion de se présenter eux-mêmes dans leur particularité, hors de la communauté du travail quotidien. Ce fut le cas notamment lors d'une commémoration qui, si elle ne tombait pas dans l'exercice annuel, a presque coïncidé avec le terme de cet exercice: C'est en effet le 26

octobre 1922 que l'émetteur du Champ-de-l'Air, à Lausanne, diffusa la première émission de radio en Suisse: un rappel qui prêche à réfléchir et à contempler ce qui a été réalisé depuis lors.

Le dynamisme, les ressources de la radio ne laissent pas d'impressionner. Elle s'est taillée une place inaliénable parmi les moyens d'information et c'est dans un élan toujours renouvelé qu'elle part à la conquête du public qu'elle veut satisfaire toujours mieux.

Collaboration

Les règles de la coopération doivent aussi inspirer les rapports entre partenaires sociaux au sein même de la SSR. Et puisque nous avons parlé d'anniversaires, il sied d'ajouter que les félicitations et les vœux s'adressent à tous ceux qui ont participé au succès de l'entreprise. C'est pour nous l'occasion de rendre hommage au personnel de la SSR et sa collaboration.

Ce qui frappe ensuite, c'est la coopération entre le programme et la technique, c'est-à-dire entre la Société suisse de radiodiffusion et télévision et l'entreprise des PTT. L'une ne peut se passer de l'autre. Le succès de l'un des partenaires ouvre à l'autre de nouvelles possibilités. Nous nous félicitons de pouvoir collaborer avec des représentants de l'entreprise des PTT d'une grande compétence et conscients de leur responsabilité.

Le Comité central a décidé à la fin de l'année 1971 d'inviter dorénavant à ses séances trois représentants du personnel de la SSR qui auront voix consultative. Il faut voir là une solution

provisoire: la question de la participation à tous les échelons de la SSR fait actuellement l'objet d'une étude approfondie.

Dans les derniers mois, la SSR a réservé une attention toute particulière à la formation des cadres et au perfectionnement du personnel. Des séminaires ont été organisés pour permettre aux directeurs et aux chefs de départements ou de services de se familiariser avec les méthodes modernes de la gestion. Il importe au plus haut point que l'entreprise soit en mesure de fournir, à tous les échelons, les instruments dont ses collaborateurs ont besoin pour accomplir leur travail journalier.

Perspectives

Les organes de la SSR ont admis la nécessité pour la société de modifier ses structures, de compléter et développer ses instruments si elle veut maîtriser les tâches et les problèmes futurs. Nous faisons nôtre l'idée d'une réorganisation à entreprendre avec la conviction que nous réussissons mieux ainsi à répondre aux vœux légitimes de notre peuple et de notre Parlement et que la SSR est assez forte pour mener cette réforme à bonne fin.

Les années prochaines nous fourniront une ample matière à information et à discussion sur ce problème complexe. Souhaitons qu'au sein de la SSR comme à l'extérieur, ces débats puissent se dérouler dans un climat de sérénité et d'objectivité qui permette à la SSR de continuer à refléter fidèlement l'image de notre communauté nationale.

Les signes des temps

Marcel Bezençon, ancien directeur général de la SSR

La lecture de l'excellent ouvrage de M. Otto Pünter sur la radiodiffusion suisse enseigne entre autres que la SSR, depuis ses commencements, n'a jamais cessé de rechercher de nouvelles formes, afin de se mieux adapter à son développement. Aussi les tranches annuelles qu'impose l'annuaire ne sont-elles que factices. C'est ainsi que 1971 est la continuation de 1970, époque où s'élabora le rapport Hayek, base de la réorganisation dont les principes ont été finalement admis en juin 1972. Reste maintenant à mettre au point le détail de l'application. L'opération est difficile.

Difficile pourquoi? Tout changement institution-provoque des remous, suscite des ambitions souvent insatisfaites, engendre des oppositions larvées et des mutations qui rompent la routine. S'il est parfois facile de tracer un plan de réorganisation idéal, il l'est beaucoup moins de le faire appliquer à la lettre par ceux qu'il concerne.

C'est en 1971 que fut décidée la participation du personnel aux organes les plus importants de la société, notamment au Comité central. Les réunions de la commission paritaire se succédèrent d'autre part quasi mensuellement et aboutirent à de nombreuses mesures en faveur du personnel. Ce dernier d'ailleurs avait été ébranlé par une certaine agitation provoquée à la télévision romande par des causes diverses, ainsi que par des tracts injurieux qui aboutirent au licenciement de six personnes. Si l'on ajoute à cela une «grève sauvage», le 6 octobre, dans les studios de la télévision à Genève, on relèvera que la SSR n'a pas échappé aux perturbations qui ont affecté de nombreuses entreprises à l'étranger comme en Suisse et qui font partie de ce que l'on nomme trop commodément «les signes des temps».

Lorsqu'on aura reconnu que la radio-télévision fait partie des états de puissance modernes des mass-media qui séduisent en heurtant l'individu, qui sont nés en marge de la jurisprudence d'habi-

tude et dont les productions sont parfois explosives, on comprendra peut-être que sa croissance ne cesse de multiplier ses ennuis et difficultés. Le long de sa route, elle ne plante pas des plantanes ni des lauriers mais des buissons d'épines; elle ouvre les esprits à la connaissance, mais aussi à l'inquiétude; elle se débat elle-même dans des problèmes financiers dus à son développement inéluctable, dans les querelles que lui cherchent les opinions arrêtées. On ne lui pardonne rien de ce que l'on admet chez d'autres. C'est une puissance – non pas un pouvoir – trop neuve pour n'avoir pas des pieds d'argile et des responsables qui constituent des objets faciles pour les orateurs en mal de renom.

On comprend donc mieux les efforts qui sont faits pour mettre des rênes à la radio-télévision. On ne sait encore si la loi d'exécution qui ornera l'article constitutionnel (en devenir) dont on parle y réussira. Si elle y parvient, ni le gouvernement – qui prendrait alors des responsabilités qu'il ne pourrait supporter à certains moments critiques – ni la population, avide d'être renseignée sans censure, n'y trouveraient leur compte. En Suisse, on ne met des muselières qu'aux chiens. Voire rarement. On ne saurait donc la mettre aux citoyens qui tentent de réfléchir, même sous la forme hypocrite d'un contrôle d'Etat.

Lorsque paraîtront ces lignes, j'aurai quitté la direction générale de la SSR. Après plus de 22 ans d'activité, de responsabilité, de critiques aussi (ce qui est normal), je tiens à prendre congé de beaucoup d'amis – d'autres aussi qui, sans le savoir, m'ont donné des idées. Je les remercie de m'avoir soutenu, avant ou après la réussite, contribuant ainsi au développement accéléré de la radio-télévision suisse. Mes vœux de succès vont à mes successeurs. Et si ce dernier pluriel peut paraître singulier, c'est que je mets dans cet hommage l'ensemble du personnel de la SSR, sans qui rien ne serait de valeur au micro ni à l'écran.

Distinctions internationales 1971

30 janvier 1971

Médailles d'or du Prix U. Biancamano 1970, Milan, pour la promotion en Italie de l'idée d'une Europe unie

Stelio Molo, directeur de la radio, et Franco Marazzi, directeur de la télévision, Lugano, pour les services rendus aux Italiens travaillant en Suisse, en particulier pour les émissions «Per i lavoratori in Svizzera» de la radio et «Un'ora per voi» de la Télévision de la Suisse italienne

18 février 1971

Grand prix de l'information de la Communauté radiophonique des programmes de langue française, Lausanne (catégorie: document d'information)

Radio suisse romande pour son émission «Voyage en noir et blanc» de Michel Bory

30 juin 1971

Médaille d'or du 4^e Festival international de films Croix-Rouge et non Croix-Rouge à sujets médico-sanitaires, Varna en Bulgarie (catégorie: films de télévision)

Télévision suisse alémanique et rhéto-romane pour son reportage documentaire intitulé «Nicht nur zur Weihnachtszeit» («Pas seulement à Noël») sur l'éducation d'enfants atteints de paralysie cérébrale.

Réalisateur: Viktor Meier-Cibello;
Caméra: Romain Monbaron;
Son: Stephan Heider;
Montage: Lilo Gogel

4 juillet 1971

Diable d'argent du 3^e Festival international du film alpin des Diablerets

Télévision suisse romande pour le film «Derborence» d'Eric Lehmann et Edouard Guigoz

5 octobre 1971

Prix d'honneur pour le meilleur scénario au Premier Prix international du Danube des programmes de télévision destinés aux enfants et à la jeunesse, Bratislava/Tchécoslovaquie (catégorie «Programmes publicitaires»)

Télévision de la Suisse alémanique et rhéto-romane pour le film «Idole» de Mario Cortesi, Ludwig Hermann, Clemens Klopfenstein et André Picard

15 octobre 1971

Mention spéciale au 5^e Concours international pour le prix Farel, à Neuchâtel, pour la meilleure émission de télévision protestante en français

Télévision de la Suisse romande pour l'émission «Hélène Grégoire, ou la rencontre avec l'autre», de Jean-Gabriel Favre

15 novembre 1971

Prix espagnol Ondas, Barcelone (18^e Concours international de radio et de télévision)

Radio de la Suisse italienne pour les meilleurs émissions musicales à la radio

3 décembre 1971

Prix d'argent au 2^e Concours pour le Prix Futura 1971, à Berlin

Télévision de la Suisse alémanique et rhéto-romane pour le commentaire du film «Hat die Kleinfamilie noch eine Zukunft?», d'Erwin Mühlestein.

Réflexions sur un jubilé

Stelio Molo, directeur général de la SSR

Allocution tenue à Lausanne le 19 septembre 1972, à l'occasion du jubilé «50 ans de radiodiffusion en Suisse

On dit que le Radio suisse est une alerte quinquagénaire qui se porte fort bien. Il me semble pourtant que son visage serein camoufle quelques tourments. Elle a probablement réalisé qu'elle a vécu intensément – trop peut-être –, qu'elle a eu ses heures de gloire et qu'elle a été le témoin, aux premières loges, de l'accélération de l'histoire. Et le jour où elle reçoit les honneurs du demi-siècle, elle pourrait peut-être, soudain, sentir le poids des ans et se demander si sa brillante carrière n'est pas sur le déclin et si l'avenir n'appartient pas à d'autres. Née dans la fièvre, voire l'euphorie de l'individu – plus tard de la communauté – de pouvoir faire entendre au monde sa propre voix, ses pensées, sa musique, elle constate maintenant que l'horizon est constellé de satellites qui promettent davantage d'images que d'idées et que ces images, d'où qu'elles proviennent de ce monde devenu entretemps un grand village, sont presque toujours les mêmes. Tout a changé. Et pourtant, malgré ses cinquante ans, notre radio me paraît bien jeune et bien vivante aux côtés des autres moyens de communications. Il y a quinze années à peine qu'en Suisse, se libérant de la hantise de ne pouvoir ajouter l'image à la parole, la radio engendrait la télévision. Et il me semble que ce n'est que depuis lors qu'elle a trouvé sa véritable vocation, celle d'être la voix permanente d'une communauté.

Aucun des moyens par lesquels une communauté s'exprime n'a la continuité de la radio, qui se révèle ainsi être un complément indispensable et paisible de la presse et de la télévision. Le journal et le petit écran sont, de par leur nature, des messages qui requièrent – pour nous informer, nous divertir ou nous instruire – une oasis, si brève soit-elle, de notre attention. La radio est devenue un fleuve ininterrompu de nouvelles, de sons et d'idées auquel il est possible de puiser quels que soient le lieu, l'heure ou l'activité. Elle a le don d'ubiquité. Elle est l'ambiance sonore de la communauté dans son travail et ses loisirs. Elle étanche cette soif perpétuelle de l'information. Elle aide l'homme dans son incapacité de s'isoler et de rester seul sans recevoir de l'extérieur tout au moins l'illusion d'un message.

Certes on prétend que ces flots de paroles ou de musiques sont fugitifs et l'on pourrait craindre que l'influence de la radio ne soit passagère et ne s'exerce qu'à la périphérie de notre esprit. Je me demande toutefois si ce n'est pas justement cette partie de l'âme moderne qui est réceptive et la plus vulnérable.

La radio a une place bien définie parmi les moyens de communication. Elle partage avec la presse, mais surtout avec la télévision, d'importantes responsabilités vis-à-vis du public. Cette responsabilité chaque jour accrue nous donne, mieux encore peut-être que les processus techni-

ques, la notion du chemin parcouru depuis les premiers jours du Champ-de-l'Air. Les moyens audio-visuels, services publics, doivent offrir, vu leur emprise sur l'auditoire, toutes garanties contre la manipulation des consciences. Ils doivent servir la communauté et non l'asservir. Cette responsabilité est encore plus lourde pour la radio et la télévision que pour la presse, pluraliste, car elles sont au bénéfice d'un monopole. Cette responsabilité ne peut être pleinement assumée que si la radio et la télévision jouissent de la liberté et de l'autonomie. Elles doivent notamment être à l'abri de toutes pressions et ne pas être soumises à un contrôle politique. Même le régime démocratique peut trouver les moyens pour influencer les media; mais ces moyens seraient tout aussi dangereux que, par exemple, une surveillance politique de la justice. Je pense que la liberté et le devoir l'objectivité qui en découle, et que l'on réclame à juste titre de la radio et de la télévision, ne peuvent être obtenues qu'en se conformant à une obligation morale très stricte, celle de s'imposer chaque jour, dans la réalisation des programmes, la discipline sévère du magistrat. La SSR peut certes, par sa nature de société privée, agir avec une certaine souplesse pour accomplir sa tâche d'intérêt public. Si elle se doit d'exploiter cet avantage, elle a néanmoins l'obligation absolue de respecter les normes de la concession fédérale qui lui a été accordée et les directives qu'elle s'est elle-même donnée en matière de programmes, notamment en ce qui concerne l'objectivité. Il ne faut jamais oublier que la radiodiffusion jouit d'un monopole, qu'elle pénètre partout, qu'elle ne choisit pas son public et qu'elle s'adresse à toutes les composantes de la communauté nationale, quelles que soient leur condition sociale, leur formation culturelle, leur préparation morale.

La notion de l'objectivité donne lieu aux interprétations les plus diverses; elle est même indéfinissable. Pour moi, l'objectivité c'est avant tout l'honnêteté de l'information – ce terme comportant toute la gamme des programmes –, c'est le respect de la vérité, la globalité des faits, le devoir de diffuser les différents courants de la pensée. La démocratie est un régime difficile, car elle doit accorder des droits identiques à chacun, même à ceux qui la contestent ou voudraient la renverser. La liberté de la radio et de la télévision doit, elle aussi, être la même pour tous, mais nous n'accepterons jamais qu'elle soit une liberté effrénée, sans bornes, irresponsable et qu'elle conduise à l'abus. L'objectivité exige d'autre part qu'une distinction nette soit faite entre l'information et le commentaire, entre la nouvelle et l'interprétation. Une radio qui ne ferait que de l'information serait actuellement plutôt suspecte. Heureusement, en Suisse, le commentaire et le débat

– qui doivent être critiques – font partie des programmes. Mais il est essentiel que le commentaire soit toujours reconnaissable comme tel et qu'il ne soit pas camouflé. Sur ce plan, l'objectivité doit également respecter le principe d'un équilibre judicieux entre les différentes opinions. C'est une obligation; j'admets qu'elle n'est pas toujours facile.

Le souci d'objectivité, enfin, ne risque-t-il pas de rendre insipides les moyens de communication? Je ne pense pas. Nul besoin, en effet, pour être intéressant, de choquer ou de faire de la sensation.

Les critiques formulées, particulièrement ces derniers temps, contre les programmes de la SSR et surtout contre ceux de la télévision, ne nous laissent pas indifférents. La critique est pour nous une intéressante source d'enseignements. Bien entendu, nous supposons que ceux qui critiquent sont aussi objectifs. Le corollaire de la libre critique est la liberté de ne pas en tenir compte si elle ne paraît pas fondée, mais l'obligation, par contre, de s'y attarder et de prendre les mesures appropriées si elle est justifiée.

On nous accuse, de temps à autre, de manipuler les esprits. Il est certain que nous ne sommes point parfaits, mais la SSR est le reflet de la société actuelle. Il est tout aussi certain que notre époque est caractérisée par des inquiétudes qu'il est parfois difficile d'analyser ou même de comprendre. Elles sont dues sans doute, d'une part, à la recherche d'une liberté nouvelle, mais de l'autre à un pessimisme exagéré, à l'abdication face aux réa-

lités et à la remise en question des valeurs qui nous semblent essentielles. Il sera nécessaire, ces prochaines années, d'opérer un choix entre ces deux tendances. La radio et la télévision devront y contribuer dans un esprit positif et constructif mais avant tout démocratique. La SSR est politiquement engagée dans la démocratie. Elle doit en respecter le jeu, l'appliquer, le défendre.

La SSR sait que les règles de son activité sont respectées par l'écrasante majorité de son personnel, mais elle sait aussi qu'elle doit exercer, à tous les niveaux, un contrôle permanent afin de s'assurer que les programmes sont conformes à la concession fédérale et à ses propres directives. Nous estimons, à propos de ce contrôle, que la structure de la SSR – qui est d'ailleurs en train d'être réexaminée – est pour le moment assez représentative pour que la surveillance ultime et d'éventuels recours s'exercent par les organes extérieurs de la SSR, à l'exclusion des professionnels intéressés. Je pense néanmoins que nous devons tendre vers une plus grande représentativité des organes de la SSR.

L'avenir de la radio et la télévision est un problème politique dans le sens le plus élevé du terme, et il est normal que la société s'y intéresse. Le peuple et les cantons devront se prononcer, ces prochaines années, sur un article constitutionnel et une loi d'exécution consacrée à la radio et à la télévision. Nous espérons que le législateur saura en préserver la liberté et l'indépendance, éléments indispensables si l'on désire que ces moyens prodigieux soient utilisés intelligemment et pour le bien de la communauté.

Lausanne, lieu de naissance de la radio en Suisse

Jean-Pierre Méroz, Directeur de la Radio suisse romande

Les premiers âges

Ce serait une erreur de croire qu'on est parvenu d'emblée à diffuser la parole comme on arrive à un point qu'on aperçoit au loin. Ce sont au contraire des chemins tortueux et semés d'embûches, les efforts conjugués de nombreux savants, de Hertz à Marconi, qui nous ont conduits à la radio d'aujourd'hui.

1922: Au bord d'une rivière inconnue un homme seul entend descendre vers lui avec la nuit des voix sans visages. Voici que la forêt de solitudes se peuple de musiques.

Un aviateur guidé par la tour de contrôle met d'un coup d'aile la tempête derrière lui.

En octobre 1922, au Champ de l'Air, à Lausanne, pour la première fois la voix de notre radio s'élève timidement grâce à une antenne encore fragile et se joint à celle de la puissante BBC, de Nauen en Allemagne et de la Tour Eiffel.

La Radio vient de naître en Suisse sur des ailes d'avion.

Ses parrains: de jeunes ingénieurs passionnés et curieux, Paul-Louis Mercanton, Roland Pièce.

Sa marraine: la Municipalité de Lausanne.

Il est bon qu'une naissance soit un acte de foi. Un peu partout, dans notre pays, l'enfant-radio a ses fervents. Ses détracteurs aussi: quoi, ces borborgyms, ces crachements, ces bruits informes! Mais ils sont de plus en plus nombreux ces «sans-filistes» occupés à construire leur poste à galène. Ils vivent cette aventure en faisant des émules, tandis que le grand public ne comprend pas cette étrange passion.

Le 7 octobre 1922, Maurice Rambert, pionnier genevois de la radio, dépose auprès de la Direction générale des télégraphes, à Berne, la première demande de concession pour des émissions radiophoniques publiques et d'intérêt général.

C'est le 10 janvier 1923 que la Direction générale des télégraphes, se fondant sur la loi fédérale fixant le monopole de l'aménagement et de l'exploitation des installations radiophoniques, délivre les premières concessions aux émetteurs des aéroports de Genève, Lausanne et Kloten.

Utilitas est la première société privée chargée, dès fin février 1923, de diffuser régulièrement des programmes musicaux sur l'émetteur du Champ-de-l'Air. Le mouvement amorcé s'amplifie très rapidement par la fondation du Broadcasting romand, le 23 juillet 1923, et de la Société romande de radiophonie, le 17 décembre de la même année.

La Suisse alémanique n'est pas restée inactive. Zurich et Bâle, en avril 1923, Saint-Gall enfin, joignent leurs expériences et, à la fin de l'année 1923, notre pays compte déjà 980 concessionnaires radio.

Des sociétés privées au plan national, du pays au monde, la radiophonie se structure: une conférence se réunit à Genève, les 22 et 23 avril 1924, pour examiner un accord international de radiophonie. Ce fut le berceau de l'Union internationale de radiodiffusion qui s'installa à Genève et qui, en 1925, groupa 21 sociétés de radio.

Au cours de la même année, des divergences surgissent au sein de la Société romande de radiophonie. Le groupe de Genève fonde, le 10 mars 1925, la Société des émissions de Radio-Genève dont le premier studio est fixé en l'Hôtel Métropole.

Et 1925 marque aussi la naissance de Radio-Berne.

L'âge de la plénitude

Paradoxe humain: la catastrophe mondiale s'annonce pendant que la radio – ex TSF – vit son âge d'or.

Dès 1930, les dictateurs des régimes totalitaires voient tout le parti qu'ils peuvent tirer de la radiodiffusion. On se souvient des terribles éclats oratoires de Hitler. Les nuages s'amoncellent dans le ciel d'Europe. Les privilégiés détenteurs de récepteurs suivent anxieusement le cours inéluctable des événements. Ce fut Munich en 1938. La mobilisation en Suisse est annoncée sur les ondes.

Pendant toute la durée de la guerre, la radio devient le véhicule indispensable de cette communication humaine disparue sous les tanks, anéantie par les frontières qui se ferment. Qu'on songe aux appels fameux lancés de Londres! Qu'on se souvienne des messages incompréhensibles sauf pour les Résistants auxquels ils sont destinés!

La radio suisse, consciente de sa neutralité, mais aussi dépositaire de l'espérance, se met au service de l'Europe tout entière. Par les célèbres chroniques de René Payot, par les disques que des familles demandent pour les leurs au loin, et qui sont autant de preuves de vie et de foi, nous sommes conduits à remplir une véritable mission.

Pendant ce temps, nous accueillons les écrivains, les musiciens, les artistes exilés qui mettent leur talent au service d'une création spécifiquement radiophonique. Les tentatives passées, les essais des premiers âges sont définitivement abolis. La radio, messagère d'espoir, reçoit au centuple ce qu'elle donne. Jamais sans doute aucun grand moyen de communication de masse ne fut appelé à jouer ce rôle unique de trait d'union bravant tous les obstacles dressés entre les hommes.

La radiodiffusion suisse met au service de la détresse humaine le privilège de sa neutralité, les bienfaits de la paix.

L'après-guerre

L'histoire de l'humanité est traversée de courants. Nos destinées suivent deux mouvements contraires, le flux et le reflux. La radio n'échappe pas à cette loi. Lorsque la vie normale reprend son cours, la Télévision fait une extraordinaire apparition en Europe. Dès lors, les responsables de la Radio sonore s'interrogent sur un avenir qui paraît inquiétant. La Télévision ajoute en effet la dimension de la vue au seul sens de l'ouïe, et on peut prévoir que son règne éclipsera celui de la radiodiffusion.

La Radio doit repenser son destin.

C'est à ce moment que se situe un phénomène d'une importance déterminante: le transistor, sa miniaturisation, suscitent l'intégration absolue de la radio dans la vie itinérante du public et la création d'un nouveau style de radio, le style de contact direct lancé par les radios périphériques.

Cet avènement correspond au temps du yé-yé. La Radio est libérée. Les carcans sautent, le speaker traditionnel est remplacé par l'animateur et, dans les studios, une nouvelle chasse aux sorcières s'organise contre l'académisme.

La mort de la Radio n'aura pas lieu. Elle demeurera vive, vivace et vivante aux côtés d'une télévision dynamique, en s'adaptant aux circonstances nouvelles, en cherchant à tirer parti de ses qualités spécifiques.

Le transistor l'a sortie de ses rails, lui a donné une mission vagabonde et a transformé l'écoute en des habitudes individuelles, autonomes, ambulatoires. Si la famille se retrouve aujourd'hui devant l'appareil tout neuf de télévision, chaque membre de cette famille reprend sa liberté grâce au transistor de poche ou de table. La généralisation de la radio à l'intérieur des voitures, en une seconde partie d'un siècle avide de route et de découvertes, a favorisé l'augmentation permanente du nombre des concessionnaires radio.

Mais il y a plus. La Radio d'aujourd'hui revient des excès de la familiarité. Elle s'engage dans une structuration plus rigoureuse des grilles de programmes et s'éloigne progressivement du flou radiophonique, du mélange imprécis, des longues tranches de programme.

Elle reprend sa vocation artistique. L'éducation permanente gagne de nouveau en importance, elle tend à mettre en valeur sa fonction culturelle au sens le plus large du terme, c'est-à-dire dans la mesure où l'on peut comprendre par culture «tout ce qui permet à l'homme de se situer dans la société et en lui-même».

Les modes de présentation nouveaux sont recherchés aussi pour les dramatiques, spectacles sonores pour lesquels on s'efforce de tirer parti de toutes les possibilités d'expression de la radio.

Enfin, l'information poursuit un développement remarquable.

«Nous sommes à l'ère du fait» écrivait Paul Valéry. Mais nous pourrions ajouter qu'il ne nous suffit plus. Nous cherchons la vérité au-delà de l'exactitude. Nous avons besoin de la dimension de l'imagination et de l'irrationnel.

La Radio, dans ce domaine, est reine.

Vers l'avenir

Qu'attendons-nous de demain? Les souhaits tiennent en peu de phrases: plusieurs chaînes de programmes à part entière pour assurer une diversification des émissions et des styles, l'introduction de la stéréophonie, le renforcement et l'extension des heures de radio en dehors des heures d'émission de télévision, c'est-à-dire pendant la journée et pendant la nuit.

Notre pays possède des ressources culturelles et artistiques pour satisfaire de pareilles exigences. Mais la SSR ne pourra s'engager dans cette voie que dans la mesure des moyens financiers dont elle disposera.

Aujourd'hui, tout va si vite que l'on regarde parfois le présent dans un rétroviseur et que, pour réussir, il faut avoir la nostalgie de l'avenir.

Nous pensons quant à nous que le passé conditionne l'avenir. C'est pourquoi, en cette année du cinquantenaire, nous n'oublions pas la longue route qu'ont ouverte et suivie les pionniers, des hommes de foi et de bonne volonté. Le meilleur hommage que nous puissions leur rendre est sans doute de rechercher, au fil des jours, sur les chemins du monde, tous les sentiers et tous les instants où la Radio soit ce besoin unique et irremplaçable: un pont jeté sur des solitudes.

Aus der Frühgeschichte des Radios

Ingenieur Paul Bellac, Rundfunkpublizist, Bern

Gewiss wird sich mancher Leser fragen, wieso sich ein Bericht über das internationale Radio in ein Jahrbuch verirrt, dessen Zweck es ist, den Weg der SRG im Jahre 1971 zu verfolgen und darüber hinaus das Entstehen des Schweizer Radios vor 50 Jahren in Erinnerung zu rufen. Die Programmausstrahlungen des Lausanner Flugplatzsenders wären undenkbar gewesen ohne den Einfluss des internationalen Radios, das schon zuvor seine ersten Schritte getan hatte und erstaunlich rasch heranwuchs. Wie denn die Verflechtung des Rundfunks und Fernsehens zwischen den Staaten seither immer enger wurde und in unseren Tagen wahrscheinlich das vollkommenste Beispiel internationaler Zusammenarbeit darstellt. Ohne diese Impulse hätte es gewiss noch lange gedauert, denn zuerst waren es nur begeisterte Radioamateure und wenige Fachleute, die in der Schweiz über die Grenzen hinweg lauschten um zu erfahren, was man aus andern Ländern vom Wunder der «drahtlosen Telephonie für alle» zu berichten wusste.

Zwar war man bei uns nicht müßig geblieben. 1911 hatte die PTT schon drei Konzessionsgesuche für den Empfang von Zeitzeichen der Stationen Nauen und Paris erteilt, aber der erste, schüchterne Versuch für die Sendung von Radioprogrammen im heutigen Sinne wurde erst 1913 – vor Ausbruch des Ersten Weltkriegs – in Belgien unternommen, wo im Schloss Laeken bei Brüssel ein Sender zur Erprobung des drahtlosen Telephonieverkehrs erprobt wurde. Gelegentlich strahlte er musikalische Darbietungen aus, die von Radioamateuren in mehreren Ländern begeistert aufgenommen wurden, denn bisher waren sie auf telegraphische Morsesignale und dürrtliche Gespräche angewiesen. Dieser Erfolg veranlasste die Durchgabe eines festlichen Konzertes unter dem Protektorat der musikliebenden Königin Elisabeth am 28. März 1914, dem sich jeden Samstag weitere Musiksendungen anschlossen, bis der Ausbruch des Krieges den Sender zum Schweigen brachte.

Kaum war der Friede wieder eingekehrt, unternahm der holländische Radioamateur van Steringa Idzerda erfolgreiche Sendeversuche, die einen beträchtlichen Hörerkreis fanden, weshalb er am 6. November 1919 sein erstes, in der Tagespresse zuvor angekündigtes Radiokonzert sendete. Seine Vorführungen auf der Messe in Utrecht veranlassten die Regierung, die regelmässige Benützung eines Senders zu bewilligen, der wohl den ersten europäischen Radiodienst mit seinen Konzerten vermittelt hat. Sie wurden besonders in Grossbritannien von vielen Radioamateuren verfolgt und die Presse setzte sich sogar lebhaft für die Errichtung eines englischen Radiosenders ein.

Von noch grösserer Bedeutung waren wegen ihrer grossen Reichweite die Programmsendungen des britischen Senders Chelmsford, die vom 23. Februar bis 6. März 1920 täglich zu hören waren, dann aber nur unregelmässig durchgegeben werden konnten, weil sich die Regierung vorerst hartnäckig gegen die Einführung des Radios wehrte. Berühmt wurde der Protest des Postmaster General gegen ein Konzert vom 15. Juni 1920 mit der damals weltbekannten Sängerin Melba, das er als leichtfertige Benützung eines nationalen Dienstes bezeichnete, der nicht für gewöhnliche Unterhaltung missbraucht werden dürfe. Immerhin begann am 18. Oktober 1922 die neugegründete «British Broadcasting Co Ltd.» mit regelmässigen Programmen, obwohl die Sendelizenz erst im Januar 1923 erteilt wurde.

Somit kommt Frankreich das Verdienst zu, die ersten regelmässigen Radiosendungen in Europa veranstaltet zu haben. Ein Pariser Konzert der PTT-Station am 26. Juni 1921 war nur ein Vorläufer, denn der regelmässige Dienst mit bescheidenen Programmen, Wetter- und Wirtschaftsnachrichten begann im Februar 1922, während im November des gleichen Jahres die private Gesellschaft Radiola ihre Sendungen aufnahm.

Mindestens ebenso gross wie der Einfluss dieser Radiosendungen auf die Oeffentlichkeit der europäischen Länder waren die Nachrichten, die aus den Vereinigten Staaten kamen, verbreitet von der Presse und durch Reisende, die die USA besucht hatten. Da las man etwa, dass die kleine Station der Zeitung «Detroit News» am 31. August 1920 die Ergebnisse der Vorwahlen ausstrahlte, während Frank Conrad in Pittsburgh einen beträchtlichen Kreis von Liebhabern gefunden hatte, die die Schallplattenkonzerte seines Senders empfangen und am 2. November 1920 die Resultate der Präsidentenwahlen viel rascher erfuhren, als die Leute, die sich vor den Gebäuden der Redaktionen drängten. Damals setzte die Jagd nach den billigen Kristalldetektoren und Einröhrenapparaten ein, die sich zu einem nationalen Fieber steigerte, als am 2. Juli 1921 die erste Sportreportage der Welt vom Boxkampf zwischen Dempsey und Carpentier über einen eigens errichteten Sender in Hoboken übertragen wurde. Damit gelang dem Radio der endgültige Durchbruch. Der Sender Pittsburgh erhielt die erste Konzession für eine kommerzielle Station am 1. Oktober des gleichen Jahres. Ein halbes Jahr später zählte man schon 60 Sender, Ende 1922 gab es 382 und 1924 sogar schon 1105 Radiosender in den USA.

Man macht sich heute kaum mehr einen Begriff von dem Impuls, den die ersten europäischen Sendungen und die Berichte aus den Vereinigten Staaten dem Radio in einigen Ländern unseres

Kontinentes, darunter auch die Schweiz, verliehen. Da die Zahl der Sender Europas sehr beschränkt war und für den Fernempfang vorerst nur Paris und Chelmsford in Frage kamen, waren wechselseitige Störungen noch unbekannt und mit einiger Geschicklichkeit gelang es, ihre Programme hereinzubekommen. Dies umso mehr als man noch nicht wählerisch war und zufrieden sein musste, wenn man überhaupt hörte und Ansprüche auf Klangqualität nicht stellte. Ausserdem waren die Empfangsverhältnisse in vielen Gegenden der Schweiz verhältnismässig günstig. Doch blieb trotzdem der Fernempfang den Radiofreunden überlassen, die sich einen teuren Apparat gönnen konnten oder als erste Radiobastler über beträchtliches Können verfügten. Ihre Glanzzeit setzte erst ein, als sich die Zahl der Sender mehrte und somit Lokal- und Regionalempfang möglich wurde. Besonders die Jugend war sehr eifrig beschäftigt, ihre Detektor- und Röhrenapparate selbst anzufertigen und Baukastenempfänger zusammenzustellen. Dass die Schweiz in der europäischen Radiobewegung zu den Schrittmachern zählte, war der glücklichen Initiative von Professor Paul-Louis Mercanton, Roland Pièce und ihren Helfern zu verdanken, die nach der Eröffnung der Flugplatzsender im August 1922 gelegentlich Schallplatten ab-

spielten und am 26. Oktober 1922, anlässlich der Einweihungsfeier, Musik in den Saal übertrugen, was als erste Radiosendung in der Schweiz betrachtet werden kann.

Natürlich konnte es nicht ausbleiben, dass das Schweizer Radio, wie auch in anderen Ländern, in den ersten Jahren Gegner fand. Theater, Kino, Schallplattenhändler fühlten sich in ihrer Existenz bedroht. Professoren, Schriftsteller und Musiker sagten den Untergang der Kultur voraus. Ein einziges Zitat aus der Schrift «Radioseuche» eines Berner Schriftstellers mag diese Stimmung bezeugen: «Der Radiosender erwürgt das Buch, wie das Lichtspiel die Schaubühne erwürgt. Mehr noch, es erstickt in seinen Getreuen sogar die Fähigkeit und den Wunsch, das Buch zu lesen, auszukosten. Durch ihn wird die Kunst in die Gosse verwiesen, der Künstler ausgeschaltet, der ohnehin weder feingeschliffene noch sichere Geschmack der Menschen endgültig verroht.» Auch die Behörden mancher Länder wehrten sich mit verschiedenen Argumenten gegen die Einführung des Radios, doch vergebens. Sie konnten es gelegentlich verzögern, aber nicht verhindern. Es dauerte nur noch wenige Jahre und der Radioapparat zählte zu jenen Bestandteilen unseres Besitzes, die wir nicht mehr entbehren können.

Changements à la direction générale SSR



Marcel Bezençon, directeur général de la SSR de 1950 à 1972

Le 30 juin 1972, M. Marcel Bezençon ayant atteint la limite d'âge se démettait de ses fonctions de directeur général de la SSR. Au début de sa carrière, après avoir étudié les lettres et les arts et déjà voyagé dans un grand nombre de pays européens, il avait été rédacteur à la «Feuille d'Avis de Lausanne».

Le 23 février 1939, il fut nommé directeur du Studio de la radio à Lausanne. Il entra dans ses nouvelles fonctions le 1er avril et chercha surtout à renouveler les programmes et à obtenir de meilleures émissions d'actualités. Le 1er juillet 1947, il présenta à l'UNESCO son plan pour l'échange international des programmes. Ce projet fut d'abord complété en 1948 et 1950 par des études détaillées entreprises dans le cadre de l'Union européenne de radiodiffusion (UER), en vue de faciliter les échanges de programmes de la radio et de la TV. Il aboutit enfin, en 1954, à la mise en service de l'«Eurovision». Le 24 avril 1950, M. Marcel Bezençon était nommé directeur général de la SSR, fonctions qu'il allait occuper dès le 15 juin. Quelques faits importants durant son mandat: réorganisation des programmes radio diffusés par les émetteurs nationaux, adoption d'un deuxième programme sur OUC pour l'ensemble du pays, introduction à titre définitif de la TV en Suisse et enfin réorganisation de la SSR en 1964.

De 1954 à 1969, M. Marcel Bezençon a présidé la Commission des programmes de TV de l'UER et, depuis le 1er janvier 1971, il est président de l'Union européenne de radiodiffusion.



Stelio Molo, nouveau directeur général de la SSR

Docteur en droit, M. Stelio Molo fut tout d'abord attaché en qualité de rédacteur en chef au service de langue italienne de l'Agence télégraphique suisse de 1937 à 1944. Vers la fin de l'année, il rentra au Tessin pour y faire son stage d'avocat. Dès janvier 1945, le Département de l'intérieur du Canton du Tessin lui confia la charge de secrétaire ad intérim, dont il devint titulaire en octobre 1946.

En mai 1947, M. Stelio Molo fut nommé directeur du Studio de la radio de la Suisse italienne. Après la réorganisation de la SSR en 1964, il fut appelé aux fonctions de directeur régional.

Dans le cadre de la société régionale CORSI, il lui incombait de coordonner les programmes de la radio et de la télévision destinés à la Suisse italienne. M. Stelio Molo présida en outre plusieurs commissions de spécialistes instituées par la SSR et par l'Union européenne de radiodiffusion (UER).

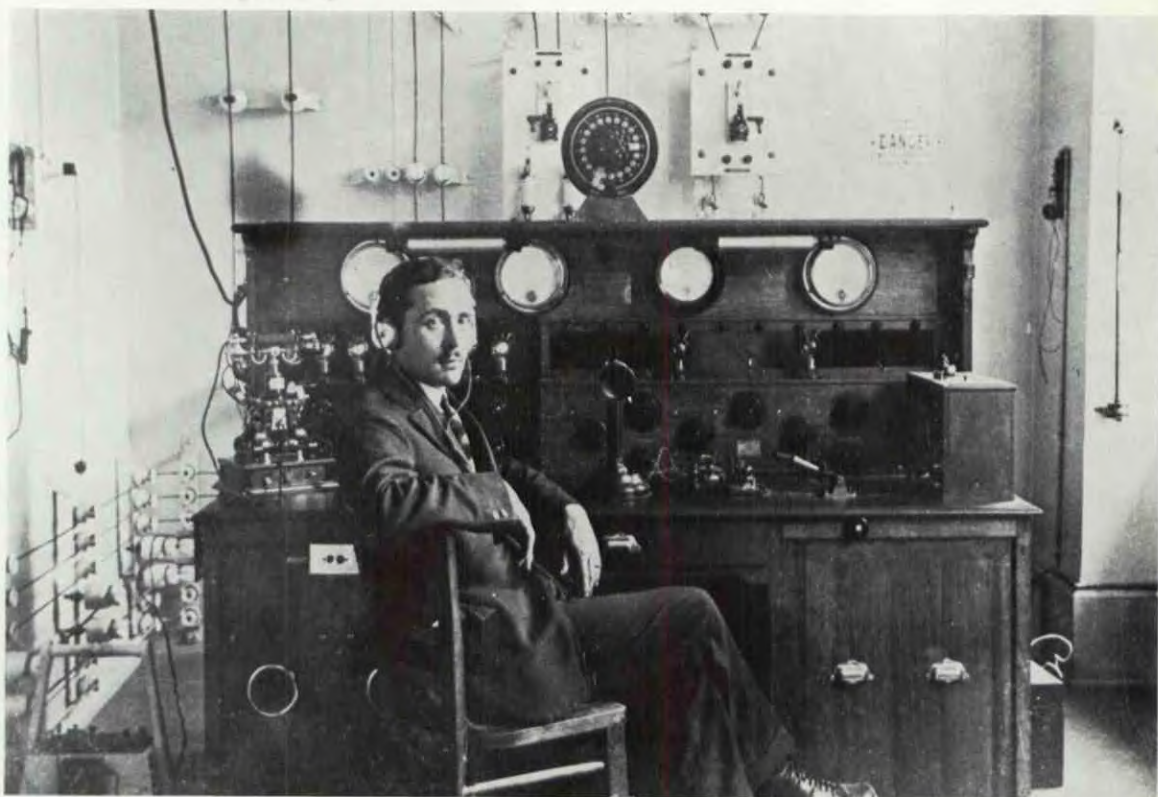
Le 20 décembre 1971, le Comité central de la SSR l'appela à la succession du directeur général dont il reprit les fonctions le 1er juillet 1972.



Les délégués venus de toutes les parties du pays s'occupent des objets figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle.

L'année électorale 1971 voit les politiciens affronter le public sous les feux croisés de la radio et de la télévision.





Premier pupitre de contrôle de l'émetteur du Champ-de-l'Air à Lausanne; Roland Pièce (décédé le 7 octobre 1972) s'en était servi pour faire passer sur les ondes le premier concert de la radio.

L'extérieur de ce pupitre de régie prouve, à lui seul, les progrès de la technique.





La cinquième Suisse – hier et aujourd'hui

Familles d'émigrants qui, en temps de chômage, ont quitté le pays pour chercher du travail à l'étranger où elles ont trouvé une seconde patrie; collaborateurs à l'aide technique qui proviennent des milieux économiques et sociaux les plus divers ou experts modernes et cosmopolites qui contribuent à faire connaître le «know how» helvétique dans toutes les parties du monde, voilà pour ne citer qu'eux, deux grands groupes de compatriotes fixés à l'étranger et pour lesquels le Service des ondes courtes constitue un trait d'union permanent et intime avec la Suisse. Que de contrastes entre ces deux catégories! Et que d'avis contraires pour les programmes qu'ils demandent à nos studios. Il n'est guère facile d'adapter les émissions qui passent sur les ondes courtes suisses aux vœux et intérêts des uns et des autres.

En haut: Suisse en Amérique latine.

En bas: Expert suisse d'assistance technique à Kigali, au Ruanda.



Der Einzug des Radios in der Schweiz

Alfred Koch, Adjunkt bei der Radio- und Fernseh Abteilung der Generaldirektion PTT

Das Verdienst, den Anstoss zur Einführung des Radiorundspruches in der Schweiz gegeben zu haben, kommt privaten Vereinigungen in den Städten Lausanne, Genf und Zürich zu, die im Laufe des Jahres 1922 über die für drahtlose Telegraphie und Telephonie eingerichteten Flugplatzsender Champ-de-l'Air, Genf-Cointrin und Kloten, erste Sendeversuche in «Broadcasting», wie der Rundspruch damals genannt wurde, durchführten. Diese Flugplatzsender hatten Leistungen zwischen 0,75 und 1,5 kW und arbeiteten auf Wellenlängen zwischen 900 und 1400 Metern. Offenbar verliefen die Versuche zufriedenstellend, reichten doch im Oktober 1922 der Genfer Radiopionier Maurice Rambert und der Radioklub Genf bei der Obertelegraphendirektion in Bern das erste Gesuch um eine Konzession für die Ausstrahlung von radiophonischen Mitteilungen von allgemeinem Interesse ein. Das Post- und Eisenbahndepartement beauftragte eine Spezialkommission, in der neben der Telegraphen- und Telephonverwaltung auch die Wissenschaft, die Armee, der Handel, die Promotoren des Rundspruchs und weitere interessierte Kreise vertreten waren, mit der Abklärung der rechtlichen und technischen Fragen, die sich im Zusammenhang mit der Ausstrahlung und dem Empfang von Rundspruchsendungen stellten. Die Kommission empfahl, die Station Cointrin unter gewissen Vorbehalten zu ermächtigen, «musikalische Unterhaltsbeiträge» für den öffentlichen Empfang zu verbreiten. Die Obertelegraphendirektion schloss sich dieser Meinung an und entschied am 10. Januar 1923, gestützt auf das am 14. Oktober 1922 verabschiedete Bundesgesetz über den Telegraphen- und Telephonverkehr, dass *Sendeversuche mit «drahtloser Telephonie»* (worunter Rundfunk zu verstehen war) gestattet seien. Die Erlaubnis erfolgte allerdings unter dem Vorbehalt der behördlichen Kontrolle und aller Massnahmen, die im Interesse der Landesverteidigung und der öffentlichen Sicherheit geboten waren. Am 26. Februar 1923 begannen die beiden Flugplatzsender von Genf und Lausanne offiziell Konzerte auszustrahlen, und im Herbst des gleichen Jahres folgten ähnliche Versuche über den Flugplatzsender Kloten und einen Experimentalsender des Physikalischen Institutes der Universität Zürich.

Schon bald wurde indessen deutlich, dass mit diesen Sendern – sie hatten ja in erster Linie anderen Bedürfnissen zu dienen – an einen geregelten Rundspruchdienst nicht zu denken war. Der Gedanke, Radioprogramme über eigene Sender zu verbreiten, gewann deshalb rasch an Boden. Als *erste schweizerische Rundfunkstation* mit festem Programm nahm am 23. August 1924 der von der Radiogenossenschaft Zürich erstellte Mittelwellensender Höngg mit einer Antennen-

leistung von 1,5 kW seinen Betrieb auf. Ein Jahr später, am 19. November 1925 konnte die Radiogesellschaft Bern ihren 1,2-kW-Sender in Münchenbuchsee einweihen, und am 26. März 1926 erhielt die Société romande de radiophonie in Lausanne ihren eigenen Sender. Schliesslich liess am 19. Juni desselben Jahres auch die Radiogenossenschaft Basel ihre Programme über den gemieteten Sender der «Aviatik beider Basel» ausstrahlen.

Die örtlichen Radiogenossenschaften befassten sich nicht nur mit der Gestaltung der Programme, sondern besorgten auch den technischen Betrieb der Stationen. Die Telegraphen- und Telephonverwaltung beschränkte sich auf die Erteilung der Empfangskonzessionen und den Bezug der Hörgebühren. Diese Gebühr betrug 1924 und 1925 Fr. 10.– jährlich, erhöhte sich 1926 auf Fr. 12.– und 1928 auf Fr. 15.–. Vom Ertrag aus den Hörgebühren behielt die Telegraphen- und Telephonverwaltung 20% für ihre Leistungen, während der Rest auf die einzelnen Stationen im Verhältnis zur Hörerzahl ihrer Bedienungsgebiete verteilt wurde.

Obschon die Zahl der Radiohörer in den folgenden Jahren ständig zunahm – zählte man 1923 in der ganzen Schweiz erst 980 Empfangskonzessionäre, so waren es 1930 bereits 103 808 –, gerieten die einzelnen Gesellschaften bald in finanzielle Schwierigkeiten, die nach einer Neuordnung des Rundspruchwesens riefen. Einen wichtigen Markstein auf dem Wege von einem regionalen zu einem schweizerischen Rundspruch setzten die eidgenössischen Räte im Jahre 1929, als sie die Kredite für den Bau von drei leistungsstarken Landessendern und von drei schwächeren Nebensendern für die Städte Bern, Genf und Basel bewilligten. Gleichzeitig wurden die PTT-Betriebe beauftragt, künftig die Sender zu erstellen und den technischen Betrieb und Unterhalt zu besorgen. Eine weitere Aufgabe erwuchs ihnen in der Bekämpfung der Radiostörungen.

Bereits im Laufe der Jahre 1930/31 konnten die drei vorgesehenen Stadtsender in Dienst gestellt werden. Gleichzeitig wurden die Arbeiten für den Bau der drei Landessender an die Hand genommen. Sottens konnte am 25. März 1931, Bero Münster am 1. Mai 1931 den Betrieb aufnehmen. Die beiden Sender gaben eine Leistung von 25 bzw. 60 kW an die Antenne ab. Mit der Uebergabe des Landessender Monte Ceneri (15 kW) am 21. April 1933 war das 1929 festgelegte Senderbauprogramm abgeschlossen.

Als Ergänzung zum drahtlosen Rundspruchempfang, der vielenorts durch Schwunderscheinungen, vor allem aber auch durch störende elektrische Maschinen und Apparate beeinträchtigt wurde, führten die PTT-Betriebe 1931 den *Telephonrundspruch* ein, der dank seiner Störfreiheit und guten Tonqualität rasch eine grosse Anhängerschaft gewann. Je nach den zur Verfügung stehenden Uebertragungsleitungen wurde anfänglich in einzelnen Ortsnetzen nur ein Programm, in anderen zwei bis drei, später vier und fünf Programme verbreitet. Seit 1956 hat der TR-Hörer die Wahl zwischen 6 Programmen. Die Uebertragung erfolgte ursprünglich niederfrequent, d. h. in der Originalfrequenzlage, und wies deshalb verschiedene systembedingte Mängel auf, so vor allem, dass der TR-Empfang beim Telephonieren unterbrochen wurde. Die PTT-Betriebe entwickelten deshalb in enger Zusammenarbeit mit der Privatindustrie den Hochfrequenz-Telephonrundspruch, der 1940 eingeführt wurde. Bei diesem System kann die Telephonanschlussleitung gleichzeitig für die Gesprächs- und Rundspruchübertragung benützt, wobei zudem alle TR-Programme simultan übertragen werden. Das ist möglich, weil die Rundspruchprogramme auf 6 verschiedenen Kanälen im Langwellenbereich «angeliefert» werden und ein ganz anderes Frequenzband benützen als das Telephongespräch. Heute sind in den 689 schweizerischen Telephon-Ortsnetzen rund 420 000 TR-Hörer angeschlossen.

Auch auf *internationaler Ebene* hatten die PTT-Betriebe künftig die Interessen des schweizerischen Rundspruchs zu vertreten, so insbesondere auch an den europäischen Wellenkonferenzen. Im Jahre 1933 fand in Luzern eine Lang- und Mittelwellenkonferenz statt, die jedem Sender die zu benützende Betriebsfrequenz zuteilte und die maximal zulässige Antennenleistung festlegte. Auch die Landessender erhielten neue Wellenlängen und konnten ihre Leistungen erhöhen. Beromünster und Sottens wurden in den Jahren 1933/34 auf 100 kW, Monte Ceneri Ende der dreissiger Jahre auf 50 kW verstärkt. Ausserdem erhielten Beromünster und Sottens in der Folge schwundmindernde Antennen, um den Empfang in den Randzonen der Versorgungsgebiete zu verbessern. Nach dem Zweiten Weltkrieg galt es, die Sendeanlagen zu modernisieren und Reserveeinrichtungen bereitzustellen, um längere Betriebsausfälle bei Störungen zu vermeiden. So wurden in den Jahren 1947/50 in Beromünster und Sottens neue Sender mit Leistungen bis 200 kW installiert. Trotz dieser Massnahmen, die zwar wesentliche Empfangsverbesserungen zur Folge hatten, kamen aus dem Berner Oberland, dem St.-Galler Rheintal, der Ajoie, Graubünden und dem Wallis weiterhin Klagen über ungenü-

genden Empfang. Die PTT-Betriebe erstellten deshalb in den Jahren 1947–49 Relaissender von je 100 W Leistung in Savièse bei Sitten, Chur und Sool im Kanton Glarus, die auf einer Gemeinschaftswelle betrieben wurden. Aber auch diesen Massnahmen blieb leider kein Dauererfolg beschieden.

Am 15. März 1950 trat *das heute noch gültige europäische Rundfunkabkommen von Kopenhagen* mit dem zugehörigen Frequenzplan für Lang- und Mittelwellensender in Kraft. Auf den verfügbaren 120 Mittelwellenkanälen wurden 243 Sender so plaziert, dass keine unzumutbaren gegenseitigen Störungen zu erwarten waren. Beromünster und Sottens erhielten auf 529 bzw. 764 kHz neue Exklusivfrequenzen, während der Plan für die Frequenz 557 kHz von Monte Ceneri die Mitbenützung durch eine finnische und eine ägyptische Station vorsah. Die Schweiz erhielt ferner das Recht, auf 1562 kHz sowie unter bestimmten Bedingungen auch auf anderen Gemeinschaftsfrequenzen Lokalsender kleiner Leistung zu betreiben. Leider stand das Abkommen von Anfang an unter einem unglücklichen Stern. Von den politischen Nachkriegsverhältnissen geprägt, trug es den tatsächlichen Bedürfnissen nur unvollkommen Rechnung. Kaum war es in Kraft, begannen verschiedene Länder, die sich von ihm benachteiligt fühlten, sich über die Vertragsbestimmungen hinwegzusetzen und zusätzliche Sender bzw. höhere Leistungen einzusetzen. Dieses Vorgehen und der sich zusehends verschärfende kalte Krieg im Aether machten die angestrebte Wellenordnung bald weitgehend illusorisch. Die rasch zunehmende Belegungsdichte auf den Mittelwellen liess den Versorgungsbereich unserer Sender zusammenschrumpfen, und selbst die Exklusivwellen wurden von fremden Sendern mitbenützt. Die Verhältnisse verschlimmerten sich entscheidend, als 1966 ein algerischer Grosssender auf der Beromünsterwelle in Betrieb genommen wurde und nach Einbruch der Dunkelheit in weiten Gebieten der deutschen Schweiz den Empfang des Landessenders verunmöglichte. Da die Bemühungen um eine gütliche Regelung jahrelang ergebnislos blieben, entschlossen sich die PTT-Betriebe – im Sinne einer Notwehrmassnahme – einen 500 kW-Sender zu erstellen, der seit 1969 jeweils nach 18 Uhr eingeschaltet wird. Um für alle Eventualitäten gerüstet zu sein, erhielt 1970 auch Sottens eine solche Anlage, die indessen nur mit halber Leistung arbeitet.

Seit 1968 unternehmen die PTT-Betriebe Versuche mit einem sogenannten *Steilstrahlsender*, der der Station Beromünster angegliedert ist und nach Einbruch der Dunkelheit auf 1562 kHz

ebenfalls das Programm der deutschen und rätoromanischen Schweiz verbreitet. Anstatt horizontal strahlt dieser Sender die Wellen senkrecht in die Ionosphäre ab, von wo sie zur Erde reflektiert werden und in einem Umkreis von ca. 500 km eine brauchbare Radioversorgung ermöglichen. Ausserhalb dieses Bereichs gehen die Empfangsmöglichkeiten rasch zurück. Diese Art der Wellenabstrahlung ist allerdings nur nachts anwendbar, und der Empfang ist wegen der Instabilität der Ionosphäre Schwankungen unterworfen. Auf längere Sicht ist eine entscheidende Verbesserung der Empfangsverhältnisse auf Mittelwellen nur von der für 1974 geplanten Revision des europäischen Wellenplans zu erhoffen.

Als willkommene Ausweichmöglichkeit aus dem Mittelwellenchaos bot sich nach dem Zweiten Weltkrieg der bereits in den USA eingeführte frequenzmodulierte *UKW-Rundspruch* an. Nach ausgedehnten Versuchen, die die Eignung dieses neuen und qualitativ hochwertigen Uebertragungsmittels zur Verbesserung des Empfangs in bisher ungenügend bedienten Gebieten und zur Verbreitung zusätzlicher Programme auch in unserem Lande bewiesen, nahmen die PTT-Betriebe 1952 auf dem St. Anton (AI) den ersten frequenzmodulierten UKW-Relaissender für das Beromünsterprogramm in Betrieb. Ein zweiter Relaissender gleicher Art nahm 1954 in Ladir seinen Dienst auf und von 1955 an wurde der Plan für ein das ganze Land mit zwei Programmen in jeder Sprachregion versorgendes UKW-Sendernetz verwirklicht. Heute umfasst unser UKW-Netz an insgesamt 83 Standorten 174 Sender, von denen 110 die deutschschweizerischen, 40 die westschweizerischen und 24 die italienischsprachigen Programme verbreiten. Dank dem engmaschigen Sendernetz können 99,3% der Bevölkerung die Programme ihres Sprachgebietes auf UKW empfangen. Voraussichtlich wird der Ausbau des Sendernetzes Ende 1973 mit der Erstellung von einigen zusätzlichen UKW-Sendern kleiner Leistung, sog. Lückenfüllsendern, in mangelhaft bedienten Gebieten abgeschlossen sein. Nach der Reorganisation des schweizerischen Rundspruchwesens im Jahre 1931 wurden die PTT-Betriebe auch mit der *Ausrüstung der Radiostudios* mit den erforderlichen elektrischen Schalt-, Kontroll- und Uebertragungseinrichtungen betraut. Die vorhandenen, zum Teil recht primitiven Studios genügten jedoch für die Erweiterung und Ausgestaltung der Programme für die neuen Landessender nicht mehr, so dass sich neue Produktionsmittel aufdrängten. Radio Bern und Radio Genf konnten schon im zweiten Halbjahr 1931 neue Studiobauten beziehen; 1932 folgte das Studio Basel, ein Jahr später auch Zürich und Lugano, und im Frühling 1935 konnte auch Radio Lausanne sein neues Studio einwei-

hen. Mit der raschen Zunahme des Hörerkreises stiegen auch die Ansprüche an das Programm und an die technischen Anlagen. Die Ausrüstungen der Studios wurden deshalb schrittweise der technischen Entwicklung angepasst, wobei der Normalisierung grosses Gewicht zukam. Während ursprünglich sämtliche technischen Einrichtungen wie Mikrophonverstärker, Leitungsverstärker, Aussteuerungsmesser usw. in einem einzigen Raum untergebracht waren (sog. zentralisiertes System), wurden die Studios nach und nach auf das sogenannte dezentralisierte System umgebaut. Bei diesem System sind die einzelnen Produktionsgruppen mit einer selbständigen, betriebsfähigen Anlage (Produktionsregie) ausgestattet, die alle Verstärker- und Kontrolleinrichtungen enthält und in der Lage ist, eine leitungs-gerechte Ausgangsspannung mit dem Normalpegel abzugeben. Nach der Reorganisation der SRG nach Sprachregionen (1964) fand eine neue Schaltungsart Eingang, bei der jedem durchlaufenden Programm eine sogenannte Sendestrasse (normalerweise bestehend aus einer Senderegie und einem Ansagestudio) fest zugeteilt wird. In der Regel sind für jedes Studio drei Sendestrassen – für das erste und zweite Radioprogramm sowie ein allfälliges drittes oder Lokalprogramm – vorgesehen. Diese Betriebsweise erlaubt eine zusammenhängende Sendefolge und einen kontinuierlichen Betriebsablauf.

Parallel mit der Erweiterung des Sendernetzes erfolgte auch der *Ausbau des Musikleitungsnetzes*, das dem Transport der Programme von den Studios zu den Sendern und der Zuführung der Telephonrundsprachprogramme zu den einzelnen Telephonzentralen dient. Das schweizerische Musikleitungsnetz hat heute eine Gesamtlänge von mehr als dem Erdumfang.

Wenn von Radio gesprochen wird, ist auch ein Wort über den *Kurzwellendienst* fällig. Der KWD entwickelte sich aus den Spezialsendungen für die Auslandschweizer, die seit 1934 vorerst über die Landessender, dann auch versuchsweise über verschiedene Amateursender und schliesslich über den Kurzwellensender des Völkerbundes in Prangins ausgestrahlt wurden. Angesichts der sich rasch verdüsternden politischen Landschaft in Europa kam den Kurzwellensendungen immer grössere Bedeutung zu, galt es doch, das Band mit der «Fünften Schweiz» enger zu knüpfen, aber auch dem Ausland gegenüber unseren Willen zur Selbstbehauptung zu dokumentieren. Im April 1938 bewilligten die eidgenössischen Räte den Kredit für ein Kurzwellensendezentrum, mit dessen Bau in Schwarzenburg sofort begonnen wurde. Die erste Versuchsendung – mit einem Sender von 25 kW – fand am 6. Mai 1939, also

am Tage vor der Eröffnung der Landesausstellung in Zürich statt, doch zerstörte ein Grossbrand zwei Monate später einen grossen Teil der Anlage. Bis der Betrieb 1940 wieder aufgenommen werden konnte, sprang die Station Prangins in die Lücke. Da in den Kurzwellenbändern laufend neue Sender in Betrieb kamen, entwickelte sich schon bald eine «course à la puissance». Ihr konnte sich auch die Schweiz nicht entziehen, wenn ihre Stimme weiterhin gehört werden sollte. Heute stehen dem KWD in den Sendeanla-

gen von Schwarzenburg, Beromünster und Sottens insgesamt 10 Kurzwellensender mit Leistungen zwischen 100 und 500 kW zur Verfügung.

50 Jahre nach der Einführung des Radios in der Schweiz dürfen die PTT-Betriebe wohl mit einigem Stolz auf das Erreichte zurückblicken, haben sie doch mit dem Ausbau ihrer technischen Anlagen einen wesentlichen Teil zur heutigen Verbreitung des Radios in unserem Lande beigetragen.

Construire pour la radio et la télévision

Paul Zutter, collaborateur spécialiste pour les questions de constructions à la direction générale

Lorsqu'en 1959 le Département fédéral des transports et communications et de l'énergie eut fixé son choix sur les villes de Zurich, Genève et Lugano pour y établir les studios de la télévision, les spécialistes purent se mettre à l'œuvre et dresser les plans de ces futurs centres de la télévision.

Dans les studios de Zurich et Genève, dont une partie a été mise en service en 1971, il est difficile à présent de se rendre compte du travail de planification qu'il a fallu accomplir. La grande inconnue à l'époque était la diffusion en couleur. On ne pouvait prévoir que très approximativement comment elle allait se développer sur le plan technique et commercial. Dans leurs projets et même en cours de construction, les intéressés ont néanmoins su prendre les mesures nécessaires pour doter les édifices de l'équipement et des installations qui s'imposent. Lorsque les nouveaux studios seront en activité, la Suisse disposera ainsi de centres de production en couleur parfaitement aménagés.

Un studio de télévision se compose généralement de plusieurs parties. On doit pouvoir tourner en présence d'un public, ce qui nécessite des salles de grandes dimensions (surface et volume), mais on aura aussi besoin de studios plus modestes destinés à des usages très variés. Cela exige non seulement la pose d'installations techniques très coûteuses, mais encore l'aménagement de magasins, d'ateliers et autres locaux divers. Les exigences auxquelles la construction et l'organisation doivent répondre se présentent ici sous un tout autre jour que dans le cas d'un immeuble administratif: un studio de télévision groupe en général quatre complexes. Le premier, celui des studios proprement dits avec leurs exigences acoustiques spéciales, se situe en principe au cœur de l'ensemble et se conçoit comme un bâtiment dans le bâtiment de manière à isoler le son.

Le second complexe, celui du film, réunit les locaux et laboratoires nécessaires à la préparation et à l'élaboration de la pellicule sous tous ses aspects (développement, sonorisation, synchronisation, etc.).

Les ateliers et les magasins constituent un troisième secteur qui s'incorpore fonctionnellement à celui des studios et renferme aussi les centrales de distribution d'énergie.

La dernière partie est celle qui abrite les bureaux de l'administration. On peut, mais sans que cela soit nécessairement le cas, y ajouter une cantine, des salles de répétition ou d'autres locaux.

A titre d'exemple de données techniques à prévoir, voici les caractéristiques du studio 1 à Zurich:

superficie du studio	600 m ²
superficie de la scène	300 m ²

niveau de bruit admissible pour la climatisation	30 dB A
hauteur du studio	14,34 m
hauteur de la cage de scène	27,00 m
hauteur du gril	8,83 m
atténuation du son vers les locaux voisins	50-12 000 hertz 45 dB
temps de réverbération cyclorama	1,2-1,3 secondes
éclairage maximum à pleins feux	90,00 × 8,17 m 1000-1200 lux.

Studio de la télévision à Zurich

La ville de Zurich a offert à la SSR, à Seebach, un terrain de 30 240 m² sur lequel se dresse aujourd'hui une grande partie des bâtiments du nouveau studio.

Le prospection géotechnique avait révélé des structures typiques pour cette région, soit une succession d'argiles lacustres avec stratifications sableuses et graveleuses allant jusqu'à 35 m de profondeur. L'imperméabilité des couches limoneuses maintient la nappe phréatique assez peu au dessous du terrain naturel. Cela étant, il n'y avait pas d'autre solution à envisager que celle d'asseoir les fondations sur un système de pilotis pour en assurer la stabilité. Les piliers de béton, coulés sur place, s'enfoncent dans le terrain et portent la charge de l'édifice qui repose sur son embase. Le niveau de la nappe phréatique est abaissé par pompage à l'intérieur d'une enceinte de parois moulées qui protègent les excavations.

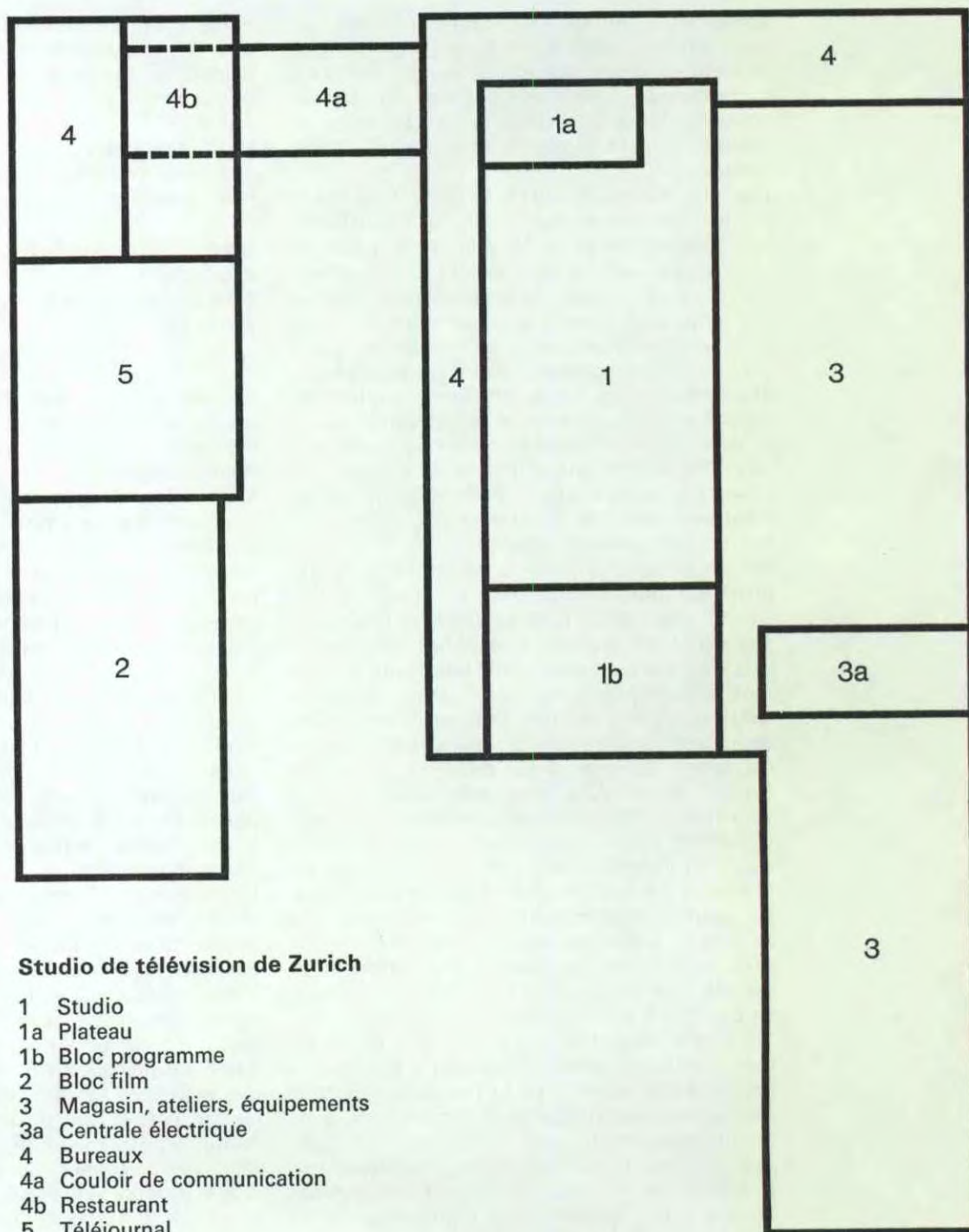
Les types de construction suivants ont été choisis pour les divers corps de bâtiments: construction métallique pour les studios, le complexe d'émission et la cage de scène, toiture en sheds métalliques pour la salle de montage et la menuiserie, éléments préfabriqués pour les bureaux, le garage et le complexe film et enfin béton coulé sur place pour la centrale de distribution d'énergie. Les façades reflètent le type statique de l'édifice et se constituent d'éléments préfabriqués. Tous les bâtiments sont à toit plat, recouvert de sable et de gravier.

Outre le studio 1 décrit ci-dessus qui est un théâtre, trois autres studios ont encore été construits à Zurich, soit

le studio 2 d'une superficie de 300 m² et les studios 3+4 d'une superficie de 175 m² chacun. Les extensions destinées à accueillir le téléjournal, la cantine et les bureaux nord seront édifiées d'ici à 1976: ce sera là une étape sub-séquente du programme de construction.

Lorsque ce programme sera terminé, le volume bâti atteindra 240 000 m², et la Télévision de la Suisse alémanique et rhétoromane disposera d'un centre d'émission doté de l'équipement technique le plus moderne.

Plan du studio de TV de Zurich Répartition des bâtiments



Studio de télévision de Zurich

- 1 Studio
- 1a Plateau
- 1b Bloc programme
- 2 Bloc film
- 3 Magasin, ateliers, équipements
- 3a Centrale électrique
- 4 Bureaux
- 4a Couloir de communication
- 4b Restaurant
- 5 Téléjournal

Studio de la télévision à Genève

Le centre de télévision de Genève se situe sur les bords de l'Arve, entre la Jonction et la Plaine de Plainpalais. Une tour de 17 étages, coiffée de ses superstructures et antennes, est aussi l'édifice le plus haut de la ville et présente, ne fût-ce qu'à ce titre - là déjà, un intérêt particulier. En raison de la présence des immeubles voisins, il a fallu renoncer à une implantation ouverte telle qu'on l'avait envisagée au début et chercher un maximum de concentration, ce qui, pour tous les bâtiments, impliquait des excavations, plongeant en partie dans la nappe phréatique. S'il fut assez facile de placer les studios au cœur de cet ensemble, la forme de la parcelle commandait cependant pour la plupart des locaux annexes, une distribution verticale et non parallèle aux studios.

Le complexe film qui, selon les règles de l'art, aurait dû constituer un bâtiment séparé, fut en partie intégré aux immeubles existants. Or l'intensité du bruit d'impact exigeait en pareil cas qu'une grande attention fut réservée à l'aménagement acoustique des studios.

Le centre de télévision de Genève dispose de trois studios, soit un dont la superficie est de 800 m² et deux autres qui occupent 175 m² chacun. Au sous-sol, les salles de répétition et les vestiaires sont aménagés sur les mêmes superficies. La centrale d'énergie est logée dans les sous-sols de la tour, ce qui permet de desservir l'ensemble par les voies les plus courtes. La tour est construite en béton et en métal; les façades isolantes sont en métal. Les dalles en béton reposent sur le noyau central en béton et sur les piliers extérieurs en métal; la façade est en éléments préfabriqués. Des cloisons mobiles permettent une distribution fonctionnelle des locaux.

La tour abrite des bureaux dans ses étages supérieurs, alors que le rez-de-chaussée et les quatre premiers étages se trouvent au reliés complexe des studios de façon que ceux-ci forment un ensemble avec les locaux de la technique. L'achèvement des travaux est prévu pour la fin de 1972, et l'équipement technique des bâtiments sera en grande partie terminé vers la fin de 1973. Certains terrains sont déjà réservés, et d'autres le seront encore par la suite, pour aménager un garage et construire les extensions qui pourraient se révéler nécessaires à l'avenir pour assurer, à la télévision, les moyens de production dont elle aura besoin pour continuer à se développer.

Studio de la télévision à Lugano

Le dernier maillon de cette chaîne est le centre de télévision de Comano, qui se dresse au nord de Lugano sur le plateau entre Porza-Cureglia

et Comano; c'est aussi pour le moment l'un des chantiers les plus imposants qu'on puisse voir au sud des Alpes.

Les travaux de construction ont débuté en 1971 et leur programme s'étendra sur cinq ans; la mise en service du premier studio est prévue pour 1976. Les ateliers et magasins se construisent en béton coulé sur place; leur façade se constitue d'éléments préfabriqués. Les structures porteuses du complexe studios sont en constructions métalliques et maçonnerie ordinaire.

Le centre de Comano dispose d'un studio d'une superficie de 800 m² et de deux studios de 175 m² chacun. Le bruit ambiant étant moindre ici que dans les cas de Zurich et Genève (décollage et atterrissage des avions), les studios donneront sur l'extérieur. Une voie d'accès médiane facilite la livraison des décors et du matériel.

Dans cette partie de la Suisse également, des terrains sont tenus en réserve pour permettre les agrandissements nécessités par le développement de la télévision.

Studio de la radio à Bâle

A Bâle, diverses extensions s'imposent depuis longtemps. Il s'agit de prévoir de nouveaux locaux pour les besoins de la direction de la Radio suisse alémanique et rhétoromane, et de construire un studio pour l'orchestre. Les projets sont à l'étude.

On peut compter que les travaux commenceront en 1973. L'extension du studio de la radio à Bâle se fera en trois étapes. La priorité est réservée à la construction d'un nouveau bâtiment qui est destiné à la phonothèque et pour lequel le permis de construire a été demandé. La seconde étape comprendra l'édification d'un immeuble administratif pour la direction de la radio avec deux studios. Puis, dans une troisième étape, on verra s'ériger le studio de l'orchestre de la Radio DRS, dont le siège est fixé à Bâle depuis le 1^{er} avril 1970.

Studio de la radio à Berne

Il y a longtemps qu'à Berne le manque de place crée une situation qualifiée de très précaire. Un avant-projet avec devis estimatif des frais a été établi; les spécialistes sont en train de mettre au point le projet d'exécution et de préparer un budget définitif. On peut ainsi espérer que 1972 verra commencer les travaux pour la construction d'une annexe destinée principalement à accueillir des bureaux et un circuit réseau.

Studio de la radio à Zurich

L'inauguration officielle, le 25 avril 1970, de l'extension marqua la fin de la première étape des travaux; la seconde, qui a aussitôt commencé, prévoit la modernisation de l'ancien bâtiment et la construction d'une aile pour les studios.

Le complexe studios présente ainsi: au sous-sol un garage; au rez-de-chaussée un studio à usages multiples servant aux émissions parlées ou musicales de divertissement; au premier étage se trouve le groupe de locaux réservés au radio-théâtre avec un studio d'une superficie de 160 m². Des bureaux sont en outre prévus dans le bâtiment pour les collaborateurs du programme. Cette étape se terminera vers la fin de 1973.

Offices des programmes de Lucerne, Saint-Gall et Coire

L'office des programmes de Lucerne est logé dans l'immeuble qui abrite le Musée suisse des transports. Il y dispose d'un studio complètement équipé. Les offices de Saint-Gall et de Coire seront aménagés de façon analogue. Le bâtiment où celui de Saint-Gall viendra s'établir est déjà en chantier. Les locaux ont été acquis selon le système de la propriété par étage; ils pourront sans doute être mis en service en 1975. L'office de Coire, qui dessert toute la région où fleurit notre quatrième langue nationale, possède certes son studio, mais celui-ci se trouve coupé des bureaux qui sont installés dans un autre immeuble. Or, en 1972, on commencera à avoir

des émissions quotidiennes en romanche, et il faudra bien envisager une extension qui permette de loger les studios et les bureaux sous un même toit.

Studios de la Radio romande

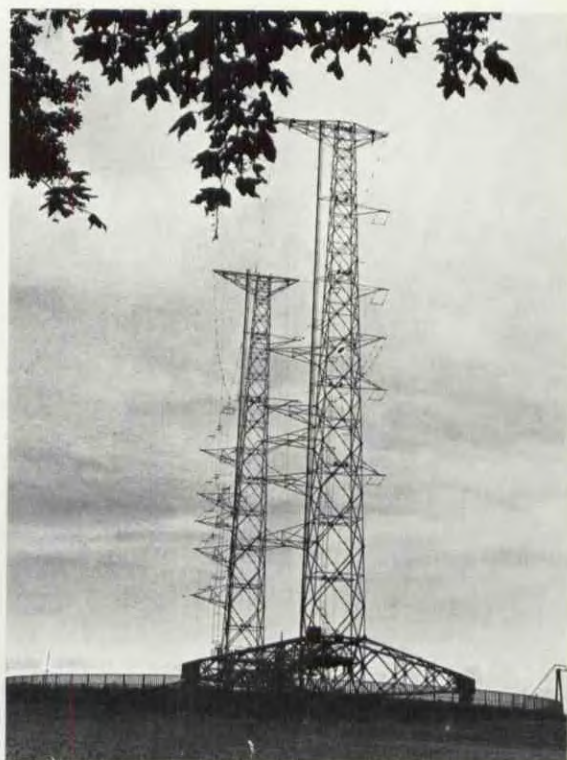
A la maison de la Radio à Lausanne, la situation n'est pas sans analogie avec celle de Berne. La construction d'une extension commencera en 1972.

Les dégâts causés le 22 mars 1971 par l'incendie qui s'est déclaré au studio de la radio à Genève ont été réparés très rapidement et les émissions ont pu reprendre dans des conditions normales.

La SSR a investi 23 millions de francs dans les constructions au cours de cet exercice. L'année prochaine, ce chiffre ne sera pas inférieur; il risque même d'être encore plus élevé si le renchérissement continue à s'accroître dans l'industrie du bâtiment. Ces dépenses sont malheureusement indispensables si nous voulons nous assurer les conditions extérieures qui permettent de produire des émissions techniquement au point. Dans une certaine mesure, il faut en convenir, la SSR ne contribue guère ainsi à atténuer la surchauffe qui sévit dans le secteur du bâtiment, et c'est bien pour cela qu'elle s'est efforcée de répartir ses travaux et de procéder par étapes. La qualité des prestations fournies par les entrepreneurs prouve que cela lui a réussi.



Le premier émetteur de Suisse fut construit par la ville de Lausanne au Champ-de-l'Air et mis en service pour la sécurité aérienne; il diffusa, le 26 octobre 1922, la première émission de radiodiffusion.



La plus grande antenne rotative du monde pour ondes courtes se dresse à Sottens; elle peut diffuser les programmes dans toutes les directions. Elle inaugure une ère nouvelle dans la construction de ce genre de pylônes.

Il suffisait à cette époque de six personnes au studio de radiodiffusion de Lausanne pour réaliser des programmes. A la seconde place à partir de la gauche, on reconnaît M. Jean-Pierre Méroz, ancien reporter et actuel directeur de la Radio suisse romande, et à droite, M. Edouard Muller, qui était alors le directeur du studio de Lausanne.





La ville de Zurich a offert à la SSR, à Seebach, un terrain de 30 240 m² sur lequel se dresse, aujourd'hui déjà, une grande partie des bâtiments du nouveau studio de télévision.

Après l'inauguration, en avril 1970, de l'extension du studio de la radio à Zurich, il est prévu de moderniser et de construire une aile pour abriter des studios.



La tour de la Télévision à Genève compte 17 étages; c'est le plus haut édifice de la ville.





Autrefois: une voiture de reportage de la Radio suisse romande.

Aujourd'hui: une voiture de reportage munie d'une caméra TV.



La participation des auditeurs aux émissions

Marie-Claude Leburgue, Chef du Service des programmes, de presse et des relations publiques de la RSR

L'auditeur — on ne le répétera jamais assez — demeure à la fois la justification, le but et l'interlocuteur privilégié de ceux qui font la radio.

Les émissions de service et de création, les programmes de divertissement ou d'information, les œuvres musicales, culturelles et théâtrales lui sont destinés.

Le producteur radiophonique doit absolument éviter deux écueils: se faire plaisir à lui-même... dans son émission et croire d'emblée qu'il connaît les goûts de son auditoire, parce que deux ou trois personnes de son entourage le complimentent! Mais, souvent isolé à son micro, comment peut-il appréhender son public?

A cet égard, la radio moderne a accompli des progrès.

Les sondages

Ils sont contestés dans la mesure où ils ne rejoignent pas l'avis des praticiens! Il serait faux de leur attribuer des talents divinatoires. Mais ils présentent un intérêt informatif, dans la mesure où ils explicitent les habitudes mouvantes d'une large couche de population. La recherche sociologique, c'est-à-dire l'indication fournie sur l'auditeur présumé, devrait être le préalable à toute synthèse programmatique. C'est pourquoi les sondages menés au plus haut niveau de l'entreprise sont une source de renseignements précieux pour tous les responsables de l'exploitation radiophonique régionale.

Les concours

Ils surgissent et fleurissent dans toutes les radios du monde. A la Radio suisse romande, s'agissant des Hit-parades, du Passe-Partout, du Ki-ou-Koua, de l'émission quotidienne «A mots couverts», de «Tête de Turc», il est fait appel à la sagacité de l'auditeur qui doit montrer ses connaissances en culture générale, en géographie, en discographie (et nous en passons!), par le truchement d'une présence directe, du téléphone ou de la carte postale. Les non-concurrents ont ainsi l'occasion de confronter leur savoir à celui de M. Tout-le-Monde. Une telle identification est éminemment populaire. C'est une participation active de l'auditeur-concurrent-modèle et de tous ceux qui tentent de lui ressembler. En fait, le concours est, pour la radio moderne, une affiche, un moyen de contact avec le plus grand nombre.

Les émissions de service

Plusieurs émissions peuvent, à la Radio suisse romande, se réclamer de ce privilège. Nous en

citerons deux à titre exemplaire: chaque jour, de 9 h. 05 à 10 h. 00, «A votre service» transmet des renseignements relevant de domaines très pratiques: gastronomie, éducation, jardinage, bricolage, formation professionnelle, assurances, etc. Les auditeurs, en possession de tels renseignements, les fournissent aux demandeurs, par téléphone, à la radio, qui joue ainsi le rôle polarisant d'une centrale. «Route libre» diffusée le samedi matin de 8 h. 20 à 10 h. 30, remplit le même office, dans le vaste secteur automobile. Aux auditeurs questionneurs ou répondants sont adjoints, bien entendu, les secours des spécialistes en studio.

De plus en plus, la radio tente de promouvoir, dans ses heures diurnes, de tels échanges débouchant sur la participation active du public.

Les émissions d'information politique

Nous nous trouvons ici en plein cœur de l'éducation civique permanente.

Des votations sont organisées en notre pays: pour l'information des citoyens et citoyennes, les délégués des partis viennent présenter leur prise de position face à l'objet même de la votation. Le meneur de jeu leur transmet les questions posées au téléphone par le public. Ils peuvent répondre en prise directe. Lors d'élections, un planning scrupuleusement établi, permet aux représentants des partis politiques de venir exposer leur programme. Là encore, des questions sont posées et un courant est branché, de l'autorité au peuple et vice-versa, de manière que chacun puisse participer à l'événement politique qui se prépare.

En certaines occasions, cette «conversation» s'étend au domaine de la politique étrangère, avant ou après des faits intéressants l'évolution même de notre monde, et par conséquent, de nos vies.

La Radio suisse romande a instauré également des émissions «Au coin du feu» qui facilitent le contact direct entre l'auditeur-citoyen et le conseiller fédéral. Signalons que ces dialogues bénéficient d'une immense audience.

Les émissions à thèmes

Le reporter, l'animateur, le producteur, réalisent fréquemment leurs émissions en compagnie d'invités. Il peut être question de la situation de la femme comme de la position de la jeunesse dans le monde moderne. Il peut y avoir présence d'un expert. Mais le plus souvent, la discussion s'engage entre l'hôte radiophonique et son invité du jour. Prenons un exemple à la fois différent et complémentaire, par notre émission «Lettres ouvertes». Les auditeurs écrivent à des personna-

lités généralement inapprochables. Celles-ci sont invitées à répondre au micro. Ainsi peuvent-elles commenter ces lettres, s'adresser directement à leurs correspondants, infirmer ou confirmer des propos, bref, lever un voile, faire tomber un écran. D'autres émissions font appel au même style, dans des domaines distincts: jazz, cinéma, littérature, musique classique, etc.

Le courrier, les téléphones

C'est peut-être la forme la plus attachante par laquelle se manifeste l'adhésion de l'auditeur à «sa» radio. Courrier quotidien, apportant des compliments, des plaintes, des réflexions, des confidences, des sollicitations; téléphones demandant des renseignements, une aide – le secours d'une voix amie dans la solitude d'un soir –, habitués, fidèles de la radio exprimant leurs avis à la Direction ou au producteur de leur choix. Toute lettre, à la RSR, obtient une réponse: tout téléphone reçoit une patience... Y aurait-il un sens à deux monologues?

Parmi ces lettres, les traditionnelles, les ferventes, celles qui s'adressent au «Disque préféré de l'auditeur», peut-être la plus ancienne émission, celle, en tous les cas, qui permet aux auditeurs un acte de participation, une intervention affectueuse à l'endroit de leur entourage, de leurs connaissances.

Et puis il y a les lettres – 500 par semaine environ – réclamant les textes des homélies et des cultes du dimanche. Preuve est donnée que la Foi demeure une des valeurs fondamentales de notre pays.

Enfin, il y a les demandes de précisions: disques, livres, éditions, conseils pour la santé, adresses utiles, sont les plus fréquentes.

Ce tour d'horizon – en quelques 100 lignes – n'est ni exhaustif, ni limitatif.

Nous en tirerons un enseignement essentiel: si tout est fait, dans la radio moderne, pour l'auditeur, rien n'est tenté, rien n'est développé sans lui. Il est l'alpha de nos préoccupations et l'oméga de nos entreprises.

Die Einbeziehung des Hörers in die Sendung

Irène Lochbrunner, Chef des Presse- und Informationsdienstes des Radios DRS

Die Tendenz, zwischen Hörer und Radioprogramm einen intensiven Kontakt herzustellen, ist ein Kennzeichen der neueren Programmentwicklung. Sie ist unmittelbar mit der Anpassung des Sprechstils an die durch das Aufkommen der Transistoren veränderte Empfängersituation verknüpft. Der Moderator und Präsentator wendet sich an den Hörer im Auto, in der Küche, an den manuell Tätigen im Atelier; er begleitet die Hörerin bei der Verrichtung der Hausarbeit. Das Radio ist «funktionell» geworden; im Vordergrund seines Programmangebots stehen vermehrt Dienstleistungssendungen. An die Stelle der feierlichen Ansage trat ein vertrauter Ton, der viel persönlicher gehalten ist und die unmittelbare Partnerschaft des Empfängers sucht. Zur Festigung dieses unsichtbaren Bandes zwischen Radio und Publikum werden die Programme vorzugsweise personalisiert. Magazinsendungen z. B. bestimmten Sprechern anvertraut, die besonders dafür begabt sind, den Kontakt mit dem Hörer herzustellen und zu erhalten.

Nun ist Partnerschaft aber in erster Linie Dialog. Auch die Haltung der Hörerschaft hat sich verändert; das Publikum ist aktiver geworden, es tritt aus seiner Anonymität heraus und will zum *Partner der Radioschaffenden* werden. Nicht nur durch Publikumsbefragungen, durch den täglichen brieflichen Gedankenaustausch zwischen Studio und Publikum wird die Einseitigkeit der Kommunikation abgebaut, auch innerhalb der eigentlichen Programmarbeit versucht man, den Hörer ins Gespräch zu nehmen und in das Programm zu einbeziehen. Den verschiedenen Formen von Kontaktsendungen entsprechen verschiedene Grade dieses Einbezugs: die Teilnahme durch den schriftlichen und telephonischen Kontakt und schliesslich die eigentliche Präsenz des Hörers im Programm.

Die Möglichkeiten, den Hörer am Programm zu beteiligen, mehren sich in allen Sparten. So werden in *unterhaltend-informativen* Sendungen wie «Rendez-vous am Mittag» und «Auto-Radio Schweiz» immer wieder Wettbewerbsspiele und Frage- und Antwort-Rubriken eingebaut. Wer mitspielt, unterhält sich besser als jener, der bloss zuschaut oder zuhört; Anstrengung bereitet mehr Spass als passives Verhalten! Die Chance, bei bestimmten Sendungen einen Preis gewinnen zu können, bedeutet einen zusätzlichen Anreiz, ist aber gewiss für die Beteiligung nicht ausschlaggebend. Manche Spielarten von Kontaktsendungen sind auf spezifische Hörergruppen ausgerichtet: etwa das «Kafichränzli» von Elisabeth Schnell, das den Älteren gewidmet ist, das Wunschkonzert für die Kranken von Walter Wefel, die Sendung «Von Haus zu Haus», die sich speziell an Hausfrauen (aber längst nicht mehr ausschliesslich an diese) wendet. Auch Kinder

und Jugendliche finden im Programm die für sie bestimmten Spezialitäten: Im Telephon-Krimi-Wettbewerb werden die teilnehmenden Kinder zu Hause vom Radio angerufen und können ihre Lösung übers Telephon bekanntgeben. Im Rahmen der Aktion «Denk an mich» wird über die Initiative der jungen Hörer aufgrund ihrer Zuschriften berichtet: sie haben für den Zweck der Aktion Theater gespielt, gebastelt, Blumen verkauft und werden nun am Mikrophon namentlich erwähnt. – Im Bereich der *kulturellen Programme* ist die Partnerschaft schwieriger zu erreichen als in unterhaltend-informativen Beiträgen. Bewährt hat sich indessen im «Montagsstudio» der Versuch der «Literarischen Rätselgespräche». Mit einem Expertenteam im Studio wetteifernd hat das Publikum daheim die Möglichkeit, den Verfasser eines literarischen Textes aufzuspüren und sich telephonisch an der Lösung zu beteiligen. Die Sendung «Musikalisches Rätselraten», die am Samstagabend ausgestrahlt wird, verfolgt ähnliche Ziele auf musikalischem Gebiet und erfüllt überdies Musikwünsche der Teilnehmer. Der Dialog mit dem Hörer wird aber auch in der Auseinandersetzung mit *Fragen der Zeit* angestrebt. So sieht z. B. das «Prisma» vom Mittwochabend, das der politischen, wirtschaftlichen und kulturellen Aktualität gewidmet ist, immer wieder Sendungen mit Hörerbeteiligung vor. Die Erfahrung zeigt, dass sich die Stimmbürger an Wahl- und Abstimmungsveranstaltungen und den dazugehörigen Sendungen aktiv zu beteiligen wünschen. Das Bestreben des Radios, sich immer enger in die soziale Gemeinschaft, der es dient, einzufügen, findet einen lebhaften Ausdruck in den *Lokalprogrammen*, ist es doch das Ziel dieser Sendungen, ein Forum zu schaffen, auf dem man sich innerhalb einer Lebens- und Schicksalsgemeinschaft zur Besprechung gemeinsamer Anliegen finden kann.

Durch den *Dialog zwischen Radio und Hörerschaft* wird nicht nur der Radiohörer zum Partner des Programmschaffenden, der Programmschaffende erlebt seinerseits etwas vom Spass und manchmal vielleicht vom Aerger des Empfangens... Jedenfalls ist das anonyme Schweigen zwischen Radio und Publikum gebrochen, der Dialog in vollem Gange. Ja, es kann gar kein Zweifel darüber bestehen, dass Senden und Empfangen im Grunde zusammengehören. Äusserungen von Radiomitarbeitern, die wir über ihre Erfahrungen mit Kontaktsendungen befragt haben, sollen im folgenden ein paar psychologische Aspekte dieses Vorgangs beleuchten.

Peter Läufer, Programmgestalter Information und Reporter im Studio Bern, schätzt am Radio die Möglichkeit des Gestaltens, die Bewältigung von Themen auf radiophonische Art; dabei ist ihm das Wichtigste das Weitergeben an den

Hörer, das Bewusstsein, dass er sich immer an Leute wendet. Bei bestimmten Anlässen ergibt sich nun die Möglichkeit, dies ganz unmittelbar zu tun. Peter Läufer erinnert beispielsweise an die Glückskette-Aktion anlässlich der Ueberschwemmungen in Bengalen. Im Studio wurden Verkaufsstände mit Bergen von geschenkten Platten und Büchern aufgestellt. In dieser Bazaratmosphäre nahm er mit dem Mikrophon Schnapsschüsse auf. Die Sammelaktion lief gleichzeitig auf öffentlichen Plätzen, wo das Geschehen vom Radio ebenfalls eingefangen wurde. «Eine hervorragende Möglichkeit, die Präsenz und Beweglichkeit des Mediums Radio zu demonstrieren. Es ist geradezu ungeheuer, wie sehr man die Leute mit einer derartigen Liveveranstaltung anfeuern kann. Eine wahre Spende-Euphorie wurde ausgelöst, und in der Ahnung wenigstens konnte man sich vorstellen, bis zu welchem Grad man das Medium für Zwecke der Manipulation im negativen Sinn verwenden könnte, welche Macht ihm innewohnt.»

Hans-Peter Meng, Dienstchef Information und Reporter im Studio Zürich, ist schon deshalb ein lebhafter Befürworter von Sendungen mit Beteiligung des Publikums, «weil bei allen Massenmedien die Gefahr besteht, dass sie sich ihrem Publikum entfremden». Seine Spezialität sind Liveübertragungen öffentlicher politischer Diskussionen, die vor Abstimmungen und Wahlen in Zusammenarbeit mit den politischen Parteien organisiert werden. Nach der einführenden Podiumsdiskussion wird das Mikrophon jeweils «freigegeben». Dazu Hans-Peter Meng: «Solche Sendungen verkörpern unmittelbare Demokratie und sind wie keine andern aus dem Leben gegriffen. Hier hat nun jeder die Möglichkeit zu sprechen; selbstverständlich nehmen auch politisch stark engagierte Interessengruppen teil – da ist es wichtig, dass der Diskussionsleiter das Ganze nicht aus der Hand verliert und heikle Situationen auffängt. Die Öffentlichkeit hat dabei eine einzigartige Gelegenheit, einem Magistraten beispielsweise auf den Zahn zu fühlen, seine Schlagfertigkeit und Wendigkeit zu prüfen. Im übrigen kann der Unterhaltungswert auch für den Hörer zu Hause ausserordentlich sein: solche

Veranstaltungen sind oft Krimi, Theaterstück und Kabarettnummer in einem!» Bei aller Begeisterung verschweigt Hans-Peter Meng nicht, dass auch ein gewiegener Radiomann bisweilen in Not geraten kann: Da erschien zu einer Diskussion vor einer Stadtratswahl ein alter Mann und ergriff das Wort vor dem Mikrophon. Das Missgeschick wollte es, dass ihm dabei dauernd das Gebiss herausfiel, doch liess er sich nicht entmutigen und setzte immer wieder zur Rede an. Unmöglich, den Hörern zu Hause das Geschehen zu erklären, als der ganze Saal in begreifliches Gelächter ausbrach . . .

Maria Aebersold, die Basler Schriftstellerin und freie Radiomitarbeiterin, ist dem Geheimnis des Erfolgs von *Kontaktsendungen* von einer andern Seite auf die Spur gekommen. Als zeitweilige Betreuerin der Rubrik «Von Haus zu Haus» liebt sie es, sich einfach so zu geben wie sie ist. Sie gestaltet ihre Sendungen im Bewusstsein, dass der Mensch im Grunde seines Herzens nichts anderes sucht als den andern Menschen. «Ich schreibe und rede, wie ich bin. Wenn man sich so gibt, wie man ist, hat man die grösste Chance anzukommen und findet am besten den Kontakt. Wir setzen uns viel zu oft in Pose und sind zu ambitiös in dem, was wir geben wollen. Auch Grosses lässt sich schlicht und einfach sagen.» Ihre Rubrik behandelt in Gesprächsform Themen, die um die Fragen zwischenmenschlicher Beziehungen kreisen. Gesprächspartner sind Zuhörer, die Maria Aebersold schreiben und ihre eigenen Gedanken und Erlebnisse mitteilen. Zitate aus solchen Zuschriften am Mikrophon können denn oft gerade zwischen den Gegensätzen jung und alt Brücken schlagen – ein Leitmotiv der Sendereihe. «Die Kontaktstunde zum Zweck der Unterhaltung» wie sie Maria Aebersold bezeichnet, wird bereichert und aufgelockert durch die Erfüllung von Plattenwünschen. «Ich selbst bedarf manchmal der Aufheiterung; wenn ich traurig bin, erzähle ich eine lustige Geschichte oder höre ein Musikstück und werde darüber wieder froh.» Der Vorgang des Schreibens ist für die ungewöhnlich begabte Schriftstellerin von dem des Sprechens nicht wesentlich verschieden: das Publikum ist immer dabei; sie trägt es gewissermassen bei sich.

Kontaktendungen für die Rätoromanen

Dr. Clemens Pally, Leiter der Programmstelle SRG für Radio und Fernsehen, Chur

In der Überschrift unseres Beitrages stehen die zwei Begriffe: «Rätoromanen» und «rätoromanische Sendungen». Inwieweit besteht zwischen diesen beiden Gegebenheiten eine Relation, ein Kontakt? Besteht vielleicht nur ein zufälliges, flüchtiges Interesse einzelner oder die Bereitschaft vieler Hörer, Sendungen in der romanischen Muttersprache zu empfangen? Was könnte nötigenfalls unternommen werden, was ist bereits geschehen, um den Kontakt der Rätoromanen zu Radio und Fernsehen enger zu knüpfen?

Zunächst zu den Rätoromanen!

Die Volkszählung 1970 gibt folgende Auskünfte über sie:

Total Rätoromanen in der Schweiz:	50 339 (0,8 % der Bevölkerung)
In Graubünden wohnhaft:	37 878
In der übrigen Schweiz wohnhaft:	12 461 (ca. 24 %)

Von den 39 Kreisen Graubündens weisen 10 eine rätoromanische Mehrheit auf. Es sind dies:

im Gebiet des Oberlandes:	Disentis (88,4 %), Lugnez (69,1 %), Ilanz (59,3 %), Ruis (64,5 %).
im ladinischen Gebiet:	Münstertal (86,4 %), Obtassna (71,2 %), Untertassna (60,4 %), Remüs (55,5 %).
im surmiranischen Gebiet:	Oberhalbstein (72,3 %), Belfort (50,6 %)

Chur ist mit 3318 Rätoromanen die grösste «romanische Gemeinde», gefolgt von Zürich (2509), Disentis (1880), Domat/Ems (1867), Somvix (1496), Trun, Tavetsch, Breil, Scuol und Samedan.

Soweit die Resultate der letzten Volkszählung, ohne jeglichen Vergleich mit früheren Zählungen, einen Vergleich, der für die vierte Landessprache alles andere als schmeichelhaft wäre.

Die rätoromanische Hörschaft ist – jedenfalls lokal – stark zersplittert und in kleinen und kleinsten Gruppen in der ganzen Schweiz zerstreut. Die noch verbleibenden romanischen «Stammgebiete» sind klein und alles andere als kompakt; die grössten Ansammlungen von Rätoromanen in einzelnen Gemeinden befinden sich ausserhalb des Stammgebietes; die Fluktuation der Jungen als Wochenpendler von der Bergge-

meinde ins «Unterland», in die Zentren – bedingt durch Schulbesuch, Ausbildung und Arbeitsplatz – ist ausserordentlich gross. Eben diese Fluktuation und die Abwesenheit der Jugend während der Woche raffen die Gelegenheiten des aktiven Mitmachens und Mitgestaltens in der eigenen Gemeinde auf einige wenige Stunden zusammen. Der Kontakt zwischen den einzelnen Stammgebieten und Bevölkerungsgruppen der Rätoromanen wird zudem erschwert durch das Fehlen einer gesprochenen oder geschriebenen Einheitssprache. Das gegenseitige Verständnis in den einzelnen Idiomen ist nicht überall und ohne weiteres gewährleistet, obwohl Radio, Fernsehen und Presse dieses interromanische Gespräch stark fördern. So zeigt sich schliesslich das Bild der Rätoromanen in sehr vielen Farben und Färbungen. Trotz aller Unterschiede, und seien diese auch noch so vielfältiger und mannigfacher Natur, fühlen sich doch alle durch ihre gemeinsame Muttersprache zu einer Gemeinschaft gehörig. Neuere systematische Untersuchungen über Wünsche der Hörer, über Hörgewohnheiten, über Hörerzahlen usw. im romanischen Gebiet bestehen nicht. Untersuchungen der Programmkommission CRR aus den Jahren 1958 mittels Postkarten und 1963 durch Direktbefragungen in 12 romanischen Gemeinden zeitigten wohl für die damaligen Verhältnisse in etwa brauchbare Resultate, die für die Gegenwart aber keine Aussagekraft mehr haben. So beruhen heute Informationen über die Hörer auf spontanen Reaktionen in der Presse, auf Aussagen bei gelegentlichen Tagungen, Versammlungen und Kontaktendungen und auf Mitteilungen der Programmkommission, die als Vertreter der Regionen Kritiken, Wünsche und Reaktionen der Bevölkerung an die zuständige Stelle weiterleitet.

Und nun zu den Sendungen!

Wie sieht gegenwärtig das Angebot an romanischen Radio- und Fernsehsendungen aus?

Regelmässige Wochensendungen:

an den 6 Werktagen romanische Aktualitäten je 10 Minuten

1 Bauernsendung «emissiu purila» 20 Minuten

1 Sendung für Kranke, Frauen, Kinder oder Betagte 30 Minuten

1 allgemeine Sendung «Nossa emissiu» 30 Minuten

TV «Gutenachtsendung für die Kleinen»,

Radioscola-Sendung (alle 2 Wochen) 30 Minuten

romanische Predigt (alle 3 Wochen) 30 Minuten

«Il Balcun tort», Fernsehsendung (alle 3 Wochen) 30 Minuten

«Il Patnal», literarische Sendung (alle 4 Wochen)
30 Minuten

Ergänzt werden diese Sendungen durch romanische Aktualitäten im Kurzwellendienst, durch eine wöchentliche Sendung in der Region RSI und durch die Sendung aus Romanisch-Bünden (alle 3 Monate). Dies ergibt 9–13 Sendungen pro Woche mit einer Gesamtzeit von ca. 2½–4 Stunden. Bei diesem Angebot gibt es nun Sendungen, die inhaltlich ein viel breiteres Publikum ansprechen, also wohl mehr Kontakte herstellen als andere. Dazu ein Beispiel:

«Novitads». Seit anfangs September 1972 werden wöchentlich an fünf Abenden ein romanischer Nachrichtendienst und romanische Aktualitäten als Gemeinschaftssendung über UKW ausgestrahlt. Diese neue Konzeption der SRG für die rätoromanischen Radiosendungen ergänzt die bisherigen lokalen und regionalen Sendungen zu einem gesamtschweizerischen Programm für die rätoromanische Bevölkerung. Das ist – abgesehen von einzelnen Sendungen, die schon früher durch den Telefonrundspruch gesamtschweizerisch verbreitet wurden – das erstmalig, dass Radiosendungen in der vierten Landessprache national ausgestrahlt werden. Dadurch können auch die Rätoromanen in der Westschweiz und in der italienischsprachigen Region der Schweiz täglich eine zehnmündige Radiosendung in ihrer Muttersprache empfangen. Das «Radio della Svizzera italiana» strahlt zudem für die Rätoromanen in seinem Raum an jedem Montagabend eine halbstündige romanische Sendung aus. Samstags werden die «Novitads» zur gewohnten Zeit, jedoch nur für die Region DRS, gesendet.

Diese neue Sendung «Novitads», die wie alle anderen Radiosendungen an der Programmstelle SRG für Radio und Fernsehen in Chur vorbereitet und ebenfalls von Chur aus via Schaltzentrum Bern ausgestrahlt wird, weist einige sprach- und kulturpolitische, aber auch soziologische und psychologische Aspekte auf, die sie von Anfang an zur Kontaktsendung ersten Ranges stempelte.

Durch die «Novitads» wird zum erstenmal ein Nachrichtendienst in rätoromanischer Sprache ausgestrahlt, wie dies in den übrigen Landessprachen schon längst üblich ist. Dies hat – vom Inhalt abgesehen – den Vorteil, dass die gesprochene romanische Sprache an die neusten Ereignisse und Geschehnisse des Tages angepasst werden muss. Nachrichten über internationale Vorkommnisse, Krieg, Politik, Wirtschaft, Technik, Sport usw. werden romanisch formuliert und ausgestrahlt. Dadurch wird die vierte Landessprache stark aktualisiert. Neue Ausdrücke und nötige Wendungen werden zu-

sammen mit den Fachleuten des Dicziunari rumantsch grischun (DRG) festgelegt. Die Nachrichten werden in loser Folge in einem der romanischen Hauptidiome verlesen. Der zweite Teil dieser Sendung bringt Mitteilungen und

Kurzbeiträge aus dem Bündnerland, aus dem romanischen Stammgebiet aber auch von den Romanen, die ausserhalb Bündens wohnen. Dadurch werden praktisch alle Rätoromanen stark interessiert; ein interromanisches Gespräch, das als solches schon von grösster Bedeutung ist, findet statt. Durch ein solches Vorgehen entstehen Beziehungen und Bindungen, die die «Heimwehromanen» des Unterlandes bisher nicht hatten, die aber geeignet sind, das Selbstbewusstsein der Rätoromanen ganz allgemein zu stärken. Wir wagen zu behaupten, dass von keiner anderen Seite her so vielfältige Impulse zur Stützung, Stärkung und Förderung der vierten Landessprache kommen wie durch Radio- und Fernsehsendungen. Die Bereitschaft zu einem solchen Gespräch ist gerade bei einer sprachlichen Minderheit sehr stark und tut sich in ganz ausgeprägter Weise bei den «ausgewanderten Rätoromanen» kund.

Nach einem in den «Novitads» gemachten Programmhinweis auf ein Wunschkonzert kamen die telefonischen Anrufe und Wünsche in so grosser Zahl, wie dies bei den eher «schweigsamen Rätoromanen» nur selten der Fall ist. Ähnliche Kontakte und Reaktionen entstehen öfters auch durch die Fernsehsendung «Il Balcun tort», die alle drei Wochen halbstündlich in der Region DRS ausgestrahlt und von den übrigen Regionen dann zeitverschoben übernommen wird. Es wäre sicher falsch, anzunehmen, bei den Rätoromanen könne einfach gesendet werden, dann würden die Zuschauer oder die Radiohörer sich um die Apparate scharen, weil die Sendung romanisch ist. Dem ist sicher nicht so! Auch das romanische Publikum muss durch eigentliche Kontaktsendungen immer wieder neu interessiert und aktiviert werden. Dabei bedient man sich gleicher oder ähnlicher Mittel wie in den übrigen Sprachregionen, also Quizsendungen, Konkurrenzen, Reportagen aus einzelnen Dörfern und Gemeinden, Aktivierung von möglichst vielen Einzelpersonen und Vereinen in einer Sendung usw.

Zur Illustration nachfolgend einige bereits realisierte Kontaktsendungen. Es ist nicht zufällig, dass dabei vorwiegend die Jungen zum Zuge kamen:

– «Was stimmt nicht?» Romanische Schriftsteller lesen in einer Jugendsendung «zubereitete» Kurzgeschichten vor. Die Zuhörer notieren sich die unmöglichen Situationen

und schicken ihre Antworten ein. In einer zweiten Sendung werden die Fehler aufgezeigt und die Namen der «Sieger» bekanntgegeben.

- «Wie endet diese Geschichte?» Schriftsteller verschiedener Idiome schreiben Kurzgeschichten und lesen diese bis zu einem bestimmten Punkt vor. Der Hörer schreibt die Geschichte zu Ende und sendet seinen Vorschlag ein. Dabei ist die zweite Sendung, die die Lösungen bringt, vielleicht spannender als die erste.
- «Interromanisches Quiz»: Schüler verschiedener Idiome stellen sich zu allgemeinen Quizfragen.
- «Ein Besuch in . . .». Ein Team besucht eine romanische Gemeinde oder Romanen in einer Gemeinde des Unterlandes und fängt in Gesprächen und allgemeinen Impressionen den Alltag ein.
- «Magazin der Jungen». Angespornt durch Besuche und Besichtigungen der Programm-

stelle Chur oder durch gewonnene Kontakte bei Vorträgen und Diskussionen, formen Jugendliche, vorwiegend Klassen der Mittelschule, völlig frei eigene Sendungen, wobei sie auch mit harten Realitäten der Vorbereitung konfrontiert werden.

- «Testas finas» heisst schliesslich eine Serie von rätoromanischen Fernsehsendungen, in denen Sekundar- und Mittelschüler sich dem Quizmaster stellen, um in diesem Spiel interessante Fragen zu beantworten. Im nächsten Jahr soll diese Sendung in eine Kontaktsendung im eigentlichen Sinn – viermal am Fernsehschirm erscheinen.

Soviel über Kontaktsendungen bei den Rätoromanen. Neben den bekannten positiven Auswirkungen solcher Sendungen im allgemeinen sind diese für die Rätoromanen zusätzlich und in ganz besonderem Mass von Bedeutung. Der Dialog zwischen Gruppen verschiedener Talschaften und Idiome erwirkt nicht nur eine sprachliche, sondern auch eine allgemeinsprachliche Annäherung.

Perchè (e come) un programma «di contatto»

Nicola Franzoni, redattore RSI

Una constatazione: quando «l'equilibrio» dello schema dei programmi si rompe, si manifesta immediatamente un interesse diverso da parte dell'ascoltatore. Di immediata critica nel pubblico abitudinario che non ha ritrovato nella collocazione solita la «sua» trasmissione; reazione di plauso per coloro i quali – è la maggioranza e spesso si tratta del pubblico dei più giovani – «notizia ... chiama notizia».

Giornate «speciali» (una «Caccia al tesoro», una azione nel quadro della «Catena della solidarietà») oppure avvenimenti particolari (le imprese spaziali, le Olimpiadi ...) che modificano l'impaginazione solita dei programmi, dimostrano che il pubblico della radio può essere condotto all'alto (o tenuto all'altoparlante) dall'azione di un «animatore» e dal ritmo. Contrariamente a quanto ancora spesso crediamo (e contrariamente al pubblico della televisione per il quale la scelta preventiva di un titolo è determinante), il pubblico della radio non necessariamente fa capo al radioprogramma: spesso subisce il flusso delle emissioni.

È lapalissiano ricordare che le condizioni di ascolto si sono modificate: il vecchio «mobile» è diventato «transistor» e, spessissimo, autoradio. Il supermarket ha inserito, fra le componenti che facilitano la vendita, anche il supporto di uno sfondo sonoro. E vi è poi un nostro bisogno – anticologico – di rumore ... Sono condizioni nuove che ci impegnano a ricercare soluzioni nuove anche per coinvolgere l'ascoltatore dei programmi.

Lo si fa «partecipare», solitamente, o portando «fuori» la radio (i programmi realizzati in emissione diretta da tale o talaltro luogo o avvenimento), oppure facendo intervenire l'ascoltatore attraverso il telefono.

Qui si può fare una prima, interessante, constatazione. Il microfono (e la conseguente presenza di un cronista) spesso – nel caso di emissioni «in diretta» – crea una certa inibizione nell'ascoltatore: si incontrano i silenzi, l'imbarazzo. Si potrebbe tentare la spiegazione del fenomeno dicendo che l'ascoltatore della Svizzera italiana è abituato ad esprimersi in dialetto ... Oppure ricordando che un'altissima percentuale delle emissioni del «Ceneri» è diffusa in forma registrata: le «papere», le «scivolate» sono tolte ...: e, quindi, potrebbe esistere un certo «complesso» dell'ascoltatore di fronte a «cotal bravura...!» (Indiscutibilmente la radio deve fare i conti con quanto sta «a monte»: con la formazione scolastica, anche, del proprio pubblico.)

Se il microfono incute un certo pudore, il telefono, d'altra parte, porta sovente all'inflazione degli interventi! Lo dimostrano programmi imperniati

su quiz o giochi con l'ascoltatore e, pure, trasmissioni che richiedono qualche sforzo critico per questo tipo di partecipazione.

(Siamo stati talvolta veramente sorpresi nel contare le telefonate giunte nel corso di un programma dedicato, ad esempio, alla libertà di stampa o alle professioni para-mediche. Soprattutto sorpresi favorevolmente annotando la qualità degli interventi!)

La partecipazione telefonica dell'ascoltatore è poi addirittura da frenare quando l'argomento è più «popolare» (educazione sessuale, consigli utili per viaggiare) oppure quando il telefono permette di comunicare direttamente con l'ospite della trasmissione (il cantante, l'astrologo) o, ancora, quando induce all'«autoconfessione» ...

Qui il sociologo ce la direbbe lunga! E l'esempio «storico» è conosciutissimo, quello del programma dell'ente radiotelevisivo italiano «Chiamate Roma 3131»!

Il «programma di contatto» con l'ascoltatore richiama probabilmente una domanda di fondo. Quale tipo di discorso deve tenere una radio? E, di riflesso: quale genere di programma (e in quale schema) proporre? Ci si deve orientare verso quanto statisticamente è «voluto» dal pubblico (costruendo un ipotetico ascoltatore medio), oppure la proposta deve partire dall'ente ed essere sorretta da un'operazione di psicologia di vendita del prodotto cantato o parlato?

Anche un terzo mezzo di contatto con l'ascoltatore – quello scritto, della lettera o della cartolina postale – non facilita l'opzione. «Valanghe» di cartoline giungono in redazione quando si formulano, attraverso i programmi, domande semplici e, soprattutto, si promettono premi: dischi, viaggi ... Relativamente pochi sono gli scritti critici: anche dopo aver «provocato» l'ascoltatore. Le lettere (o le telefonate) di protesta – anche di plauso! – vanno sovente nella direzione dei giornali e si trasformano in articoli ...

Questa constatazione potrebbe condurci al pessimismo, al ribaltamento stesso della domanda «perché (e come) un programma di contatto con l'ascoltatore!» In questo senso: è trasmissione di «contatto» per chi ascolta? o si propone, invece, come ricerca di contatto da parte di chi allestisce il programma? È soluzione di comodo o va incontro veramente alle esigenze della radio «moderna»?

E, allora, dovrebbe orientarsi verso la ricerca di aperture, di vero «dialogo», da parte di chi, al «di qua del vetro», costantemente fra i suoni e le parole, spesso opera in condizioni di totale (e alla lunga frustrante) silenzio e vorrebbe, dall'alto di una posizione di forza (il microfono) evitare di dire solamente «la sua».



L'émetteur national de Beromünster a été inauguré le 11 juin 1931.



Les émissions sportives jouaient un grand rôle à l'époque héroïque de la radio. Ici, un reportage du Tour de Suisse.

Les microphones sont devenus plus petits, plus maniables, mais il faut reconnaître que les appareils techniques de la télévision ont perdu de la monstruosité des appareils utilisés à l'époque pour la radio.





«Grüezi mitenand» (Boujour tout le monde) est une émission de contact de la Télévision suisse alémanique. Elle permet, avec le concours des téléspectateurs, de sauver des monuments historiques voués à la pioche.



Les sondages d'opinion de la SSR ont prouvé que la Télévision de la Suisse italienne avait un nombreux public dans le Nord de l'Italie.

La radio et la télévision désirent établir un pont entre elles et le public. L'émission intitulée «Heute abend in...» (Ce soir à...), produite par la Télévision suisse alémanique, permet de poser des questions aux autorités de la localité...





En novembre 1971, la Télévision de la Suisse italienne célébrait ses dix années d'existence en organisant une émission «Portes ouvertes». Les visiteurs assistent ici avec un vif intérêt aux opérations de la régie.

... alors que les représentants de la population ont la possibilité d'émettre opinions et critiques devant la caméra.





Zuoz, une bourgade en plein pays rhéto-romanche. Mais plus de la moitié des Rhéto-romanches vivent dans les autres régions de la Suisse.

L'Office des programmes de la «Cumünanza Rumantscha Radio e Televisiun» à Coire prépare chaque jour ouvrable l'émission d'actualités «Novitads», diffusée sur la chaîne OUC-2 de toute la Suisse.



Kontaktsendungen im Fernsehen

Ulrich Hitzig, Chef der Programmplanung und -präsentation Fernsehen DRS

Zunächst einmal, was heisst Kontakt? Nun, dem Wortsinn nach soviel wie Berührung. Im zwischenmenschlichen Bereich die physische Berührung wie etwa der Händedruck, die seelische Beziehung, wenn sich Blicke begegnen und die geistige im Gespräch. Wesentlich ist dabei immer der Austausch, die Wechselbeziehung. Fehlt sie so findet lediglich eine einseitige Mitteilung statt. Diese Einseitigkeit ist ein Charakteristikum aller Massenkommunikation, der gedruckten wie der elektrisch übermittelten; sie beunruhigt die Zeitungs- wie die Programm-Macher.

Die Programm-Macher von Fernsehen und Radio haben dazu besonderen Grund. Im Gegensatz zur einzelnen Zeitung, die ja immer nur einen Teil des vielfältig facettierten Mediums Presse vertritt, repräsentieren Fernsehen und Radio nicht nur ein Medium, sondern auf nationaler Ebene gleichzeitig eine Institution. Eine Institution, welche durch ihre grosse Präsenz den Eindruck von Macht erweckt, der sich verstärkt durch die Tatsache der Monopolstellung. Institutionen öffentlichen Charakters geniessen aber heutzutage nicht mehr wie einst desto grösseres Ansehen und Autorität, je gewichtiger sie sind – sondern sie sind im Gegenteil einer wachsenden Grundstimmung von Skepsis, ja Misstrauen ausgesetzt.

Dies alles – die Einseitigkeit des Kommunikationsvorganges, der Institutionscharakter, die Monopolstellung und die unterschwellige Skepsis erzeugen ein Distanz zwischen dem Medium und seinem Konsumenten, die gefährlich werden kann. Im Unterschied zur Zeitung liefert es ja nicht nur tote Zeichen auf bedrucktem Papier, sondern Stimmen dringen zu uns und Gesichter blicken in unsere Stube. Dieser Pseudokontakt, welcher durch das Erscheinen von Personen vorgetäuscht wird, bedarf seiner Ergänzung in umgekehrter Richtung, die eine Beziehung am Empfänger zum Menschen im Studio schafft, will das Medium nicht in die eisige Distanziertheit des «big brother» verfallen, zu dem vorzudringen niemandem vergönnt ist.

Diesem Ziel dient die Kontaktsendung. Natürlich ist es nicht möglich, das einseitige Gefälle der Kommunikationsrichtung völlig aufzuheben. Das ist auch nicht nötig. Aber es ist wichtig, dass es in Ansätzen geschieht. Selbst wenn nur wenige die Gelegenheit zum Kontakt benützen, so ist doch schon gezeigt, dass er möglich ist und dass die Programm-Macher ihn suchen. (Die Absicht darf dabei nicht sein – dies sei deutlich gesagt – die Grösse des erreichten Publikums zu messen, denn die Quantität der Reaktionen ist von sehr vielen Zufälligkeiten abhängig und gibt niemals ein zuverlässiges Bild über Umfang und Interesse beim Empfänger.) Das Herstellen einer

Wechselbeziehung zwischen Programm und Publikum wird besonders erlebbar und wirkungsvoll in einer Live- oder Direktsendung. Und sie wird dort sinnvoll und fruchtbar, wo sie mit einer Dienstleistung am Publikum verbunden ist.

Der Kontakt kann brieflich, telefonisch oder persönlich erfolgen. Diese Reihenfolge bezeichnet die steigende Intensität, mit welcher der Kontakt in der Sendung selbst zur Wirkung kommt; sie ist bei der schriftlichen Mitteilung am schwächsten, bei der persönlichen Präsenz am stärksten. Zunächst einige Beispiele für Sendungen mit *brieflichem Kontakt*. In der Sendung «Hans A. Traber gibt Auskunft» können die Zuschauer dem Biologen nicht nur Fragen stellen, sondern können auch Bilder, Gegenstände, Pflanzen, ja sogar lebende Tiere einsenden. Er gibt dann in der alle sechs Wochen stattfindenden Sendung seinen Kommentar dazu. Das sachbezogene, aber sehr persönlich engagierte Auftreten des Präsentators und sein bestimmtes Eintreten für den Umweltschutz sichern der Sendung einen sehr grossen Erfolg. Zuschriften pro Sendung: 80 bis 100.

Mit der Verkehrsquizsendung «Grün-Gelb-Rot» war ein Publikumswettbewerb verbunden, bei dem eine Frage zum Strassenverkehr gestellt wurde. Dabei war interessant, zu beobachten, wie ausserordentlich gross die Schwankung in der Beteiligung waren, je nachdem die Beantwortung den Leuten leicht oder schwer vorkam. Die Anzahl dieser Reaktionen betrug im Minimum 20000 und im Maximum 100000 Antworten. Ebenfalls mit einem Wettbewerb und zugleich mit einer Geldsammlung war die Sendung «Grüezi miteneand» verbunden. Durch den Kauf von sogenannten TV-Marken konnte man einen Beitrag zur Erhaltung gefährdeter Baudenkmäler leisten und ausserdem einen Preis gewinnen. Die Beteiligung pro Sendung schwankte zwischen 30000 und 60000. Das Unternehmen «Grüezi miteneand» war eine typische Kontaktsendung.

Sie wurde auswärts produziert. Dadurch ergaben sich am Austragungsort intensive Kontakte mit der Bevölkerung und den Behörden. Auch das Publikum der Sendung rekrutierte sich an Ort und Stelle. Überdies hat sich eine Reaktion eingestellt, die am Anfang von uns überhaupt nicht eingerechnet war: das Baudenkmal, für dessen Erhaltung man sich in der Sendung eingesetzt hat, wurde regelmässig an den darauffolgenden Wochenenden von einem so grossen Strom von Ausflüglern besucht, dass wir durch schlimme Erfahrungen gewitzigt schon im vornherein die lokalen Polizeiergane darauf aufmerksam machen mussten, Massnahmen zur Verkehrsregelung zu treffen.

Schliesslich wäre noch auf die Sendung «Fakten – Zeugnis – Einwände» hinzuweisen, eine Sonntagvormittagsendung, mit der versucht wird, die konventionellen Gottesdienstübertragungen zu ersetzen. Sie wird an zwei aufeinanderfolgenden Sonntagen durchgeführt. Im ersten Teil steht die persönliche Stellungnahme eines Theologen oder Seelsorgers zu aktuellen Problemen aus Ehe, Familie und Gesellschaft im Mittelpunkt. Im zweiten Teil werden Fragen und Einwände der Zuschauer beantwortet. Die Reaktionen sind noch nicht sehr gross, aber ermutigend. Der briefliche Kontakt wirkt als Element in der Sendung wenig spontan. Dafür hat er alle Voraussetzungen für eine eingehende Behandlung der aufgeworfenen Fragen. Er belastet das Studio technisch nicht, hingegen redaktionell. Beim *telefonischen Kontakt*, verhält es sich genau umgekehrt. Er ist spontan und unmittelbar. Die Erörterung des Problems ist aber in der Regel nur knapp und oberflächlich; die apparativ-technische Beanspruchung des Studios ist je nach dem Umfang des zu erwartenden Fragensturms gross bis sehr gross, hingegen bleibt die zeitliche Beanspruchung, von Vorbereitung und Nachbehandlung abgesehen, mehr oder weniger auf die Dauer der Sendung beschränkt. So verhält es sich zumindest theoretisch, wenn wir schriftlichen Kontakt und telefonischen Kontakt einander gegenüberstellen. Leider ist es ja nun in der Praxis so, dass die Aufnahmekapazität unserer öffentlichen Telefonzentralen beschränkt ist. Solchen Sendungen sind von vornherein Grenzen gesetzt.

Im Rahmen der «Rundschau» wurde diese Möglichkeit, dem Publikum Antwort auf direkte Fragen zu erteilen, mehrmals benützt. So bei Sendungen über die Franken-Aufwertung und die US-Wirtschaftskrise, ferner bei der abendfüllenden Diskussion vor den Nationalratswahlen. In der «Fernseh-Disputation» wird der Versuch gemacht, den Zuschauer in eine im Studio stattfindende Diskussion zu integrieren. Im Zentrum der Sendung steht ein Mann, der eine umstrittene These vertritt. Ihm zur Seite befinden sich zwei Gruppen, die eine bestehend aus neutralen Sachexperten, die andere aus Leuten, welche die aufgestellte These in Zweifel ziehen. Ausserdem können die Zuschauer von zu Hause anrufen. Ihre Frage wird schriftlich dem Präsentator übermittelt.

Unser Verkehrsquiz «Grün-Gelb-Rot», von dem bereits die Rede war, hat jeweils im Lauf der

Sendung und nachträglich so viele Fragen provoziert, dass wir uns entschlossen, es am gleichen Abend nach der Spätausgabe der Tagesschau mit einer Art Briefkastensendung zu ergänzen, in der Verkehrsexperten Auskunft geben.

Unter dem Stichwort «Dienstleistung» wäre an dieser Stelle auch die Sendung «Aktenzeichen XY... ungelöst» zu erwähnen, welche vom Zweiten Deutschen Fernsehen produziert und vom Österreichischen und dem Schweizer Fernsehen mit übertragen und durch Aussenstationen ergänzt wird. Die Idee, die dieser Sendung zugrunde liegt, nämlich das öffentliche Fernsehen zur Unterstützung der Polizei bei der Personen- und Sachfahndung einzusetzen, hat sich als sehr erfolgreich erwiesen. Sie wird von etwa 30 Millionen Zuschauern verfolgt, und rund die Hälfte der Fragen, welche im Laufe der Sendung gestellt werden, können mit der Hilfe der Öffentlichkeit beantwortet werden.

Als drittes wären nun noch jene Kontaktsendungen zu erwähnen, bei denen der Zuschauer *persönlich vor der Kamera* in Erscheinung tritt.

Einen Kontakt besonderer Art vermittelt die Sendung «Heute abend in...», bei der wir uns mit den Reportagewagen in eine oder zwei Ortschaften begeben, die Kameras auf ganz verschiedene Standorte verteilen, mit Leuten Probleme diskutieren, welche sich dort stellen. Es wird Information für den Zuschauer zu Hause vermittelt. Die Erfahrung hat gezeigt, dass Kontakt und Information auch Gruppierungen einer Dorfgemeinschaft, die voneinander bis anhin nur wenig wussten, einander näher bringen können. Impulse, die von dieser Sendung ausgelöst werden, können nachträglich zur Lösung von Problemen beitragen. Die Auseinandersetzung mit Problemen aus unserem schweizerischen Alltag wird in Form dieser Live-Kontaktsendung vom Zuschauer besonders intensiv erlebt, intensiver als in einem Dokumentarfilm. Das ist ein Fingerzeig für unser Programm. Um sich gegenüber der Konkurrenz der ausländischen Sender und der in naher Zukunft herandrängenden Flut von Programmkonserven in Form von Kassetten, Bildplatten und sofort zu behaupten, ist es wichtig, den Kontakt mit dem Zuschauer zu suchen. Die Beispiele mögen illustriert haben, dass Kontaktsendungen den Dialog mit dem Zuschauer und unter Zuschauern fördern kann.

Il pubblico estero della Televisione della Svizzera italiana

Guido Ferrari, assistente di direzione presso la TSI

La Televisione della Svizzera italiana è nata nel 1961 ed ha dunque appena festeggiato i suoi primi 10 anni di vita. In questo breve arco di tempo essa si è sviluppata da televisione locale a televisione a diffusione e di interesse nazionale e perfino internazionale. Una catena di ripetitori portano infatti oggi i nostri programmi al di là delle Alpi, mentre nella vicina Italia le nostre onde vanno ad infrangersi sugli Appennini.

Ciò che sapevamo sull'entità del nostro pubblico e sulle sue caratteristiche si era fin qui basato su elementi statistici non specifici e su di un'intuizione che prendeva lo spunto soprattutto dalle numerose lettere di telespettatori e dagli articoli di giornali.

Oggi invece le ricerche demoscopiche ci forniscono dati sempre più precisi e differenziati.

Se definiamo quale pubblico estero della TSI quello costituito dai lavoratori italiani in Svizzera e quello formato dai telespettatori del Nord Italia – dunque un pubblico di lingua italiana – raggiungiamo cifre che, tenuto conto dei nostri orizzonti, possiamo considerare davvero notevoli.

Mentre il pubblico della Svizzera italiana nel 1972 è di 225 000 telespettatori, quello potenziale dei lavoratori italiani residenti nella sola Svizzera tedesca (non disponiamo infatti di dati relativi alla situazione nella Svizzera romanda), è di 230 000 persone, dunque superiore – anche se di poco – al nostro stesso pubblico locale. Il numero, poi, dei telespettatori potenziali della TSI dell'Italia del Nord è addirittura di 2 485 000. Sommando, otteniamo un pubblico estero – come da noi definito – di ben 2 715 000 telespettatori ed un pubblico totale di 2 940 000 persone, di poco inferiore a quello della Svizzera tedesca. Ricordando qual'è la cerchia dei nostri telespettatori locali – 225 000 persone – è indispensabile, nell'impostazione di programmi, tenere in doverosa considerazione la presenza regolare, davanti al video, di un pubblico ben più eterogeneo di quello della Svizzera italiana.

E non è neppure da dimenticare che il pubblico allargato della TSI può seguire anche i programmi di enti di notevole prestigio e riccamente dotati di mezzi, con i quali dunque ci sentiamo confrontati. Ma cerchiamo di vedere un po' chi si nasconde dietro alle cifre globali di cui si è detto.

Il pubblico dell'Italia del Nord è contenuto nella vasta area delimitata dai confini nazionali, dalla zona di Torino, Alessandria, Pavia e Bergamo. È dunque la fascia altamente industrializzata della vicina repubblica. I suoi abitanti sono telespettatori più assidui di quelli della Svizzera italiana: questi siedono davanti al video 3,5–4,5 giorni la settimana, quelli in media ben 6,6 giorni (6,44–6,73). Ciò che per noi è particolarmente lusinghiero è che il video di questi telespettatori esteri è sintonizzato 3,21 giorni la settimana (2,44–4,01) su TSI.

I programmi regolarmente seguiti – risulta dalle inchieste – sono soprattutto i film e le serie televisive: ciò che corrisponde, anche per questo pubblico, agli interessi maggioritari. Ma pure il Telegiornale, è da sottolineare, ha una sua vasta e fedele cerchia di telespettatori. Numerosi altri programmi, particolarmente quelli informativi e sportivi, sono ben noti e giudicati.

Non si pensi però che soltanto le trasmissioni non legate alle contingenze della Svizzera italiana godano di popolarità. Infatti «Il Regionale», una fortunata rubrica di cronaca locale, ha un suo pubblico estero attento (ci riferiamo al grado di conoscenza della trasmissione), quasi a testimonianza del grande bisogno di molti telespettatori di conoscere e di partecipare a quegli avvenimenti quasi palpabili, vicini alla vita di ognuno, cioè al vissuto personale e che permettono, dunque, una certa identificazione positiva.

Musil diceva giustamente che la maggior parte della nostra realtà è sempre più mediata, costruita e dunque non frutto dell'esperienza diretta. Ciò per associazione, ci fa riflettere sulla tesi di Riesmann secondo cui la complessità della realtà che ci circonda e, sovente, la mancanza di stimolazione alla autoriflessione, allarga la cerchia degli individui eterodiretti, cioè passivi, non creativi. Sono questi i problemi noti e fondamentali che investono e che responsabilizzano tutti gli agenti della socializzazione – cioè dell'inserimento dell'individuo nella collettività – e dunque anche il medium televisivo nei suoi diversi aspetti: finalità, contenuto e forma del messaggio.

Ma ritorniamo al discorso sul pubblico del Nord dell'Italia del Nord.

Lo studio degli interessi di questo pubblico ha mostrato l'esistenza di notevoli differenze rispetto a quelli del pubblico della Svizzera italiana. Le trasmissioni di tipo maggioritario – film, quiz, musica leggera – riscontrano un'adesione più vasta; gli interessi dei telespettatori della Svizzera italiana si distribuiscono invece in modo più differenziato tra le varie categorie formulate per l'inchiesta.

Naturalmente una premessa necessaria ad una giusta valutazione di questi risultati è che agli intervistati è stato presentato quale quadro di riferimento l'offerta attuale di programmi, senza dunque alternative ad essi.

I sondaggi indicano che la preferenza data alla TSI è motivata dai suoi programmi interessanti e divertenti e dal buon livello dei suoi film. È opportuno qui aggiungere che il termine di confronto implicito è dato dai programmi della RAI. Bisogna sottolineare, da ultimo, che i telespettatori con formazione superiore lodano in particolare l'obiettività e l'attualità dell'informazione della TSI e del Telegiornale di lingua italiana.

Rivolgiamo ora la nostra attenzione a quell'importante pubblico della TSI abitante nella Svizzera tedesca e costituito dai lavoratori italiani.

È un pubblico leggermente superiore a quello della Svizzera italiana, consistendo esso infatti di 230 000 telespettatori potenziali. Le ricerche demoscopiche – fin qui meno approfondite di quelle svolte sul pubblico dell'Italia del Nord – ci informano che sono 155 000 le persone che seguono la TSI con regolarità (2-3 volte la settimana).

Gli interessi di questo pubblico sono poco differenziati e vanno in modo molto pronunciato ai programmi maggioritari. La trasmissione più conosciuta è «Un'ora per voi» – ossia il programma speciale per gli Italiani in Svizzera – seguita dai film e telefilm, dalle riprese sportive, dalle trasmissioni d'informazione, dai varietà musicali e dai quiz. Commedie, resoconti di viaggi, trasmissioni culturali impegnate sono da questo pubblico qualificate, in modo sensibile, come minoritarie.

È interessante rilevare che dalle inchieste fin qu

condotte risulta che questo pubblico rivolge un'attenzione molto sensibile alle trasmissioni – in lingua tedesca, si badi bene – della Televisione di Zurigo e degli enti della Repubblica federale. Ciò potrebbe dimostrare – occorrerebbero infatti altri sondaggi – l'esistenza di un patrimonio linguistico notevole – quasi insospettato – ed indicherebbe proprio nei programmi in lingua tedesca un'ulteriore modalità per raggiungere il pubblico italiano residente proprio in quella regione linguistica. In questo rapido giro d'orizzonte sul pubblico estero della TSI ci siamo resi conto della sua quasi insospettata vastità e soprattutto dell'attenzione che esso rivolge ai nostri programmi.

Ciò ci permette di credere che i programmi della TSI, pur rivolgendosi essenzialmente al pubblico della Svizzera italiana, raggiungono cerchie assai più vaste grazie allo sforzo costante di superare facili flessioni provincialistiche e di offrire programmi di buon livello.

Contacts avec les auditeurs de l'étranger

Lance Tschannen, chef du département des programmes documentaires et culturels du Service suisse des Ondes courtes

Depuis sa création en 1935, le Service suisse des Ondes courtes compte parmi ses tâches principales l'établissement et le maintien de contacts avec les Suisses de l'étranger. Ce n'est pas par hasard que la Confédération, dans la concession octroyée à la SSR, a défini cette tâche en ces termes: «le SOC doit resserrer les liens qui unissent au pays les Suisses demeurant à l'étranger»; en effet, à l'époque, il y avait de bonnes raisons d'établir des contacts aussi par l'intermédiaire de ce nouveau moyen d'information qu'était la radio. L'imminence de la guerre et la situation politique d'alors rendaient plus difficiles les contacts habituels que l'on pouvait avoir avec son pays, et c'est la radio qui était le mieux à même de surmonter ces difficultés.

Ce sont donc essentiellement des considérations d'ordre pratique et une certaine conception de l'idée de service à rendre qui ont fait attribuer aux émissions sur ondes courtes la tâche spécifique d'assurer les contacts humains. Cette fonction est aujourd'hui encore fondamentalement la même qu'alors, mais au cours des années elle s'est, à plus d'un titre, trouvée sensiblement modifiée. Voyons d'un peu plus près quelle était la situation de départ et quelle a été l'évolution qui a suivi.

A l'origine, les contacts étaient donc destinés avant tout à faire valoir à l'étranger la présence de la Suisse à une époque où le monde en guerre était agité de convulsions politiques, à renforcer le sentiment patriotique et à resserrer les liens avec la patrie, tâche qui avait alors une signification bien particulière (voir par exemple le rôle joué en Suisse même par l'Exposition nationale). Pour le Service des Ondes courtes, il importait donc de trouver le ton juste afin de s'acquitter au mieux de ce rôle de liaison. En ce temps-là, l'ensemble des émissions diffusées à l'étranger par la Suisse avait un caractère familial. Des présentatrices aimables, qui ont beaucoup fait pour assurer un contact amical, devinrent pour ainsi dire le symbole de la patrie et très souvent des amies personnelles des auditeurs. Dans bien des circonstances elles étaient même plus appréciées que ceux qui élaboraient les programmes. A cet égard, il est révélateur qu'un Suisse habitant les Etats-Unis et qui n'avait en Suisse ni parents ni amis s'adressa au Service des Ondes courtes, lors de son premier séjour dans son ancienne patrie qu'il n'avait plus vue depuis 50 ans, et demanda tout simplement qu'on s'occupe de lui: il ne savait pas à qui d'autre s'adresser.

C'est à ce moment qu'une tâche supplémentaire devait échoir au Service des Ondes courtes: assurer un contact avec les auditeurs étrangers non suisses, dont on n'avait pas encore pu, pour des raisons compréhensibles dues à la guerre, se faire

une image précise. Il convenait de leur faire mieux comprendre la position de la Suisse et surtout d'établir avec eux des rapports de confiance, en diffusant notamment à leur intention des informations dignes de foi. Et effectivement, le SOC réussit à gagner leur confiance. Dans le domaine de l'information, l'idée d'une prestation à fournir s'était aussi révélée valable.

Mais alors que les services émettant dans les langues nationales donnaient toujours la priorité aux programmes destinés dans leur ensemble à assurer des contacts amicaux, les programmes dans les autres langues commençaient déjà à distinguer nettement les émissions d'information et documentaires des émissions d'un ton plus familier. Parmi celles-ci, il y avait notamment les émissions constituées de disques demandés par les auditeurs ou de dialogues avec ceux-ci, et les émissions spéciales à l'intention des radio-amateurs travaillant sur ondes courtes, qui de tout temps se sont considérés comme faisant partie d'une seule grande famille internationale. Bien entendu, si l'on mesure le succès d'une émission au nombre de lettres que l'on reçoit des auditeurs, les émissions favorisant un contact personnel étaient bien mieux accueillies que les émissions documentaires et d'information dont le ton était plus impersonnel. Un exemple: le succès d'une émission comme «A Penny – A Song» qui permit la récolte de milliers de francs destinés à soulager la misère d'enfants du monde entier en programmant les disques demandés par les auditeurs. Le courrier envoyé par ceux-ci atteignit des dimensions considérables. (Certaines stations diffusant sur ondes courtes privilégient ce genre d'émissions, afin de maintenir aussi abondant que possible le courrier qu'elles reçoivent).

Sans aucun doute, cette époque fut pour le Service suisse des Ondes courtes l'occasion de consolider la renommée de notre organisme de radiodiffusion. Une série d'émissions diffusée à partir de 1948 contribua particulièrement à cette réputation; elle donna pendant quatre ans à quelque 5000 permissionnaires de l'armée américaine l'occasion de s'adresser personnellement, par le canal des ondes courtes suisses, à leurs parents des Etats-Unis, ce que beaucoup faisaient pour la première fois depuis leur engagement dans la guerre. Une telle émission devait permettre de nouer deux sortes de contacts, d'une part entre les soldats américains et leurs familles, d'autre part entre le SOC et son public potentiel aux Etats-Unis.

Une fois de plus, c'était l'idée d'un service à rendre qui se trouvait mise au premier plan. Il n'est certainement pas nécessaire d'insister sur le rôle que ces émissions ont pu jouer parallèlement dans la promotion de l'image de la Suisse en général.

Le succès d'un programme de ce genre peut cependant avec le temps devenir assez facilement trompeur. Le goût et les habitudes des auditeurs finissent par évoluer, et ni les lettres régulièrement envoyées par quelques auditeurs impénitents, ni leurs félicitations ou leurs lettres protestant contre la nouveauté quelle qu'elle soit, n'y peuvent rien changer. L'évolution implique le changement.

Prenons à titre d'exemple l'évolution des communautés suisses à l'étranger. Chaque année, les descendants des générations qui ont parfois encore vécu elles-mêmes l'émigration prennent la relève de leurs aînés, et, comme ils sont nés dans leur nouvelle patrie, ils n'éprouvent pas envers elle les mêmes sentiments qu'on peut avoir pour le pays de ses ancêtres.

Il ne s'agit donc plus d'entretenir des liens fondés sur le sentiment, mais d'en créer de nouveaux et de les développer. Il est évident que cette tâche implique de nouveaux moyens et un nouveau langage. En outre, le nombre des Suisses qui séjournent temporairement à l'étranger augmente d'année en année, et ce sont généralement de jeunes gens qui résideront à l'étranger pour une durée déterminée et qui s'y sont rendus soit pour accumuler des expériences, pour satisfaire leur humeur vagabonde ou leur soif de connaissance, soit pour y préparer leur carrière future. Ces Suisses de l'étranger d'un nouveau genre entendent eux aussi, pour la plupart, garder le contact avec leur patrie; leurs goûts ne les portent pourtant pas vers le «sentimentalisme», mais bien vers les problèmes intellectuels. Sous ce rapport, ils ressemblent à la majorité des auditeurs étrangers d'aujourd'hui, dont les habitudes d'écoute se sont également modifiées sensiblement. Nous vivons à l'époque de la communication intégrale; il est difficile d'imaginer qu'un auditeur qui peut obtenir directement une communication téléphonique avec un autre continent puisse être impressionné par un disque programmé à son intention par une radio étrangère. Et puisque le monde entier peut suivre les Jeux olympiques retransmis directement par satellites, la diffusion par les ondes d'informations au-delà des mers apparaît en comparaison comme une chose tout à fait naturelle.

Le Service suisse des Ondes courtes a essayé de tenir compte de ces nouveaux aspects de la situation. Dans nos émissions, l'accent a été porté sur l'actualité et sur l'information. Les transmissions dans les différentes régions du monde sont devenues plus brèves et leur style plus concis. Le ton est plus sec et le rythme plus rapide.

A la différence des jours de la semaine, qui sont consacrés pour l'essentiel à l'information, le samedi et le dimanche offrent des programmes qui vont davantage au fond des choses. En fin de

semaine, l'auditeur dispose de plus de temps; en outre, il souhaite probablement qu'on lui parle sur un ton plus personnel. Plus que jamais – et surtout quand il ne travaille pas – l'homme d'aujourd'hui a besoin de contacts. La radio peut lui en proposer – même par-delà les frontières et les continents.

La fonction que les programmes du weekend devraient remplir présente cependant de multiples aspects. Il faudrait pouvoir traiter plus à fond certains des thèmes abordés en semaine, offrir une information en profondeur qui permette de mieux comprendre l'actualité quotidienne. Les sujets traités ne devraient pas simplement avoir un caractère d'actualité. Certains aspects de la vie culturelle du pays devraient être mis en lumière, en rapport par exemple avec des émissions musicales. La musique s'est faite rare dans les émissions sur ondes courtes. Pourtant, elle aussi sait nouer ses propres liens d'affinité, puisqu'elle est de toutes les langues la plus internationale. Il est aussi possible de faire alterner musique et information, et c'est ainsi qu'ont été lancées des émissions élaborées avec le concours des auditeurs amateurs de musique, comme par exemple «Sounding Board», «Amicalement vôtre . . .», «Antena para todos», «Caixa Postal». La question se pose pourtant de savoir s'il suffit de diffuser une ou deux émissions de ce genre par mois pour nouer toutes les variétés de contacts qu'on devrait envisager d'établir. C'est-à-dire . . . :

1. les contacts familiaux:

- a) avec les auditeurs qui connaissent et qui apprécient la Suisse pour y avoir séjourné, comme par exemple les touristes, ceux qui ont fait chez nous des visites privées, ou les étrangers qui ont de la parenté suisse,
- b) avec ceux qu'on appelle les «armchair travelers» et qui parcourent le monde dans leur fauteuil grâce à la radio,
- c) avec ceux, et ils sont nombreux, qui ont perdu le contact avec leur monde ou qui n'ont pas réussi à s'y intégrer du tout. Ils sont tout particulièrement bien disposés à l'égard des voix amicales qui leur parviennent par les ondes parce qu'elles au moins ne les mettent pas dans un état d'angoisse physique.

2. les contacts intellectuels:

- a) avec tous ceux qui souhaiteraient simplement en savoir davantage sur nous,
- b) avec ceux qui ne sont pas satisfaits des informations émanant de la station de radio de leur propre pays,
- c) avec le Tiers monde, qui se tourne avec confiance vers la Suisse,

- d) avec ceux qui, pour des raisons professionnelles, se mettent en relation avec nous.

Il ne nous est plus possible aujourd'hui de prévoir une solution globale qui réponde à tous ces désirs et à toute cette gamme de contacts. D'autre part, il est pratiquement impossible à une station émettant dans le monde entier de se procurer, par des enquêtes directes, des indications valables concernant les souhaits de tant d'auditeurs différents. Il est toutefois possible de formuler tout de même certains principes fondés sur des considérations logiques, sur le bon sens, sur les impressions et les recommandations de tiers et sur les comparaisons que l'on peut faire avec d'autres émetteurs se trouvant dans une situation semblable:

1. La présentation d'une information la plus objective et la plus «neutre» possible, devrait toujours laisser à l'auditeur une impression positive. La polémique, le goût de sensationnel, la négligence et le pessimisme ne peuvent entraîner que des effets fâcheux.
2. La bonne foi est un élément très important de toute émission documentaire et d'information. Elle va de pair avec une certaine conception de la qualité suisse, que notre pays ne devrait en aucun cas abandonner.
3. Les émissions diffusées sur ondes courtes, et quelle que soit leur nature, doivent être composées d'éléments variés. Les longueurs doivent être évitées à tout prix. Un programme dont le producteur s'est efforcé de présenter quelque chose de valable à l'auditeur, ne peut que contribuer à renforcer les contacts. A cet égard, l'introduction de morceaux de musique choisis avec soin et intelligence est une bonne chose, et même un trait d'humour authentique peut parfois faire merveille.
4. Actuellement, une touche personnelle est presque indispensable, même dans les émissions d'information. Ceux qui prêtent leur voix aux émissions quotidiennes du SOC sont présentés par leur nom, et un présentateur accompagne l'auditeur pendant toute la durée de l'émission, à laquelle lui-même devrait avoir contribué d'une manière ou d'une autre.
5. Les weekends, qui selon la conception en vigueur au SOC doivent être consacrés ou bien à des émissions documentaires de caractère essentiellement culturel, ou bien à des émissions servant expressément à créer des contacts, doivent se distinguer nettement par leur spécificité. Il est intéressant de signaler que des discussions se sont engagées dernièrement sur la manière de produire des

émissions dites de «contact», et qu'elles ont révélé les difficultés rencontrées dans l'élaboration de telles émissions. Malheureusement, on semble croire de plus en plus souvent qu'elles vont sortir toutes faites de la manche, ou qu'elles ne demandent que peu de travail, ce qui est totalement faux. Ce dont nous avons besoin aujourd'hui, c'est d'un contact humain véritable, réfléchi. L'homme moderne est soumis à toute espèce d'influences qui s'exercent sur lui sans discontinuer et qui l'assaillent de partout. Dès lors, il ne faut pas s'étonner de voir se multiplier le nombre des individus réfractaires aux contacts humains, méfiants, blasés ou indifférents. Il convient donc d'ouvrir une brèche dans ce mur de l'indifférence consciente ou non, et cela n'est faisable que si l'auditeur est persuadé qu'on le prend au sérieux, qu'on souhaite établir avec lui un contact réciproque, et qu'on est prêt à la rigueur à faire quelque chose pour lui sans pour autant attendre de sa part une prestation en retour.

6. Les programmes comprenant manifestement des éléments de prestations représentent autant de bons points pour l'émetteur qui les diffuse. Ces prestations peuvent être de caractère très différent. L'équivalent du SOC de l'émission «Auto-Radio Schweiz», très populaire en Suisse alémanique, ce sont les «Euromessages» à l'intention des touristes, diffusés en sept langues pendant tout l'été. Les messages et les disques demandés, adressés aux marins suisses navigant en haute mer, jouissent d'une faveur toute particulière. Et c'est au ton familier qu'ont su adopter ses deux auteurs et présentateurs, ainsi qu'aux nombreux conseils et informations qu'ils donnent, que le SOC doit en grande partie le succès de son émission spéciale destinée aux radio-amateurs travaillant sur ondes courtes -, émission qui peut s'enorgueillir d'un taux d'écoute très élevé. Il faudrait enfin mentionner les émissions religieuses régulières telles que «In His Name» ou «Minute religieuse», qui cultivent les rapports humains sur le plan éthique et peuvent également constituer une prestation importante.

Dès ses débuts, le Service suisse des Ondes courtes s'est efforcé de concilier le désir de créer des contacts et la possibilité de fournir une prestation. Le succès que le SOC a pu enregistrer par la suite est dû en grande partie au fait qu'il a poursuivi dans cette voie avec enthousiasme. A une époque où l'homme tend à mener une existence toujours plus fade et où la vie quotidienne se commercialise toujours davantage, il est plus important que jamais d'établir de véritables rapports humains.

Radiodiffusion et télévision suisses Chronique SSR 1971

1^{er} janvier. Le nouveau président central de la SSR, M. Ettore Tenchio, avocat, conseiller national, à Coire, entre en fonction. M. Tenchio appartient depuis le 1^{er} janvier 1965, comme représentant du Conseil fédéral, à l'organe administratif suprême de la SSR; il a été nommé vice-président le 7 janvier 1966.

1^{er} janvier. M. Marcel Bezençon, directeur général de la SSR, reprend la présidence du Conseil d'administration de la S.A. pour la publicité à la télévision, à Berne.

1^{er} janvier. Le prix de la minute de publicité à la télévision passe de 8500 à 9500 francs; ce prix s'entend pour une diffusion dans toute la Suisse.

16 janvier. La 45^e assemblée générale de la SSR, à Berne, sous la présidence du conseiller national Ettore Tenchio, s'occupe entre autres du nouvel article constitutionnel sur la radio et la télévision, du second programme de télévision et de l'affectation de la troisième chaîne d'émetteurs, des communications par satellites, de la situation financière de la radio, du second programme de radio sur ondes ultracourtes, des émissions locales et des émissions pour les travailleurs étrangers.

28 janvier. Au studio de radio de Zurich, remise du Prix Radio zurichois pour 1970, doté de 5000 francs en espèces, au dramaturge Manfred Schwarz pour sa pièce radiophonique en dialecte «Iigschribni Brief».

28 janvier. Il y a 25 ans qu'a été fondée la Société de radiodiffusion et télévision de la Suisse centrale (IRG).

24 février. 40^e anniversaire de la Société suisse de radiodiffusion et télévision. Le matin du 24 février 1931 eut lieu à Berne une assemblée au cours de laquelle les délégués des coopératives et sociétés de radiodiffusion existantes paraphèrent les statuts de la Société suisse de radiodiffusion, après quoi le Comité se constitua, l'après-midi du même jour. Le 26 février 1931, le Département fédéral des postes et des chemins de fer octroya à la SSR, pour elle et ses sociétés-membres régionales, une concession unique «pour l'utilisation des émetteurs radiophoniques de l'Administration fédérale des postes et des télégraphes»; cette concession entra en vigueur le 1^{er} mars 1931.

26 février. Le Comité central de la SSR élit en qualité de second vice-président M. Jean Broliet, président de la Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande (SRTR).

15 mars. «Toutes les interventions parlementaires à propos des programmes, des questions juridiques et des structures de la SSR seront traitées à la session de juin», répond le Conseil fédéral à une petite question urgente du conseiller national Baumann qui, le 1^{er} mars, s'était enquis notamment des possibilités d'influence de la Confédération sur la radio et la télévision, en particulier sur le service des programmes.

22 mars. Incendie dû à un court-circuit au studio de radio et de télévision de Genève, boulevard Carl-Vogt. Les installations et appareils subissent de gros dégâts.

25 mars. Il y a 40 ans que, premier émetteur national suisse, l'émetteur sur ondes moyennes de Sottens, en Suisse romande, a été mis en exploitation. Ce nouvel émetteur fut officiellement inauguré le 23 avril 1931.

28 mars. A Lucerne a lieu la remise du Prix radio et télévision de la Société de radio et télévision de la Suisse centrale (IRG) décerné à l'écrivain lucernois Joseph Elias.

7 avril. En réponse à une petite question du conseiller national Tissières du 1^{er} mars sur une émission de télévision à propos du procès de Burgos (Espagne), le Conseil fédéral déclare que le film incriminé montrait de jeunes collaborateurs d'un mouvement révolutionnaire basque s'entraînant à des épreuves physiques et psychiques auxquelles ils pourraient être soumis en cas d'arrestation. C'était donc un fait du domaine de l'information, et non des scènes montées ou factices.

16 avril. Lors d'une conférence de presse à Berne, M. Marcel Bezençon, directeur général, fait le point sur une série de questions touchant la SSR et agitées dans la presse: rapports entre le Conseil fédéral et la SSR, activité de la radio et de la télévision en cas d'événements politiques graves, de catastrophes ou de crise.

Du 29 avril au 6 mai. 28 organisations de télévision provenant de 24 pays participent au 11^e Concours de la «Rose d'or de Montreux» organisé par la SSR avec la Ville de Montreux sous le patronage de l'UER; 691 personnes (dont 230 journalistes) représentant 30 pays sont accréditées à Montreux. Figurent au palmarès: «Lodynski's Flohmarkt Company» de la Télévision autrichienne, à Vienne (Rose d'or et prix en espèces de 10 000 francs; prix spécial de la Ville de Montreux décerné à l'œuvre la plus gaie; prix de la presse), «Monty Python's Flying Circus» de la BBC à Londres (Rose d'argent) et «Ich bin», coproduction ARD/WDR à Cologne (Rose de bronze et mention particulière du Jury de la presse). Les émissions «The Point» de l'American Broadcasting Company, New York, et «Love and marriage», de la Télévision finlandaise, Helsinki, se distinguent par une mention.

30 avril. M. Alcide Gerber, directeur du gymnase pour les cours du soir à Bâle, est élu par le Comité central nouveau président de la Commission nationale radioscolaire et de la Commission nationale télévisuelle. A ce titre, il prendra le 1^{er} juillet la succession de M. René Dovaz, de Genève.

1^{er} mai. Il y a 40 ans que l'émetteur d'ondes moyennes de la Suisse alémanique, à Beromünster, a été mis en exploitation; c'est le 11 juin 1931 qu'avait eu lieu l'inauguration officielle de ce second émetteur national.

2 mai. La télévision de la Suisse italienne (Televisione della Svizzera italiana TSI) célèbre ses dix ans d'existence. Le 2 mai 1961, la Suisse italienne recevait son premier train de reportage et un studio provisoire de télévision entra en activité dans un hangar désaffecté des tramways, à Lugano-Paradiso.

2 mai. Le plan estival des émissions du Service suisse des ondes courtes prévoit pour la première fois des émissions en langue rhéto-romane. En outre, des appels radio (Euromessages) seront diffusés chaque jour entre 11 h. 30 et 12 h. sur ondes courtes, dans les bandes de 31 et 49 mètres.

4 mai. La Télédiffusion suisse introduit pour ses six chaînes un nouveau schéma qui, outre la diffusion des programmes radiophoniques dans les trois langues nationales, permet la transmission sur chaque canal de programmes européens, de musique classique et de musique légère.

13 mai. Répondant à une petite question posée le 17 mars 1971 par le conseiller national Breitenmoser, le Conseil fédéral déclare qu'une décision au sujet de l'introduction d'émissions radiophoniques en stéréophonie doit être fondée sur un plan d'ensemble qui est en préparation.

19 mai. Le Conseil fédéral répond à une petite question du conseiller national von Arx du 25 janvier 1971 concernant la diffusion, l'après-midi, d'émissions télévisées réservées au troisième âge: Dans la structure des programmes de l'après-midi, la SSR s'efforce toujours davantage de penser aux plus de 65 ans.

12 juin. A l'assemblée générale jubilaire de la Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse centrale, à Gersau – l'IRG célèbre ses 25 ans d'existence – le professeur Peter Dürrenmatt, conseiller national, traite des «divers aspects de la liberté des programmes à la radio et à la télévision».

21 juin. «Pour des raisons financières, le Service suisse des ondes courtes ne peut pour le moment inclure dans son programme des émissions en langue russe.» Telle est la réponse du Conseil fédéral à une petite question du 18 mars 1971 du conseiller national Hofer. «Au surplus, une bonne réception dans la zone où se parle le russe n'est actuellement pas garantie, de telle sorte que la forte dépense qu'exigerait ce complément n'atteindrait pas son but.»

23 juin. La radio et la télévision transmettent en direct le débat de cinq heures et demie qui se déroule au Conseil national sur les questions relatives à la radio et à la télévision. Le conseiller fédéral Roger Bonvin, chef du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie, répond à 11 interventions parlementaires à propos des programmes, des problèmes juridiques et des structures de la SSR: Pour l'instant, le Conseil fédéral n'est pas en mesure de présenter un rapport complet et définitif étant donné les nombreuses questions encore ouvertes qui devront être examinées à fond en rapport avec le futur article constitutionnel sur la radio et la télévision. Le porte-parole du gouvernement confirme que d'après la concession, la SSR est seule compétente en matière de programmes de radio et de télévision. La SSR restera une société privée. Le fondement de la concession devra être formulé dans l'article constitutionnel. Mais la SSR gardera la possibilité de réaliser elle-même sa propre réforme.

25 juin. A Lausanne, sous la présidence de M. Jean-Pierre Méroz, directeur de la Radio suisse romande, le Prix suisse de la radio 1971 est attribué aux œuvres suivantes: «Uno cammina... e cerca lavoro», de Nicola Franzoni et Nino Müller, production de la Radio de la Suisse italienne (catégorie des émissions documentaires) et «Elle lui dirait dans l'île», de Françoise Xenakis, production de la Radio suisse romande (catégorie des œuvres stéréophoniques).

28 juin. Le Comité central de la SSR souligne sa résolution de poursuivre lui-même, sous la responsabilité de la SSR, les études déjà en cours sur les structures de la SSR. Ces études touchent aussi à la participation du personnel ainsi que des auditeurs et téléspectateurs.

3 juillet. L'assemblée générale de la Cumünanza Rumantscha Radio e Televisiun (CRR) marque un jubilé: «25 ans CRR»; cette société-membre a été fondée le 12 octobre 1946. Comme l'affirme son président, M. Stefan Sonder, la société rhéto-romane membre de la SSR est devenue un précieux instrument du maintien de notre quatrième langue nationale.

3 juillet. Le Prix radio de la CRR est décerné à M. G. B. Capaul, ancien conseiller d'Etats, et à M. Töna Schmid, ancien inspecteur scolaire, en reconnaissance de leurs efforts pour l'encouragement et le maintien de la langue romane.

2 septembre. Le Comité central de la SSR fixe au 1^{er} janvier 1974 le départ du second programme de télévision. Jusque là, et provisoirement, le programme de télévision de la Suisse italienne sera transmis sur la 3^e chaîne émettrice en Suisse alémanique et en Suisse romande.

9 septembre. Remise officielle à la Télévision suisse romande, à Genève, d'un car de reportage en couleur; ainsi, trois cars de reportage couleur sont en service dans notre pays.

13 septembre. Transfert de Zurich à Berne, au siège de la Direction générale de la SSR, du bureau de l'Eurovision de la Télévision suisse.

28 septembre. La SSR lance sur les ondes de la radio et de la télévision une campagne de la Chaîne du Bonheur au profit des réfugiés du Bengale. Jusqu'au début de décembre, on récolte 9,5 millions de francs.

29 septembre. Le Conseil fédéral répond à un postulat du 18 mars 1971 du conseiller aux Etats Stucki sur la réception de la télévision dans les régions de montagne: D'ici 1980, les régions de montagne seront aussi bien desservies que toutes les autres parties du pays. Dès 1976 déjà, dans la Suisse entière, donc en région de montagne également, 99% de la population pourra capter au moins un programme de télévision. Avec une couverture télévisuelle de 96% de l'ensemble de la Suisse en 1976, 87% de la population montagnarde pourra recevoir trois programmes de télévision.

1^{er} octobre. Le premier studio de télévision couleur, à Zurich-Seebach, est prêt à l'exploitation. La première production en couleur du nouveau studio, «Ein Kind ist verschwunden», de Sylvia Frey et Jo Scheurer, est diffusée le 12 décembre.

4 octobre. Il y a 60 ans, la concession radiophonique numéro 1 était délivrée à l'Ecole d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds; le 26 novembre 1911, le professeur Paul-Louis Mercanton, à Lausanne, reçut la concession numéro 2.

4 octobre. Le Conseil fédéral décide de renvoyer d'un an l'augmentation des taxes demandée par la SSR, à savoir une hausse de 40 à 54 francs pour la radio et de 84 à 102 francs pour la télévision.

4 octobre. Le Conseil fédéral accepte de prolonger la durée de diffusion de la publicité télévisée les jours ouvrables; la durée de cette publicité, dont le produit est affecté aux programmes de télévision, sera portée dès le 1^{er} janvier 1972 à 18 minutes (jusqu'ici 15), à 19 minutes dès le 1^{er} janvier 1974 et 20 minutes dès le 1^{er} janvier 1975.

6 octobre. Dans sa réponse à une interpellation du conseiller aux Etats Munz du 1^{er} décembre 1970 concernant l'usage des mass media par le Conseil fédéral, le conseiller fédéral Roger Bonvin annonce qu'une délégation du Conseil fédéral a eu un entretien le 23 février avec des représentants de la Société suisse de radiodiffusion et de télévision au sujet des rapports entre la haute autorité fédérale et la SSR ainsi que sur la participation de conseillers fédéraux ou de hauts fonctionnaires à des émissions de radio ou TV. On a admis et reconnu de part et d'autre que les membres du Conseil fédéral peuvent recourir à ces moyens de communication pour s'adresser à la population suisse lorsque la situation le commande. En outre, l'émission intitulée «Conversation au coin du feu», dans

laquelle un conseiller fédéral fait avec des journalistes le tour de problèmes d'actualité de son département, doit être inscrite régulièrement au programme.

12 octobre. Il y a 25 ans qu'a été fondée à Coire la Cumünanza Radio Rumantsch (CRR), société rhéto-romane membre de la SSR.

Du 15 au 18 octobre. A Zurich siège, sous la présidence de J. Rengelink, directeur des programmes de la Télévision néerlandaise, la commission des programmes de télévision de l'Union européenne de radiodiffusion (UER).

18 octobre. Le Comité central décide d'inviter à ses séances, dès 1972, trois représentants du personnel de la SSR en qualité d'experts avec voix consultative.

Du 21 au 23 octobre. Les Premières journées internationales du film, à Coire, organisées par les autorités du canton des Grisons en collaboration avec la Télévision suisse, se déroulent sur le thème «L'homme et son environnement».

30/31 octobre. Elections fédérales 1971. La radio et la télévision de toutes les régions linguistiques diffusent une série d'émissions sur cet événement: information préparatoire, reportage des élections proprement dites avec la participation des partis politiques; compte rendu et analyse des résultats des élections. Pour la première fois, les partis ont l'occasion de se présenter au public, chacun disposant à cet effet d'une émission de radio et de télévision préparée par ses soins.

1^{er} novembre. En Suisse italienne, à titre d'essai, la deuxième chaîne de télévision diffuse une fois par semaine le programme de la Suisse romande et les six autres jours, le programme de télévision de la Suisse alémanique et rhéto-romane.

6 novembre. «Journée nationale d'aide aux enfants du Bengale» sur les ondes de la radio et de la télévision de la SSR. Cette collecte, organisée par la Chaîne du Bonheur à l'occasion de ses 25 ans, sous le patronage du Conseil fédéral, produit 4,5 millions de francs. La première émission de la «Chaîne du Bonheur» du Studio de radio de Lausanne, inspirée par Roger Nordmann, date du 16 octobre 1946.

15 novembre. Deux collaborateurs de la SSR, Joseph Renggli (Radio de la Suisse alémanique et rhéto-romane) et Werner Vetterli (Télévision de la Suisse alémanique et rhéto-romane) reçoivent à Berne le prix AVON en reconnaissance des éminents services rendus dans le secteur de la prévention des accidents.

17 novembre. Le Conseil fédéral répond à une petite question posée le 7 octobre 1971 par le conseiller national Chavanne au sujet d'une protestation des réalisateurs romands contre le schéma de programme de la Télévision suisse romande. S'il s'avérait que la SSR néglige les aspects essentiels de la vie culturelle suisse, le Conseil fédéral ne manquerait pas de lui rappeler les prescriptions de la concession.

Du 24 au 27 novembre. Les spécialistes de la formation de 25 organismes de télévision européens et extra-européens participent à Zurich à un Symposium de l'Eurovision organisé à l'initiative de la Télévision de la Suisse alémanique et rhéto-romane et sous le patronage de l'Union européenne de radiodiffusion (UER). La session a pour but la désignation d'un siège et l'échange d'expériences faites dans la formation interne de réalisateurs de télévision.

26 novembre. Le Comité central approuve l'extension de l'Office des programmes de radio et de télévision à St-Gall. On projette de construire une maison-tour comprenant deux studios avec les locaux annexes nécessaires.

27 novembre. La 46^e assemblée générale de la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR) à Berne, à laquelle participe le conseiller fédéral Roger Bonvin, chef du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie, est placée sous le signe du 40^e anniversaire de la SSR. A cette occasion, la SSR publie la chronique rédigée par Otto Pünter «Société suisse de radiodiffusion et de télévision, 1931-1970».

A part les affaires statutaires, l'assemblée générale traite de l'aménagement des programmes de radio et de télévision et de leur financement, des questions de personnel et de structures et du problème des antennes collectives.

Du 1^{er} au 4 décembre. Le brouillage des transmissions de l'émetteur national de Beromünster par un émetteur algérien empruntant la même longueur d'ondes fait l'objet de pourparlers à Alger entre une délégation de l'Entreprise suisse des PTT et les autorités algériennes.

Du 8 au 15 décembre. Le 9^e Séminaire international de l'UER des producteurs et réalisateurs de télévision scolaire, à Bâle, réunit 47 participants et 58 observateurs de 22 pays d'Europe occidentale ainsi que de Yougoslavie, de Jordanie, du Canada et d'Australie.

10 décembre. Lors d'une party de studio organisée par le studio de radiodiffusion de Zurich pour marquer le 25^e anniversaire de l'Orchestre de musique légère de Beromünster (fondé le 1^{er} août 1946), l'orchestre est débaptisé et reçoit le nom d'«Orchestre de musique légère de la Radiodiffusion suisse»; sa formation de danse s'appelle «Orchestre de danse de la Radio suisse».

13 décembre. Le Conseil fédéral élit membres du Comité central de la SSR pour le reste de la période 1969/1972 M^{me} Monique Monnier, de Colombier, M. Georges-André Chevallaz, conseiller national, syndic de la Ville de Lausanne, et M. Fritz Locher, ingénieur, directeur général des PTT, à Berne.

20 décembre. M. Stelio Molo, directeur régional de la Radio de la Suisse italienne, est appelé par le Comité central de la SSR aux fonctions de directeur général de la Société suisse de radiodiffusion et télévision. M. Stelio Molo entrera en fonction le 1^{er} juillet 1972; il succède à M. Marcel Bezençon, directeur général, qui se retire au 30 juin 1972 pour raison d'âge.

21 décembre. La Suisse alémanique compte 1 million de téléspectateurs.

31 décembre. La Société suisse de radiodiffusion et télévision occupe 2344 collaborateurs employés à plein temps: 108 à la Direction générale, 137 au Service des ondes courtes et à la Télédiffusion, 725 dans les studios de radio et 1374 dans les studios régionaux de télévision.

31 décembre. Le réseau émetteur de l'Entreprise suisse des PTT comprend
6 émetteurs d'ondes moyennes, dont les trois émetteurs nationaux de Beromünster, Sottens et Monte Ceneri,
172 émetteurs et réémetteurs d'ondes ultra-courtes,
383 émetteurs et réémetteurs de télévision, dont 262 diffusent le premier programme, 98 le deuxième et 23 le troisième programme,
9 émetteurs d'ondes courtes à Schwarzenbourg et Beromünster.

31 décembre. 594 installations d'antennes collectives au bénéfice d'une concession et équipées d'un réseau de distribution sont en exploitation en Suisse.

Deuxième partie

Table des matières

	page
Les finances, rapport du directeur administratif Domenic Carl	2
a) Compte annuel 1971	
b) Budget 1972	
<i>Comptes et bilans</i>	
Société suisse de radiodiffusion et télévision, tâches intéressant l'ensemble de la Suisse	14
Service des ondes courtes	16
Télédiffusion	18
Répartition des moyens financiers Radio	20
Compte global Radio 1971	21
Comptes Radio (par régions)	22
Répartition des moyens financiers Télévision	24
Compte global Télévision 1971	25
Comptes Télévision	26
Bilans SSR	28
Bilans des sociétés régionales	29
<i>Budgets</i>	
Répartition des moyens financiers Radio	31
Société suisse de radiodiffusion et télévision, tâches intéressant l'ensemble de la Suisse	32
Service des ondes courtes	34
Télédiffusion	36
Budgets Radio (par régions)	38
Répartition des moyens financiers Télévision	41
Budgets Télévision	42
<i>Statistiques des auditeurs</i>	44
<i>Statistiques des programmes radio</i>	45
<i>Statistiques des téléspectateurs</i>	48
<i>Statistiques des programmes télévision</i>	49
<i>Société suisse de radiodiffusion et télévision (organes de la SSR)</i>	52

Les finances

Exercice 1971

Compte Radio

Concessionnaires

1 899 775 concessionnaires radio. Tel est l'effectif annoncé à fin 1971 par l'Entreprise générale des PTT. En regard du chiffre de l'année précédente, cela représente une augmentation de 2,5% du nombre des auditeurs, en chiffre absolu 48 163 nouveaux abonnés. Les concessionnaires radio proprement dits sont seuls en cause dans cette augmentation tandis que le nombre des abonnés à la télédiffusion est de nouveau en léger recul.

Les concessionnaires radio se répartissent de la manière suivante entre les différents groupes d'auditeurs:

			(1970)
Radio ¹⁾	1 470 163	77,4%	(76,5%)
Télédiffusion	429 612	22,6%	(23,5%)
Total	1 899 775	100,0%	(100,0%)

¹ y compris les abonnés à la rediffusion qui ne figurent plus séparément dans les statistiques des PTT

Recettes

En 1971, les recettes brutes provenant des taxes de concession ont dépassé de 1 290 947 francs les prévisions inscrites au budget de l'entreprise des PTT. Une part de ce supplément revient à la SSR conformément à la clé de répartition.

Le tableau ci-dessous indique la somme des recettes provenant des taxes de concession et sa répartition entre les PTT et la SSR:

L'attribution supplémentaire (taxes) de l'entreprise des PTT, de 903 663 francs a été enregistrée dans les recettes des comptes 1971; elle a servi à financer les crédits complémentaires de l'exercice.

Le budget 1971 prévoyait qu'une somme de 52,493 millions de francs provenant des taxes de concession serait à disposition de la radio. Devaient s'y ajouter la subvention de la Confédération en faveur du Service des ondes courtes (3,106 millions de francs) et la somme attribuée par l'entreprise des PTT à la télédiffusion, portée à 1,085 millions de francs. Les recettes

additionnelles au titre de taxes de concession encore disponibles pour 1971 ont atteint 0,903 million de francs. Les intérêts sur valeurs et placement à terme, additionnés à diverses recettes du compte général radio, ont rapporté 0,651 million de francs.

D'autres ressources d'un montant de 3,257 millions de francs, constituées par des recettes accessoires de la Direction générale et des exploitations radio (intérêts actifs, recettes de co-productions, prestations à des tiers, part de la télévision aux frais des sociétés régionales, etc.), sont venues alimenter le budget de la radio.

En outre, on a fait appel aux réserves jusqu'à concurrence de 3,821 millions de francs au profit du compte 1971.

Les moyens financiers apparaissant dans le compte radio (y compris des dépenses non couvertes de 0,699 million de francs) s'élèvent en tout à 66,017 millions de francs.

A cela s'ajoute la participation de la télévision aux dépenses pour les tâches intéressant l'ensemble de la Suisse (6 115 000.— francs) et au financement du Service des ondes courtes (950 000.— francs).

Répartition des moyens financiers

Les fonds ont été répartis comme prévu au budget 1971 et sur la base de la clé de répartition en vigueur. Le tableau en page 31 renseigne sur l'ampleur des crédits attribués aux divers secteurs d'exploitation.

Crédits complémentaires 1971

Le Comité central a accordé les crédits complémentaires indiqués ci-après à la charge du compte radio 1971:

Fr. 912 750.— Pour le financement des «mesures d'urgence» en faveur du personnel des classes de traitement inférieures.

Fr. 233 000.— Indemnités aux cadres.

Fr. 977 592.— Demi treizième mois de salaire.

Fr. 1 426 036.— Allocations de renchérissement supplémentaires de 7%.

	en millions de francs	
	1971	1970
Les recettes brutes des PTT se sont élevées, au cours de l'exercice annuel, à	76 290	74 240
Attribution au fonds commun de déparasitage PTT/SSR	0 010	0 010
Recettes nettes à répartir entre les PTT et la SSR	76 280	74 230
Dont 70% reviennent à la SSR selon arrêté du Conseil fédéral du 10. 11. 1967, soit	53 396	51 961
L'attribution supplémentaire, qui est comprise dans la part susmentionnée de la SSR, s'est élevée à	903	1 148

Pour couvrir ces dépenses, on a fait appel à la réserve pour allocations de renchérissement de 800 000.— francs constituée dans le budget ainsi qu'à l'attribution supplémentaire de 903 663 francs au titre de taxes de concession 1971. En outre il a fallu relever Fr. 1 845 715.— du compte global radio.

Dépenses

Direction générale

Les dépenses figurant au compte d'exploitation pour les tâches nationales, y compris celles qu'assume la Direction générale, se sont élevées en 1971 à 12 229 312 francs 21. De ce montant, 6 584 955 francs 30 ont été utilisés pour l'exécution de tâches générales de la SSR (radio et télévision) tandis que la Direction générale a dépensé 5 644 356 francs 91 pour ses propres services. Le compte d'exploitation présente un excédent de recettes de 44 492 francs 34. La télévision a participé à raison de 6 357 236 francs et la radio pour 5 677 711 francs aux dépenses nécessitées par les tâches nationales.

Nous indiquons ci-après les principaux postes de dépenses:

- a) Dépenses de la radio et de la télévision pour des tâches intéressant l'ensemble de la Suisse (organes et commissions de la SSR, rapport annuel) Fr. 325 570.70
- b) Dépenses de la radio pour des tâches intéressant l'ensemble de la Suisse Fr. 3 527 801.25
Dans ce montant sont comprises, pour 3 239 034 francs, les prestations de droits d'auteurs (Suisa, «Mechanlizenz», industrie du film)
- c) Dépenses de la télévision pour des tâches intéressant l'ensemble de la Suisse Fr. 2 731 583.35
(prestations de droits d'auteur: 2 551 946 francs, organisations internationales)
- d) Dépenses pour les services de la Direction générale Fr. 5 644 356.91

Le compte d'exploitation de la Direction générale présente un modeste boni, si bien que les fonds attribués, additionnés aux recettes accessoires, ont suffi à couvrir les dépenses d'exploitation.

Certaines dépenses dépassent toutefois assez fortement les prévisions budgétaires; nous avons justifié en détail ces dépassements dans le rapport sur les comptes. Parmi les circonstances qui se répercutent sur le compte d'exploitation de la Direction générale, il faut citer le transfert sur ordinateur de la comptabilité, devenu effectif en 1971. Cette opération a entraîné des charges supplémentaires: organisation, programmation, maintien temporaire d'un double système comptable. Mais les tâches supplémentaires dévolues à la Direction générale et intéressant l'ensemble de la Suisse (par exemple dans le domaine du personnel ou en rapport avec la réorganisation de la SSR) ont aussi fait augmenter les dépenses dans les différents secteurs.

A noter en outre que le nouveau règlement de la SSR sur les amortissements est entré en vigueur en 1971, d'où une charge supplémentaire pour les comptes de cet exercice.

Contrairement au compte d'exploitation, le compte de résultat de la Direction générale n'a pu être équilibré. Des frais extraordinaires, dont ceux du 40^e anniversaire de la SSR, sont à l'origine d'un excédent de dépenses de 97 653 francs 27. La Direction générale a encore un fonds de dispositions qui pourra servir à la couverture partielle de cet excédent.

Pour balancer cet excédent de:	Fr.	97 653.27
Prélèvement au fonds de disposition	Fr.	87 144.49
Report à nouveau compte	Fr.	10 508.78

Service des ondes courtes

Le compte du Service des ondes courtes a pu être bouclé sur un solde actif de 88 306 francs 81. Ce résultat positif est dû à l'augmentation de la subvention de la Confédération au SOC; cette augmentation, décidée avec effet rétroactif pour 1971, a fait l'objet d'un arrêté du Conseil fédéral et s'intègre dans le plan financier nouvellement établi. Pour couvrir le surplus de charge découlant du renchérissement et des mesures prises par la SSR dans le secteur du personnel, le Service des ondes courtes s'est vu attribuer par la Confédération, pour l'année 1971, 552,435 francs de plus.

Télédiffusion

Une nouvelle base de financement de la télédiffusion a pu être trouvée, d'entente avec l'Entreprise générale des PTT. Nous en avons donné connaissance au Comité central dans un rapport séparé. Grâce à une prestation augmentée et rétroactive des PTT, la perte d'exploitation de l'année 1970 ainsi que le déficit prévu au budget 1971 ont pu être couverts.

Le compte 1971 solde par un excédent actif de 131 738 francs 26 qui, selon plan financier, est à reporter à nouveau compte.

Comptes régionaux de la radio

L'ensemble des dépenses figurant au compte d'exploitation radio des trois régions se monte à 52 462 510 francs 10 (exercice précédent 46 094 958 francs 76). Les principaux groupes de dépenses y participent dans la mesure ci-après:

	Budget 71 Fr.	Compte 71 Fr.
Frais de personnel	25 585 903.— ¹⁾	25 173 751.—
Frais généraux d'exploitation (y compris matériel d'exploitation et de programme)	6 538 457.—	7 494 406.—
Frais directs de programme	19 064 607.—	19 168 138.—

¹⁾ Y compris crédits complémentaires pour allocations de renchérissement, mesures d'urgence, indemnités aux cadres et demi treizième mois de salaire.

Il en ressort que les dépenses pour le personnel ont augmenté de 3,9 millions de francs ou 18,3% en l'espace d'un an. Il a été tenu compte de ce développement au budget, dans l'attribution des crédits. Les dépenses dans le secteur du personnel restent dans les limites des moyens financiers mis à disposition. Leur augmentation relativement forte est d'une part la conséquence du renchérissement (hausse de 7% de l'indice du coût de la vie au cours de cet exercice comptable). D'autre part, comme on le sait, la SSR s'est vue dans l'obligation de prendre une série de mesures pour la rétribution de son personnel, afin de soutenir la concurrence sur le marché du travail et de tenir compte, sur le plan financier, des conditions de travail particulières de certaines catégories de ses collaborateurs. Les dépenses pour le matériel et surtout les dépenses générales d'exploitation sont supérieures à celles de l'exercice antérieur; elles sont largement et directement influencées par la production des programmes. On note dans le même secteur des besoins financiers plus élevés pour les loyers, les intérêts, l'amortissement des installations de studio, les prestations fournies par des tiers. Pour l'ensemble des rubriques dites de programme, où figurent entre autres les cachets et honoraires des collaborateurs au programme et des auteurs, les frais de direction et des orchestres, il apparaît, que la limite des crédits a été respectée.

Voici le résultat du compte radio de chacune des régions:

Le compte de la Suisse alémanique et rhétoromane accuse un *solde passif de 351 580 francs 45*. La direction régionale propose de reporter ce solde au nouveau compte. Elle pense combler ce déficit dans la cadre du compte 1972, au besoin en faisant appel au fonds de disposition qui présente actuellement un avoir de 226 000 francs.

A noter à ce propos que l'attribution annuelle de 540 000 francs au fonds de construction prévue au budget n'est pas touchée par ce résultat passif; cette dotation s'est faite aussi en 1971 malgré ce déficit.

Solde passif également au compte de la Radio suisse romande. Il s'élève à *249 720 francs 32*.

Là aussi, l'attribution au fonds de construction, de 396 000 francs, a été réservée avant le calcul du résultat.

Nous recommandons de reporter le solde passif au nouveau compte et, si nécessaire, de le couvrir en 1972 au moyen du fonds de disposition de 87 000 francs.

La Radio suisse italienne avait prévu à son budget un déficit de 455 000 francs à couvrir par le fonds de disposition.

En fait, la RSI peut renoncer à utiliser ce fonds. Son compte se termine sur un excédent de recettes de 13 002 francs 58 qui sera affecté en partie au service de l'intérêt du capital social.

Compte Télévision

Concessions

A fin 1971, les PTT indiquent un effectif de 1 402 570 concessionnaires téléspectateurs, dont 130 186 possèdent un récepteur «couleur». Cela fait 128 677 nouveaux concessionnaires enregistrés au cours de l'exercice. La quote de croissance dépasse les prévisions inscrites au budget. De ce fait, la SSR a pu obtenir des PTT un versement supplémentaire de 1 580 768 francs comme produit des taxes.

Recettes

a) Quote-part aux taxes de concession

L'ACF du 15. 9. 67 attribue à la SSR 70% et aux PTT 30% du produit des taxes de concession.

En 1971, le revenu brut des taxes de concession de télévision s'est élevé à Fr. 117 158 241.—

Selon la clé de répartition, les PTT ont reçu Fr. 35 147 473.— tandis que la part de la SSR faisait Fr. 82 010 768.—

Au budget 1971, les PTT avaient évalué la part de la SSR à Fr. 80 430 000.— de telle sorte qu'il en résulte pour la SSR un supplément de Fr. 1 580 768.—

Pour l'exercice 1971, la télévision disposait ainsi, au titre de taxes de concession, d'une somme totale de Fr. 82 010 768.—

b) Recettes provenant de la publicité à la télévision

La SSR a reçu la totalité des recettes de la S.A. pour la publicité à la télévision, sous déduction des frais d'exploitation de cette société. En 1971, les recettes ont de nouveau dépassé quelque peu les prévisions budgétaires: elles ont atteint 58 130 000 francs au 31 décembre 1971. Les frais d'exploitation de la société, les dépenses techniques et administratives de l'entreprise des PTT pour la diffusion des spots publicitaires s'étant élevés à 5,50 millions de francs, la SSR a touché 50,700 millions de francs, soit 700 000 francs de plus que la somme prévue au budget.

c) Autres recettes

A part les recettes provenant des taxes de concession et celles de la publicité à la télévision, on trouve dans le compte 1971 de la télévision d'autres recettes d'un total de 17,377 mio Fr. se décomposant comme suit:

- Intérêts sur placements à terme et sur avoir productifs d'intérêts, etc. 4,579 mio Fr.
- Contribution du Canton de Zurich destinée au financement des nouvelles constructions de la radio à Zurich 1,000 mio Fr. 5,579 mio Fr.
- Dissolution de réserves et de provisions à court terme pour: Financement du supplément de dépenses concernant les allocations de renchérissement, les indemnités aux cadres et le demi treizième mois de salaire 2,761 mio Fr. Crédits de programme à but déterminé (manifestations internationales, production de films de série, etc.) 0,287 mio Fr.
- Amortissement du prêt de la Caisse de pension grevant le bâtiment de la télévision à Genève (par prélèvement sur le fonds de construction) 0,771 mio Fr.
- Financement d'installations techniques de la TV au moyen du fonds construction, selon nouveau règlement sur les amortissements 0,995 mio Fr. 4,814 mio Fr.
- Recettes accessoires des services de télévision provenant de co-productions, vente de programmes, prestations fournies à des tiers 4,254 mio Fr.
- Emploi de réserves des années précédentes pour versement de prestations à la CFA ainsi que l'excédent de produits 2,730 mio Fr.

En 1971, la télévision a disposé en tout de **Fr. 150 089 671.38**

d) Crédits complémentaires 1971 (télévision)

Le Comité central a consenti les crédits complémentaires mentionnés ci-après, à charge du compte 1971 de la télévision:

pour le financement des «mesures d'urgence» en faveur des classes de traitement inférieures (y compris contributions à la CFA) Fr. 2 100 275.—
 pour indemnités aux cadres Fr. 243 000.—
 pour demi treizième mois de salaire Fr. 1 251 229.—
 pour allocations supplémentaires de renchérissement de 7% Fr. 1 849 605.—

Selon budget, une réserve de 1,200 millions de francs était à disposition pour allocations de renchérissement. On a en outre fait appel aux taxes de concession subséquentes de l'année 1971 et des années précédentes (4,342 millions de francs).

Emploi des moyens financiers de la télévision

Le tableau qui suit donne des renseignements sur les moyens d'exploitation de la télévision:

	Fr.
Répartition des crédits au total	150 089 671.38
Participation aux dépenses de la Direction générale (y compris crédits pour les tâches de la DG intéressant l'ensemble de la Suisse)	6 357 236.—
Participation aux dépenses du Service des ondes courtes	950 000.—
Attribution de moyens d'exploitation aux studios TV (y compris programme national)	98 189 132.15
Attribution aux studios TV de crédits de programme spécialement fixés dans le compte général (production de films de série, etc.)	2 455 404.—
Réserves et dépenses diverses du compte général:	
— Réserve pour exécution d'engagements pris dans le secteur des programmes	1 114 500.—
— Réserve pour couverture des répercussions financières de l'évaluation des fonctions	700 000.—
— Dotation du fonds de réserve central	100 000.—
— Dotation du fonds de construction	33 764 272.53

— Dépenses diverses du compte général (intérêts sur avances de placements à terme)	629 030.25
— Excédent de recettes des comptes d'exploitation des régions	2 019 156.18
— Revenus accessoires des exploitations régionales utilisés à la couverture de dépenses	1 264 326.41

Réserves et dépenses extraordinaires diverses des comptes d'exploitation des régions:

— Dépenses extraordinaires, y compris report du passif 1970 de la télévision romande	901 388.87
— Réserves pour productions de programmes inachevées, pour incorporations dans la CFA et pour amortissements sur installations mobiles en vertu de l'introduction du nouveau règlement sur les amortissements	1 645 224.99

Fonds de construction

Selon décision du Comité central, la moitié des recettes nettes de la publicité à la télévision doit servir au financement de la construction des studios. Cette part des recettes doit être versée à un fonds de construction auquel revient également — ainsi l'a décidé le Comité central — le produit des intérêts.

En 1971, il a été versé au fonds de construction, selon budget (non compris le produit des intérêts)

	Fr.
	28 185 000.—
Intérêts des placements à terme	4 466 978.38
Versement du Canton de Zurich (but déterminé: nouvelle construction de la radio à Zurich)	1 000 000.—
Placements divers (intérêts actifs sur prêts, comptes courants, participations; capitaux sans but déterminé provenant de ristournes de primes, etc.)	112 294.15
Total de la dotation 1971	33 764 272.53

Il a été prélevé sur le fonds de construction une somme de pour l'amortissement d'installations techniques dans les nouvelles constructions des studios.

En outre, un prêt de la Caisse-pension SSR grevant l'ancien complexe de la télévision à Genève a été remboursé à la charge du fonds de construction

Amortissement 1971 à la charge du fonds de construction

Fr.
995 056.—

770 675.63

1 765 731.63

Au 31 décembre 1971, le fonds de construction présente un solde de 166 571 609 francs 41, y compris le produit d'intérêts sur placements à terme s'élevant à 4 466 978 francs 38. De ce montant, on a investi jusqu'au 31 décembre 1971 90 123 186 francs 65 dans les nouvelles constructions.

Dépenses

Exploitations télévision

Les frais d'exploitation proprement dits des trois régions TV et du compte des programmes nationaux représentent ensemble, pour l'année passée, un montant de 100 644 536.15 francs, soit 9 671 642 francs 17 de plus que l'année précédente. Le montant précité s'entend non compris l'excédent de recettes du compte d'exploitation, de 2 019 156 francs 18. Les charges d'exploitation se répartissent comme suit entre les principaux groupes de dépenses:

	1971	Fr.
Total de la charge d'exploitation	100 644 536.15	
Frais de personnel	41 382 293.99	
Frais généraux d'exploitation	24 584 476.97	
Frais de programme	34 677 765.19	
	1970	Fr.
Total de la charge d'exploitation	90 972 893.98	
Frais de personnel	31 511 652.19	
Frais généraux d'exploitation	20 850 020.25	
Frais de programme	38 611 221.54	
Excédent de recettes du compte d'exploitation	1971 2 019 156.18	1970 1 013 115.47

A l'instar de la radio, la télévision enregistre, en comparaison de l'exercice antérieur, une augmentation massive des dépenses dans le secteur du personnel. Les crédits inscrits au budget ont néanmoins suffi à couvrir les dépenses. La charge effective a été de 0,2 million de francs inférieure au montant budgété. En ce qui concerne le matériel et les frais généraux d'exploitation, le résultat est également équilibré dans l'ensemble. Des différences, parfois substantielles, apparaissent pourtant dans certaines catégories de dépenses par rapport au crédit prévu. On en trouve l'origine dans les divers facteurs de production, la dépense variant suivant le mode de réalisation d'un projet de programme (par ex. productions live ou film, etc.). Comme on l'a indiqué, les augmentations et diminutions de dépenses se compensent au compte 1971. Exception: les dépenses relatives aux amortissements des installations qui sont de 1,26 millions de francs inférieures au chiffre prévu; cela provient de la mise en vigueur en 1971 du nouveau règlement de la SSR sur les amortissements. Les crédits d'amortissement non utilisés ont été mis en réserve afin de couvrir les charges supplémentaires qui se produiront de nouveau à l'avenir.

Les dépenses aux rubriques de programme dépassent le budget de 0,721 million de francs en chiffre rond. Mais il en résulte des recettes accessoires (coproductions et ventes de programmes) qui compensent cet excédent.

En examinant par comparaison les chiffres de l'année précédente, on constate que les dépenses classées aux rubriques de programme ont diminué de 3,934 millions de francs, passant de 38,611 millions de francs en 1970 à 34,677 millions de francs en 1971.

On peut attribuer cette diminution au recul de la production étrangère en faveur de la propre production. En outre, une réduction des dépenses de programme provient du fait qu'un grand nombre de collaborateurs permanents au cachet ont été mis au bénéfice d'un engagement fixe. Cette différence en moins s'inscrit en charge supplémentaire dans les rubriques du personnel. Dans les comptes 1971, toutes les productions de programme existantes et non encore diffusées ont été capitalisées et incorporées au bilan. Les frais de production s'y rapportant ne viendront charger le compte d'exploitation qu'après la diffusion de ces programmes. Ce système a déjà été appliqué ces années passées, mais seulement pour les productions qui, avant la fin de l'année, avaient été réalisées d'avance dans le cadre du schéma de programme à la charge du budget des années suivantes.

Ce mode de démarcation de l'état des productions s'est révélé insuffisant dans la pratique et l'Inspection des finances l'a jugé peu satis-

faisant. D'entente avec les directions régionales, on a recensé et capitalisé pour les comptes 1971 tous les programmes non diffusés, ce qui donne un état complet de ces réserves de programmes et permet de les évaluer plus exactement. L'état des productions non encore diffusées à fin 1971 se présente comme suit:

Programmes produits d'avance à fin 1971	
Programme national	1 723 885.40
Suisse alémanique	1 749 533.70
Suisse romande	1 544 904.06
Suisse italienne	2 916 745.19
Total	7 935 068.35

La somme des programmes non encore diffusés et capitalisés est ainsi de 7,935 millions de francs alors qu l'état des programmes capitalisés ne s'élevait qu'à 2 390 746 francs 80 l'année précédente.

Compte de résultat

Le compte général établi auprès de la Direction générale est équilibré après la constitution des réserves déjà mentionnées pour des projets de programme déterminés et l'exécution des engagements qui viendront à échéance en 1972, ainsi qu'après la dotation du fonds de construction. Aux comptes de résultat des régions et au compte du programme national, les produits et charges suivants ont été comptabilisés par le truchement des comptes de réserves, avant le calcul du résultat final:

Disolution de réserves

- Appel au fonds de dispositions du progmmme national pour des manifestations internationales	Fr. 220 000.—
- Distolution de réserve CFA pour l'incorporation des augmentations du salaire réel	Fr. 400 901.75

Création de réserves

- Réserve supplémentaire TSI en faveur du compte 1972 pour des productions déjà diffusées mais dont le compte n'est pas encore bouclé	Fr. 50 000.—
- Réserves en faveur du compte 1973 des quotes d'amortissements non utilisées	Fr. 1 287 000.—
- Corrections d'inventaire au compte du stock de matériel	Fr. 204 500.—

Compte tenu des réserves précitées et de l'inclusion des reports actifs et passifs de l'exercice précédent, les comptes de résultat de la télévision se présentent ainsi:

Service du programme national	solde passif	1971	Fr.
			— 45 300.17
Région DRS	solde actif		+ 80 997.86
Région suisse romande	solde actif		+ 211 894.48
Région TSI	solde actif		+ 614 000.72
		1970	Fr.
			(+ 17 094.21)
Région DRS	solde actif		(+ 5 539.56)
Région suisse romande	solde actif		(- 437 026.54)
Région TSI	solde actif		(+ 21 474.88)

Les résultats positifs des comptes régionaux de la télévision découlent de la manière dont on a traité et évalué au bilan les réserves de programme existantes, comme on la exposé ci-dessus. Si une partie seulement de ces réserves de programme avait été capitalisée — comme on l'a fait lors des exercices précédents — il en serait résulté une charge supplémentaire du compte d'exploitation avec les conséquences négatives en découlant pour le résultat comptable. Cette nouvelle disposition a permis de mettre au net le bilan.

Bilans

Le bilan global de la SSR comprend le compte général radio, le compte général de la télévision, le compte de la Direction générale et le compte des trois exploitations TV. Les chiffres figurant dans ces bilans traduisent la situation (fortune et dettes) de la SSR. Les services régionaux de la radio n'y sont pas inclus: ces valeurs de bilan sont à porter au compte des sociétés régionales ou des sociétés-membres.

Comme on peut le voir dans la présentation des comptes, il a été établi, outre le bilan global de la SSR présenté selon le principe de non-compensation, un bilan consolidé. Le bilan de la SSR s'est élevé de 232,3 millions à 257,3 millions de francs. La télévision y est comprise pour 228,9 millions de francs, la radio (sans les sociétés régionales et sociétés-membres) pour 21,3 millions de francs tandis que 7,04 millions de francs concernant la Direction générale, le Service des ondes courtes et la télédiffusion.

Les variations de fortune dans le domaine de la télévision sont en grande partie à l'origine de l'accroissement de la somme du bilan. On relève à l'actif une augmentation des investissements dans les nouvelles constructions de studios (augmentation parallèle au progrès des travaux) et des autres placements.

Au passif, c'est surtout le fonds de construction de la télévision qui modifie le chiffre du bilan. Comme on l'a déjà indiqué ci-dessus, ce fonds atteignait à fin 1971 la somme de 166 571 609 francs 41.

Il est couvert par les actifs suivants:

Placements à terme fixe et à moyen terme et avoirs en compte courant	Fr. 73 134 692.71
Comptes de construction (entrepreneur général, etc.)	Fr. 90 123 186.65
Prêt de la télévision à la CORSI, à la Radio suisse romande	Fr. 528 800.—
Financement des immobilisations TV (compte en cours des immobilisations)	Fr. 2 784 930.05

Budget 1972

(selon décision de l'Assemblée générale du 27.11.1971)

Remarques générales

Tant pour la radio que pour la télévision, les recettes provenant du produit des taxes se fondent sur la perception des montants actuels, Fr. 40.— pour la radio et Fr. 84.— pour la télévision. Au moment où le budget a été établi, le Conseil fédéral ne s'était pas encore prononcé sur les majorations proposées par la SSR. Il n'en est donc pas tenu compte, pas plus d'ailleurs, et pour la même raison, que des ressources nouvelles qui auraient résulté d'une extension du temps d'émission autorisé pour la publicité télévisée.

Les moyens dont la SSR dispose ainsi, sans majoration des taxes et sans apport supplémentaire dû à un volume accru de réclame télévisée, ne suffisent pas pour compenser le surcroît des dépenses inscrites au budget pour l'exercice 1972.

Les dépenses prévues pour la radio, y compris le service des ondes courtes et la télédiffusion, accusent un excédent de 11,95 millions de francs, dont 5,0 millions de francs peuvent être prélevés sur les réserves disponibles. Le financement du solde n'est pas encore assuré. Le budget de la télévision fait apparaître un

excédent de produit de 5,83 millions de francs. Le budget global de la SSR pour 1972 atteint 230 millions de francs de dépenses, soit 38,2 millions de francs de plus qu'en 1971. 70,8 millions de francs (11,5 millions de plus qu'en 1971) sont imputables à la radio, y compris sa part pour les tâches intéressant l'ensemble du pays, et 159,5 millions de francs (26,7 millions de plus qu'en 1971), à la télévision.

Recettes

Radio

Selon les prévisions de l'entreprise des PTT, le nombre des concessionnaires s'élèvera à 1 921 562 à fin 1972, ce qui représente un accroissement de 63 221 auditeurs par rapport aux estimations du budget de l'an passé.

Par rapport au budget de l'an passé et pour des taxes demeurant inchangées, les recettes brutes de la radio augmenteront en 1972 de 2,5 millions de francs, c'est-à-dire de 3,3%.

Les recettes supputées par l'entreprise des PTT sont les suivantes d'après ses indications provisoires:

	1972	(1971)
	mio fr.	mio fr.
1 858 216 concessionnaires de la catégorie I à Fr. 40.—	74,328	(72,074)
28 346 concessionnaires de la cat. IIa à Fr. 42.40	1,201	(1,213)
35 000 concessionnaires, augmentation de la catégorie I à Fr. 20.—	0,700	(0,560)
1 921 562 concessionnaires	76,229	(73,847)
Diverses recettes (versements ultérieurs des taxes de concession, concessions temporaires, arrondissement du produit moyen)	1,271	(1,153)
Total des recettes brutes	77,500	(75,000)

Les PTT et la SSR se partageront le produit des taxes d'audition selon la clé de répartition usuelle, fixée par le Conseil fédéral, soit 30%:70%. Il en résultera les attributions suivantes:

1972	mio fr.
Fonds disponibles	77,500
Versement au fonds commune de déparasitage radio PTT/SSR	0,010
Du produit net de l'entreprise des PTT reçoit 30% soit	23,247
et la SSR 70% soit	54,243

Comparée au chiffre de l'année précédente, la quote-part de la SSR au produit des taxes est supérieure de 1,750 million de francs.

Outre le produit des taxes, la radio dispose encore d'autres recettes (intérêts, prestations à des tiers, part de la télévision aux frais des sociétés régionales, etc.) qui totalisent 1,209 million de francs. La contribution de la Confédération au service des ondes courtes est également comprise dans le budget global. Elle se chiffre par 2,808 millions de francs dans le cadre du plan financier actuel. L'entreprise des PTT a provisoirement prévu à son budget un crédit de Fr. 650 000.— pour le service des programmes de la télédiffusion. Le budget de la radio pour 1972 fait apparaître, au total des recettes, la somme de 58 911 195 francs, en regard d'un total de dépenses atteignant 70 862 815 francs. Il en résulte, ainsi que nous l'avons dit plus haut, un excédent de dépenses de 11 951 620 francs.

Cet excédent de dépenses se décompte ainsi: Fr. 11 951 620.—

Service des ondes courtes Fr. 1 081 320.—
Télédiffusion Fr. 449 300.—

Compte global radio (y compris excédent de dépenses figurant au budget RSI) Fr. 10 421 000.—

Couverture du déficit radio

En ce qui concerne le service des ondes courtes, le plan de financement actuel a été remanié à l'intention du Département des transports et communications et de l'énergie. Le nouveau plan prévoit des prestations fédérales accrues, notamment pour compenser les surcroîts de dépenses imputables au renchérissement. Le Conseil fédéral n'a toutefois pas encore approuvé ce plan. Pour la télédiffusion, c'est à l'entreprise des PTT qu'il incombe de fournir des moyens supplémentaires permettant de faire face au surplus de dépenses. Cette entreprise a donné l'assurance qu'elle présenterait, à la SSR, une solution acceptable pour financier la télédiffusion.

Quant à la radio proprement dite, son compte global accuse un excédent de dépenses de 10,421 millions de francs, en regard duquel la SSR ne dispose plus que de 4,8 millions de francs en réserves et provisions. Le découvert de Fr. 191 050.— résultant du budget RSI peut être compensé par un prélèvement sur le fonds régional disponible.

Le solde à financer atteint ainsi en chiffre rond 5,4 millions de francs. Or en présence de ce découvert, il n'y a, à l'heure actuelle, pas d'autres ressources disponibles provenant des recettes de la radio.

Télévision

Taxes de concession

L'entreprise des PTT évalue à 1 515 993 le nombre des concessionnaires de la télévision à fin 1972, ce qui représente un accroissement de 126 539 abonnés par rapport au chiffre figurant au budget de 1971.

Pour 1972 et sur la base de taxes inchangées, l'entreprise des PTT a supputé le produit suivant:

	1972 mio fr.
Catégorie I 1 385 218 concessionnaires à Fr. 84.—	116,358
Catégorie IIa 10 725 concessionnaires à Fr. 168.—	1,801
Augmentation 1972	
Catégorie I 120 000 concessionnaires à Fr. 42.—	5,040
Catégorie IIa 50 concessionnaires à Fr. 84.—	0,004
	123,203
Diverses recettes (versement ultérieur des taxes, concessions temporaires, arrondissement du produit moyen)	2,797
	<u>126,000</u>

Les recettes nettes provenant des taxes de concession accusent une augmentation de 11,1 millions de francs par rapport à l'an passé, soit 10,96%.

Il s'ensuit pour la SSR une attribution supplémentaire de 7,77 millions de francs qui porte à 88,200 millions de francs au total sa part aux taxes de concession

Recettes provenant de la publicité télévisée

Le budget porte, sous recettes provenant de la SA pour la publicité à la télévision, le montant net de 69,0 millions de francs, soit 19,0 millions de francs de plus que l'an passé. Ce surplus est dû à la hausse du prix de la minute de publicité qui passe de 9 500.— à 10 700.— francs, de même qu'à l'extension du temps d'émissions publicitaires décidée, le 4.10.1971, par le Conseil fédéral. L'entreprise des PTT revendique, pour ses services se rapportant à la réclame télévisée, une somme de 6,8 millions de francs en chiffre rond, soit 1,3 million de francs de plus que pour l'exercice précédent.

Autres ressources

Les recettes provenant d'intérêts sur avoirs bancaires et de placements fermes peuvent être budgétées pour 2.0 millions de francs. S'y ajoutent diverses recettes d'exploitation (découlant de prestations fournisseurs à des tiers et de la vente de programmes, etc.) pour une somme de 0,325 million de francs.

Le produit des taxes de concession, celui de la publicité télévisée et les autres recettes fournissent ainsi pour 1972 à la télévision Fr. 159 525 000.—

Récapitulation des recettes nécessaires à la SSR figurant au budget

Radio	mio fr.	mio fr.
1. Part aux taxes de concession radio 1972	54,243	
2. Subvention de la Confédération au SOC	2,809	
3. Versement budgété des PTT pour la télédiffusion	0,650	
4. Recettes d'exploitation diverses	<u>1,209</u>	58,911
5. Excédent de dépenses		11,951
Télévision	mio fr.	mio fr.
6. Part du produit des taxes TV 1972	88,200	
7. Recettes dues à la publicité télévisée	69,000	
8. Recettes d'exploitations diverses	<u>2,325</u>	159,525
Moyens nécessaires selon budget		230,387

Répartition des moyens financiers au sein de la SSR

La radio soustrait tout d'abord, selon l'usage, les fonds nécessaires à la couverture des dépenses pour les tâches intéressant l'ensemble de la Suisse, y compris celles de la direction générale. S'y ajoute la part incombant à la radio pour le service des ondes courtes et la Cumünanza rumantscha radio e televisiun.

A la télévision aussi, on élimine d'abord les dépenses relatives aux tâches intéressant l'ensemble de la Suisse. Comme ces années passées, sont ensuite dégagés les moyens destinés à des productions spéciales de télévision, aux indemnités de renchérissement ainsi qu'au dépôt au fonds de construction et au fonds de réserve central.

Tâches intéressant l'ensemble de la Suisse

Les moyens nécessaires pour les tâches intéressant l'ensemble de la Suisse (y compris direction générale) s'élèvent à Fr. 14 307 700.—

La part de la radio est de Fr. 5 658 000.—

La télévision y participe à raison de Fr. 8 487 200.—

La télédiffusion contribue au paiement des droits d'auteur par Fr. 65 000.—

Diverses recettes du compte d'exploitation de la direction générale servent à payer Fr. 97 500.—

Radio

Des sommes nécessaires à la radio pour 1972, soit Fr. 70 862 815.—

il faut tout d'abord déduire, comme indiqué plus haut pour les tâches intéressant l'ensemble de la Suisse Fr. 5 658 000.—

Une réserve de Fr. 1 200 000.—

est prévue pour d'éventuelles indemnités de renchérissement de la radio en 1972 Les dépenses de la radio pour les tâches de la CRR s'élèvent à Fr. 357 550.—

Des ressources de la radio, le service des ondes courtes touche:

a) la contribution de la Confédération de Fr. 2 808 680.—

b) une part aux taxes de concession de Fr. 975 000.— Fr. 3 783 680.—

Sont budgétés pour la télédiffusion Fr. 650 000.—

Il reste à attribuer aux directions radio régionales Fr. 56 282 400.—

auxquels s'ajoutent diverses recettes d'exploitation des comptes radio régionaux, DG, SOC, et TD Fr. 2 931 185.—

l'attribution budgétée pour 1972 aux directions radio régionales de Fr. 56 282 400.— est supérieure de Fr. 8 936 100.— à l'année précédente.

Télévision

Les moyens nécessaires à la télévision pour 1972 atteignent	Fr. 159 525 000.—
et doivent couvrir, comme pour la radio, d'abord les dépenses relatives aux tâches intéressant l'ensemble de la Suisse, y compris la part des dépenses de la direction générale	Fr. 8 487 200.—
Selon décision de l'assemblée générale du 10.1.70, la télévision doit fournir au service des ondes courtes	Fr. 975 000.—
Au titre de crédits spéciaux de programme, utilisés pour l'ensemble de la Suisse, ainsi que pour d'éventuelles indemnités de renchérissement en 1972, sont soustraits	Fr. 6 700 000.—
Pour doter le fonds de construction et le fonds de réserve central, et pour rembourser le prêt de la Caisse-pension, sont nécessaires.	Fr. 31 320 000.—
Les crédits d'exploitation effectifs de la télévision ont été budgétés à	Fr. 106 210 000.—
Par rapport à l'année précédente, les crédits d'exploitation ont été augmentés de 15,850 millions de francs. Voici les montants attribués aux différents budgets d'exploitation:	
Services nationaux de programmes et programmes communs	Fr. 17 365 000.—
Studio de télévision de la Suisse alémanique et rhéto-romane	Fr. 37 065 000.—
Studio de télévision de la Suisse romande	Fr. 30 450 000.—
Studio de télévision de la Suisse italienne	Fr. 21 330 000.—
Des moyens précités d'un montant de sont attribués:	Fr. 15 850 000.—
— aux services nationaux de programmes et programmes communs	Fr. 2 115 000.—
— à la Suisse alémanique et rhéto-romane	Fr. 6 275 000.—
— à la Suisse romande	Fr. 3 980 000.—
— à la Suisse italienne	Fr. 3 480 000.—
Excédent de produit	Fr. 5 832 800.—

Dépenses

L'accroissement massif de dépenses auquel la SSR devra faire face en 1972 a été exposé en détail dans les documents adressés au Département fédéral des transports et communications et de l'énergie à l'appui de notre requête concernant la majoration des taxes. Dans le seul secteur du personnel, l'évolution générale des salaires et le renchérissement provoquent une véritable explosion du budget. Jamais encore un tel phénomène ne s'est produit. Par rapport à l'an passé, les charges de personnel, y compris les nouveaux emplois demandés et les crédits indispensables pour assurer la relève et la formation, augmentent de quelque 35%.

Dans les autres domaines, il faut s'attendre à des hausses analogues, même si elles ne prennent pas les mêmes proportions. L'accroissement des besoins financiers dont le budget fait état est imputable dans une large mesure à des facteurs qui échappent presque ou même tout à fait à l'emprise que la SSR pourrait exercer dans le cadre de son entreprise.

Les améliorations de salaires (mesures immédiates) consenties en 1971 influent sur les crédits demandés pour le personnel. De plus, les supputations ont dû tenir compte de l'octroi éventuel d'un 13e mois de salaire.

Une allocation de renchérissement supplémentaire de 6% se fondant sur l'indice du coût de la vie est également prévue dans ces calculs. Le budget fait apparaître ici 4,038 millions de francs de plus qu'en 1971. Le renchérissement se fait aussi sentir dans ces domaines. Le matériel de production et les prestations fournies par des tiers coûtent plus cher. De plus, la consommation de matériel augmente nettement à la télévision en raison du nombre accru de productions propres en couleur. Le budget permet de voir comment se répartissent par genre les crédits demandés pour le matériel et ces dépenses générales. On y trouvera aussi en détail les justifications qui s'imposent.

Les rubriques du programme groupent les dépenses à prévoir: honoraires et indemnités accessoires pour collaborateurs de programme et auteurs, orchestres, programmes achetés ou réalisés en coproduction, indemnités à verser à des agences, frais de circuits de transmission. Par rapport à l'an passé, ces charges accusent augmentation de 7,9 millions de francs, dont 0,93 million de francs allant à la direction générale pour l'exécution de tâches intéressant l'ensemble de la Suisse.

La radio dispose ainsi d'un surplus de crédits totalisant 2,8 millions de francs.

La télévision est dotée de crédits supplémentaires se montant à 4,0 millions de francs.

Là encore il faut se résigner à un surcroît de dépenses dû à la hausse du coût de la vie. Ce phénomène se reflète notamment dans les honoraires payés aux collaborateurs du programme, rétribution qui présente un caractère analogue à celui des salaires et suit par conséquent la même tendance que celle des traitements du personnel.

Les crédits inscrits au budget permettront aux studios de la radio et de la télévision de continuer à assurer le service de programme dans les limites actuelles, mais sans leur donner sensiblement plus de liberté d'action qu'ils n'en avaient auparavant sur le plan des finances.

Investissements

Les besoins d'investissement de la radio, y compris DG, SOC et TD s'élèvent pour 1972 à Fr. 867 480.—. Ils seront financés au moyen d'amortissements ou de fonds propres.

Les investissements de la télévision sont budgétés pour 16,860 millions de francs. La majeure partie concerne l'équipement des nouveaux studios à Zurich et Genève.

Les amortissements ordinaires de 6,527 millions de francs financeront ces investissements. Le solde de 10,333 millions de francs sera prélevé sur le fonds de construction. Le budget prévoit la mise au fonds de construction d'une somme de 31,000 millions la mise au fonds de construction d'une somme de 31,000 millions de francs, intérêts courants inclus, ce qui portera à 195,758 millions de francs l'avoir inscrit sur ce fonds à fin 1972.

Comptes de la Société suisse de radiodiffusion et télévision
Tâches intéressant l'ensemble de la Suisse (Direction générale)

Compte d'exploitation	Budget au 31 décembre 1971	Compte 1971	Dép. suppl. ou inf. par rapport au budget 1971
	Fr.	Fr.	Fr.
Total des charges	12 171 747.—	12 273 804.55	+ 102 057.55
<i>Dépenses pour le personnel</i>	<i>3 934 451.—</i>	<i>4 159 525.95</i>	<i>+ 225 074.95</i>
Rétribution du personnel	3 387 625.—	3 593 585.25	+ 205 960.25
Prestations sociales	76 776.—	79 052.50	+ 2 276.50
Assurances sociales	386 750.—	378 604.05	— 8 145.95
Autres frais de personnel	83 300.—	108 284.15	+ 24 984.15
<i>Dépenses pour le matériel</i>	<i>299 050.—</i>	<i>393 059.85</i>	<i>+ 94 009.85</i>
Matériel de l'administration générale	230 500.—	330 787.15	+ 100 287.15
Matériel d'entretien	1 600.—	1 217.20	— 382.80
Matériel d'usage	950.—	580.60	— 369.40
Matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	29 100.—	41 158.40	+ 12 058.40
Matériel de programme	31 100.—	6 722.45	— 24 377.55
Acquisitions directement amortissables	5 800.—	12 594.05	+ 6 794.05
<i>Dépenses générales d'exploitation</i>	<i>1 485 750.—</i>	<i>1 716 845.86</i>	<i>+ 231 095.86</i>
Dépenses générales de la société et du studio	251 300.—	270 122.50	+ 18 822.50
Frais d'administration	320 000.—	368 818.30	+ 48 818.30
Frais de voyage	207 500.—	276 908.75	+ 69 408.75
Assurances	7 200.—	9 785.45	+ 2 585.45
Prestations fournies par des tiers	93 650.—	134 952.85	+ 41 302.85
Loyers	224 300.—	207 395.95	— 16 904.05
Intérêts sur capitaux	25 200.—	37 362.71	+ 12 162.71
Amortissements	356 600.—	411 499.35	+ 54 899.35
<i>Dépenses de programme</i>	<i>6 315 696.—</i>	<i>5 959 880.55</i>	<i>— 355 815.45</i>
Traitements, honoraires et indemnités accessoires	31 600.—	20 190.—	— 11 410.—
Prestations sociales pour les collaborateurs au programme	—	55.80	+ 55.80
Frais de voyage	—	—	—
Droits d'auteurs, droits de diffusion	5 787 796.—	5 790 980.—	+ 3 184.—
Frais de circuits	13 100.—	9 607.35	— 3 492.65
Locations	—	—	—
Charges générales de programme	125 200.—	139 047.40	+ 13 847.40
Crédits spéciaux	358 000.—	—	— 358 000.—
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	<i>136 800.—</i>	<i>44 492.34</i>	<i>— 92 307.66</i>
Produit d'exploitation			
Total du produit d'exploitation	12 171 747.—	12 273 804.55	+ 102 057.55
Moyens financiers ordinaires	12 099 947.—	12 099 947.—	—
Intérêts actifs	6 000.—	13 352.25	+ 7 352.25
Prestations fournies à des tiers	56 800.—	108 672.80	+ 51 872.80
Recettes provenant de manifestations et ventes	2 000.—	1 860.85	— 139.15
Recettes provenant de prestations d'assurances	7 000.—	26 793.60	+ 19 793.60
Autres recettes	—	23 178.05	+ 23 178.05

Tâches intéressant l'ensemble de la Suisse (Direction générale)

Compte de résultats	Budget au	Compte 1971		Dép. suppl. ou
	31 décembre			inf. par rapport
	1971			au budget 1971
	Fr.	Fr.		Fr.
Total des produits extraordinaires	136 800.—	218 267.57	+	81 467.57
Report à compte nouveau	—	2 655.56	+	2 655.56
<i>Produits d'exploitation extraordinaires</i>	—	16 056.50	+	16 056.50
Produit de la vente d'immobilisations	—	5 674.90	+	5 674.90
Divers produits extraordinaires sur capitaux	—	10 381.60	+	10 381.60
<i>Dissolution de provisions et de réserves</i>	—	46 548.50		46 548.50
Dissolution de provisions	—	46 276.—	+	46 276.—
Dissolution de réserves	—	272.50	+	272.50
<i>Autres produits extraordinaires</i>	—	10 861.40	+	10 861.40
Autres produits	—	10 861.40	+	10 861.40
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	136 800.—	44 492.34	—	92 307.66
Solde passif	—	97 653.27	+	97 653.27
Total des charges extraordinaires	136 800.—	218 267.57	+	81 467.57
<i>Charges d'exploitation extraordinaires</i>	136 800.—	148 793.22	+	11 993.22
Pertes sur valeurs mobilières	—	479.80	+	479.80
Charges extraordinaires pour provisions	10 000.—	16 054.—	+	6 054.—
Diverses charges extraordinaires	126 800.—	132 259.42	+	5 459.42
<i>Amortissements extraordinaires</i>	—	69 474.35	+	69 474.35
Suppression d'immobilisations	—	69 474.35	+	69 474.35

Compte du Service des ondes courtes suisses

Compte d'exploitation	Budget au 31 décembre 1971	Compte 1971	Dép. suppl. ou inf. par rapport au budget 1971
	Fr.	Fr.	Fr.
Total des charges	5 170 295.—	5 131 136.75	— 39 158.25
<i>Dépenses pour le personnel</i>	<i>3 843 072.—</i>	<i>3 679 651.80</i>	<i>— 163 420.20</i>
Rétribution du personnel	3 262 557.—	3 231 254.20	— 31 302.80
Prestations sociales	64 978.—	62 561.85	— 2 416.15
Assurances sociales	405 737.—	279 891.95	— 125 845.05
Autres frais de personnel	109 800.—	105 943.80	— 3 856.20
<i>Dépenses pour le matériel</i>	<i>249 000.—</i>	<i>305 148.—</i>	<i>+ 56 148.—</i>
Matériel de l'administration générale	100 000.—	136 871.35	+ 36 871.35
Matériel d'entretien	20 000.—	23 501.20	+ 3 501.20
Matériel d'usage	6 100.—	6 819.40	+ 719.40
Matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	47 000.—	37 700.10	— 9 299.90
Matériel de programme	68 600.—	87 952.95	+ 19 352.95
Acquisitions directement amortissables	7 300.—	12 303.—	+ 5 003.—
<i>Dépenses générales d'exploitation</i>	<i>457 050.—</i>	<i>507 758.65</i>	<i>+ 50 708.65</i>
Dépenses générales de la société et du studio	81 350.—	88 834.25	+ 7 484.25
Frais d'administration	145 800.—	138 384.25	— 7 415.75
Frais de voyage	44 450.—	71 126.65	+ 26 676.65
Assurances	10 600.—	9 389.30	— 1 210.70
Prestations fournies par des tiers	39 750.—	28 955.65	— 10 794.35
Loyers	750.—	1 315.55	+ 565.55
Intérêts sur capitaux	46 200.—	49 700.80	+ 3 500.80
Amortissements	88 150.—	120 052.20	+ 31 902.20
<i>Dépenses de programme</i>	<i>621 173.—</i>	<i>638 578.30</i>	<i>+ 17 405.30</i>
Traitements, honoraires et indemnités accessoires	514 693.—	492 636.35	— 22 056.65
Prestations sociales pour les collaborateurs au programme	14 880.—	15 370.15	+ 490.15
Frais de voyage	7 500.—	4 434.65	— 3 065.35
Droits d'auteurs, droits de diffusion	69 500.—	115 923.60	+ 46 423.60
Frais de circuits	3 800.—	9 041.85	+ 5 241.85
Charges générales de programme	800.—	1 171.70	+ 371.70
Crédits spéciaux	10 000.—	—	— 10 000.—
Produit d'exploitation			
Total du produit d'exploitation	5 170 295.—	5 131 136.75	— 39 158.25
Moyens financiers ordinaires	5 136 795.—	5 016 795.—	— 120 000.—
Intérêts actifs	—	316.55	+ 316.55
Prestations fournies à des tiers	33 500.—	40 404.80	+ 6 904.80
Recettes provenant de manifestations et ventes	—	1 737.—	+ 1 737.—
Recettes provenant de prestations d'assurances	—	9 139.80	+ 9 139.80
Autres recettes	—	8 422.05	+ 8 422.05
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	<i>—</i>	<i>54 321.55</i>	<i>+ 54 321.55</i>

Service des ondes courtes suisses

Compte de résultats	Budget au 31 décembre 1971	Compte 1971	Dép. suppl. ou inf. par rapport au budget 1971
	Fr.	Fr.	Fr.
Total des produits extraordinaires	2 000.—	156 187.46	+ 154 187.46
Report solde actif	—	125 311.31	+ 125 311.31
<i>Produits d'exploitation extraordinaires</i>	—	910.—	+ 910.—
Produit de la vente d'immobilisations	—	910.—	+ 910.—
<i>Dissolution de provisions et de réserves</i>	—	25 121.50	+ 25 121.50
Dissolution de réserves	—	25 121.50	+ 25 121.50
<i>Autres produits extraordinaires</i>	2 000.—	4 844.65	+ 2 844.65
Autres produits	2 000.—	4 844.65	+ 2 844.65
Total des charges extraordinaires	2 000.—	156 187.46	+ 154 187.46
<i>Charges d'exploitation extraordinaires</i>	2 000.—	13 522.60	+ 11 522.60
Charges extraordinaires pour provisions	—	4 465.30	+ 4 465.30
Diverses charges extraordinaires	2 000.—	9 057.30	+ 7 057.30
<i>Amortissements extraordinaires</i>	—	36.50	+ 36.50
Suppression d'immobilisations	—	36.50	+ 36.50
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	—	54 321.55	+ 54 321.55
<i>Solde actif</i>	—	88 306.81	+ 88 306.81

Compte du service des programmes de la télédiffusion

Compte d'exploitation	Budget au 31 décembre 1971	Compte 1971	Dép. suppl. ou inf. par rapport au budget 1971
	Fr.	Fr.	Fr.
Total des charges	1 074 481.—	1 093 126.40	+ 18 645.40
<hr/>			
<i>Dépenses pour le personnel</i>	<i>664 631.—</i>	<i>651 804.—</i>	<i>— 12 827.—</i>
Rétribution du personnel	552 973.—	560 515.20	+ 7 542.20
Prestations sociales	13 027.—	10 210.05	— 2 816.95
Assurances sociales	80 481.—	65 836.90	— 14 644.10
Autres frais de personnel	18 150.—	15 241.85	— 2 908.15
<hr/>			
<i>Dépenses pour le matériel</i>	<i>33 700.—</i>	<i>37 984.55</i>	<i>+ 4 284.55</i>
Matériel de l'administration générale	5 000.—	12 047.30	+ 7 047.30
Matériel d'entretien	8 200.—	7 841.95	— 358.05
Matériel d'usage	1 300.—	256.90	— 1 043.10
Matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	8 200.—	6 670.80	— 1 529.20
Matériel de programme	6 000.—	6 000.—	—
Acquisitions directement amortissables	5 000.—	5 167.60	+ 167.60
<hr/>			
<i>Dépenses générales d'exploitation</i>	<i>75 850.—</i>	<i>70 093.20</i>	<i>— 5 756.80</i>
Dépenses générales de la société et du studio	8 650.—	7 175.95	— 1 474.05
Frais d'administration	16 450.—	16 149.30	— 300.70
Frais de voyage	8 500.—	7 145.15	— 1 354.85
Assurances	1 300.—	1 250.05	— 49.95
Prestations fournies par des tiers	6 400.—	2 725.55	— 3 674.45
Loyers	28 500.—	28 400.—	— 100.—
Intérêts sur capitaux	100.—	540.45	+ 440.45
Amortissements	5 950.—	6 706.75	+ 756.75
<hr/>			
<i>Dépenses de programme</i>	<i>300 300.—</i>	<i>304 857.55</i>	<i>+ 4 557.55</i>
Traitements, honoraires et indemnités accessoires	200.—	—	— 200.—
Prestations sociales pour les collaborateurs au programme	—	12.80	+ 12.80
Frais de voyage	—	303.—	+ 303.—
Droits d'auteurs, droits de diffusion	300 000.—	304 541.75	+ 4 541.75
Frais de circuits	100.—	—	— 100.—
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	<i>—</i>	<i>28 387.10</i>	<i>+ 28 387.10</i>
<hr/>			
Produit d'exploitation			
Total du produit d'exploitation	1 074 481.—	1 093 126.40	+ 18 645.40
<hr/>			
Moyens financiers ordinaires	802 081.—	1 091 082.50	+ 289 001.50
Intérêts actifs	5 000.—	45.85	— 4 954.15
Prestations fournies à des tiers	—	103.15	+ 103.15
Recettes provenant de manifestations et de ventes	—	4.90	+ 4.90
Recettes provenant de prestations d'assurances	—	1 890.—	+ 1 890.—
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	<i>267 400.—</i>	<i>—</i>	<i>— 267 400.—</i>

Service des programmes de la télédiffusion

Compte de résultats	Budget au	Compte 1971	Dép. suppl. ou	
	31 décembre		inf. par rapport	
	1971		au budget 1971	
	Fr.	Fr.		Fr.
Total des produits extraordinaires	267 400.—	259 618.40	—	7 781.60
<i>Dissolution de provisions et de réserves</i>	—	9 860.05	+	9 860.05
Dissolution de provisions	—	9 860.05	+	9 860.05
<i>Autres produits extraordinaires</i>	—	221 371.25	+	221 371.25
Autres produits	—	221 371.25	+	221 371.25
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	267 400.—	—	—	267 400.—
<i>Report passif</i>	—	28 387.10	+	28 387.10
Total des charges extraordinaires	267 400.—	259 618.40	—	7 781.60
Report solde passif	—	81 380.19	+	81 380.19
<i>Charges d'exploitation extraordinaires</i>	—	46 499.95	+	46 499.95
Charges extraordinaires pour provisions	—	2 173.75	+	2 173.75
Diverses charges extraordinaires	—	44 326.20	+	44 326.20
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	267 400.—	—	—	267 400.—
Report solde passif	—	131 738.26	+	131 738.26

Provenance et répartition des moyens financiers Radio

	Budget au 31 décembre 1971	Compte 1971	Dép. suppl. ou inf. par rapport au budget 1971
	Fr.	Fr.	Fr.
Produits	62 826 355.50	66 017 975.83	+ 3 191 620.33
<i>Compte global Radio</i>	<i>61 449 294.—</i>	<i>61 670 466.41</i>	<i>+ 221 172.41</i>
Quote-part au produit des taxes de concession	52 493 000.—	52 493 000.—	—
Recettes ultérieures des taxes de concession	903 663.—	903 663.—	—
Attribution de la Confédération pour le service des ondes courtes	3 106 795.—	3 106 795.—	—
Attribution des PTT pour la télédiffusion	1 085 082.50	1 085 082.50	—
Diverses recettes (compte d'exploitation et compte de résultats)	—	651 514.40	+ 651 514.40
Dissolution de réserves	3 860 753.50	3 430 411.51	— 430 341.99
<i>Compte DG/SOC/TD</i>	<i>310 800.—</i>	<i>772 341.81</i>	<i>+ 461 541.81</i>
Diverses recettes (compte d'exploitation et compte de résultats)	310 800.—	690 811.76	+ 380 011.76
Dissolution de réserves	—	81 530.05	+ 81 530.05
<i>Comptes des régions Radio</i>	<i>1 066 261.50</i>	<i>2 876 213.57</i>	<i>+ 1 809 952.07</i>
Diverses recettes (compte d'exploitation et compte de résultats)	905 650.—	2 567 080.32	+ 1 661 430.32
Dissolution de réserves	160 611.50	309 133.25	+ 148 521.75
<i>Engagements non couverts</i>	<i>—</i>	<i>698 954.04</i>	<i>+ 698 954.04</i>
Charges non couvertes DG	—	97 653.27	+ 97 653.27
Charges non couvertes région DRS	—	351 580.45	+ 351 580.45
Charges non couvertes région RSR	—	249 720.32	+ 249 720.32
Répartition des crédits (Charges)	62 826 355.50	66 017 975.83	+ 3 191 620.33
<i>DG/SOC/TD</i>			
<i>(tâches intéressant l'ensemble de la Suisse)</i>	<i>11 140 188.50</i>	<i>11 140 188.50</i>	<i>—</i>
Tâches de la SSR intéressant l'ensemble de la Suisse (Direction générale incluse)	5 677 711.—	5 677 711.—	—
Service des ondes courtes	4 056 795.—	4 056 795.—	—
Télédiffusion	1 085 082.50	1 085 082.50	—
Cumünanza Rumantscha Radio e Televisiun	320 600.—	320 600.—	—
<i>Sociétés régionales Radio</i>	<i>50 469 717.—</i>	<i>50 309 105.50</i>	<i>— 160 611.50</i>
Suisse alémanique	22 623 419.—	22 549 695.80	— 73 723.20
Suisse romande	16 611 246.—	16 559 165.60	— 52 080.40
Suisse italienne	11 235 052.—	11 200 244.10	— 34 807.90
<i>Autres crédits d'exploitation</i> (Charges du compte de résultats incluses)	<i>1 216 450.—</i>	<i>4 568 681.83</i>	<i>+ 3 352 231.83</i>
Compte global Radio	—	221 172.41	+ 221 172.41
Suisse alémanique	492 900.—	1 757 634.77	+ 1 264 734.77
Suisse romande	173 450.—	1 156 297.47	+ 982 847.47
Suisse italienne	239 300.—	563 582.10	+ 324 282.10
Direction générale	136 800.—	392 125.12	+ 255 325.12
Service des ondes courtes	163 000.—	216 207.66	+ 53 207.66
Télédiffusion	11 000.—	261 662.30	+ 250 662.30

Compte global Radiodiffusion suisse

	Compte 1970	Compte 1971	Valeur en plus ou en moins
	Fr.	Fr.	Fr.
Total des charges d'exploitation	55 378 306.10	61 451 268.91	+ 6 072 962.81
Attribution ordinaire à la Direction générale	4 805 009.—	5 427 700.—	+ 622 691.—
Attribution ordinaire au SOC	897 500.—	950 000.—	+ 52 500.—
Attribution ordinaire à la Télédiffusion	657 592.50	651 049.50	— 6 543.—
Attribution ordinaire à la Région Suisse alémanique et rhétoromane	19 222 603.—	21 626 435.—	+ 2 403 832.—
Attribution ordinaire à la Région Suisse romande	13 902 500.—	15 624 279.—	+ 1 721 779.—
Attribution ordinaire à la Région Suisse italienne	9 268 322.—	10 416 186.—	+ 1 147 864.—
Attribution extraordinaire à la DG	142 649.—	250 011.—	+ 107 362.—
Attribution extraordinaire au SOC	2 331 000.—	3 106 795.—	+ 775 795.—
Attribution extraordinaire à la Télédiffusion	—	434 033.—	+ 434 033.—
Attribution extraordinaire à la Région Suisse alémanique et rhétoromane	661 629.—	1 243 860.80	+ 582 231.80
Attribution extraordinaire à la Région Suisse romande	416 332.—	934 886.60	+ 518 554.60
Attribution extraordinaire à la Région Suisse italienne	332 412.—	784 058.10	+ 451 646.10
Intérêts bancaires, commissions et frais	2 026.01	1 974.91	— 51.10
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	<i>2 738 731.59</i>	—	— 2 738 731.59
Total du produit d'exploitation	55 378 306.10	61 451 268.91	+ 6 072 962.81
Recettes des taxes de concession	50 813 000.—	52 493 000.—	+ 1 680 000.—
Recettes supplémentaires des taxes de concession	1 148 028.—	903 663.—	— 244 365.—
Versement spécial de la Confédération pour le SOC	2 331 000.—	3 106 795.—	+ 775 795.—
Versement spécial des PTT pour la Télédiffusion	657 592.50	1 085 082.50	+ 427 490.—
Intérêts sur avoirs bancaires	10 646.55	21 022 35	+ 10 375.80
Intérêts sur valeurs mobilières	78 619.—	71 994.—	— 6 625.—
Intérêts sur capitaux fixes	339 420.05	247 375.05	— 92 045.—
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	—	<i>3 522 337.01</i>	<i>+ 3 522 337.01</i>
Total des produits extraordinaires	3 153 815.29	3 741 534.51	+ 587 719.22
Excédent de produit du compte d'exploitation	—	925.50	+ 925.50
Report à compte nouveau	2 738 731.59	—	— 2 738 731.59
Dissolution de provisions	393 349.—	3 430 411.51	+ 3 037 062.51
Autres produits	21 734.70	310 197.50	+ 288 462.80
Total des charges extraordinaires	3 153 815.29	3 741 534.51	+ 587 719.22
Charges extraordinaires pour provisions	3 144 009.74	—	— 3 144 009.74
Diverses charges extraordinaires	9 805.55	219 197.50	+ 209 391.95
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	—	<i>3 522 337.01</i>	<i>+ 3 522 337.01</i>

Comptes Radio (par régions)

Compte d'exploitation	Région Suisse alémanique et rhétoromane	Région Suisse romande	Région Suisse italienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Total des charges	23 770 181.70	17 063 152.81	11 629 175.59	52 462 510.10
<i>Dépenses pour le personnel</i>	<i>11 711 672.50</i>	<i>8 176 562.60</i>	<i>5 285 516.35</i>	<i>25 173 751.45</i>
Rétribution du personnel	10 207 508.15	7 088 637.90	4 604 143.10	21 900 289.15
Prestations sociales	281 875.—	178 942.10	105 932.40	566 749.50
Assurances sociales	1 030 536.05	764 546.40	512 952.40	2 308 034.85
Autres frais de personnel	191 753.30	144 436.20	62 488.45	398 677.95
<i>Dépenses pour le matériel</i>	<i>877 227.75</i>	<i>749 392.75</i>	<i>367 931.65</i>	<i>1 994 552.15</i>
Matériel de l'administration générale	209 918.15	131 448.75	75 731.41	417 098.31
Matériel d'entretien	71 430.85	31 746.40	25 650.36	128 827.61
Matériel d'usage	46 559.35	43 080.05	8 705.90	98 345.30
Matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	235 395.90	256 926.40	90 385.86	582 708.16
Matériel de programme	289 478.80	266 495.40	159 918.—	715 892.20
Acquisitions directement amortissables	24 444.70	19 695.75	7 540.12	51 680.57
<i>Dépenses générales d'exploitation</i>	<i>2 804 727.82</i>	<i>1 621 606.31</i>	<i>1 073 519.62</i>	<i>5 499 853.75</i>
Dépenses générales de la société et du studio	467 524.25	203 173.05	113 933.70	784 631.—
Frais d'administration	446 306.20	356 750.35	176 256.20	979 312.75
Frais de voyage	313 186.85	252 409.40	60 599.25	626 195.50
Assurances	52 939.85	47 957.85	26 888.60	127 786.30
Prestations fournies par des tiers	201 976.95	122 664.25	70 925.20	395 566.40
Loyers	821 434.05	399 552.66	1 290.—	1 222 276.71
Intérêts sur capitaux	45 433.27	511.70	259 200.55	305 145.52
Amortissements	455 926.40	238 587.05	364 426.12	1 058 939.57
<i>Dépenses de programme</i>	<i>8 035 709.90</i>	<i>6 243 223.10</i>	<i>4 889 205.39</i>	<i>19 168 138.39</i>
Traitements, honoraires et indemnités accessoires	6 257 477.90	4 553 157.90	3 987 698.90	14 798 334.70
Prestations sociales pour les collaborateurs au programme	230 890.35	327 895.85	299 929.25	858 715.45
Frais de voyage	233 838.90	266 491.15	117 695.10	618 025.15
Droits d'auteurs, droits de diffusion	857 229.35	653 527.50	265 754.39	1 776 511.24
Travaux confiés à des tiers et achats	18 755.—	35 904.—	—	54 659.—
Frais de circuits	358 733.90	332 231.65	101 115.25	792 080.80
Locations	12 933.90	6 140.20	10 583.50	29 657.60
Charges générales de programme	65 850.60	67 874.85	106 429.—	240 154.45
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	<i>340 843.73</i>	<i>272 368.05</i>	<i>13 002.58</i>	<i>626 214.36</i>
Produit d'exploitation				
Total du produit d'exploitation	23 770 181.70	17 063 152.81	11 629 175.59	52 462 510.10
Moyens financiers ordinaires	22 890 415.80	16 559 165.60	11 200 244.10	50 649 825.50
Intérêts actifs	195 820.80	51 422.83	121 031.26	368 274.89
Prestations fournies à des tiers	104 141.75	196 212.41	58 260.40	358 614.56
Recettes provenant de manifestations et de ventes	60 404.—	36 951.60	8 672.20	106 027.80
Coproductions	16 780.15	10 165.80	45 160.05	72 106.—
Recettes provenant de prestations d'assurances	59 943.70	47 470.10	86 064.80	193 478.60
Autres recettes	442 675.50	161 764.47	109 742.78	714 182.75

Comptes Radio (par régions)

Compte de résultats	Région Suisse alémanique et rhétoromane	Région Suisse romande	Région Suisse italienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Total des produits extraordinaires	857 748.87	652 310.26	134 650.61	1 644 709.74
Report à compte nouveau	—	419.89	434.39	854.28
<i>Produits d'exploitation extraordinaires</i>	20 999.65	20 468.15	7 767.80	49 235.60
Produit de valeurs mobilières	—	108.—	1 877.—	1 985.—
Produit de la vente d'immobilisations	20 795.—	20 329.—	4 290.—	45 414.—
Différence sur cours et sur décomptes	—	31.15	1 600.80	1 631.95
Contributions encaissées	204.65	—	—	204.65
<i>Dissolution de provisions et de réserves</i>	114 862.70	90 028.65	104 241.90	309 133.25
Dissolution de provisions	—	90 028.65	104 241.90	194 270.55
Dissolution de réserves	114 862.70	—	—	114 862.70
<i>Autres produits extraordinaires</i>	29 462.34	19 305.20	9 203.94	57 971.48
Autres produits	29 462.34	19 305.20	9 203.94	57 971.48
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	340 843.73	272 368.05	13 002.58	626 214.36
<i>Solde passif</i>	351 580.45	249 720.32	—	601 300.77
Total des charges extraordinaires	857 748.87	652 310.26	134 650.61	1 644 709.74
Report à compte nouveau	60 178.52	—	—	60 178.52
<i>Charges d'exploitation extraordinaires</i>	797 570.35	486 674.36	112 612.—	1 396 856.71
Pertes sur débiteurs	—	597.—	14.10	611.10
Frais extraordinaires de représentation	9 529.50	—	—	9 529.50
Pertes sur valeurs mobilières	—	358.10	1 701.—	2 059.10
Charges extraordinaires pour provisions	42 917.85	444 632.81	8 642.70	496 193.36
Charges extraordinaires pour réserves	540 000.—	—	36 000.—	576 000.—
Dommages extraordinaires	—	273.05	—	273.05
Dommages extraordinaires	205 123.—	40 813.40	66 254.20	312 190.60
<i>Amortissements extraordinaires</i>	—	165 635.90	13 561.—	179 196.90
Suppression d'immobilisations	—	165 635.90	13 561.—	179 196.90
<i>Report solde actif</i>	—	—	8 477.61	8 477.61

Provenance et répartition des moyens financiers Télévision

	Budget au 31 décembre 1971	Compte 1971	Dép. suppl. ou inf. par rapport au budget 1971
	Fr.	Fr.	Fr.
Produits	139 786 250.—	150 089 671.38	+10 303 421.38
<i>Compte global Télévision</i>	<i>139 116 497.05</i>	<i>143 104 800.46</i>	<i>+ 3 988 303.41</i>
Quote-part au produit des taxes de concession	80 430 000.—	80 430 000.—	—
Versement ultérieur au titre des taxes de concession 1971	1 580 768.—	1 580 768.—	—
Recettes de la SA pour la publicité à la TV	50 000 000.—	50 700 000.—	+ 700 000.—
Recettes provenant du compte général TV			
Compte d'exploitation et compte de résultats	2 000 000.—	5 579 272.53	+ 3 579 272.53
Dissolution de réserves	5 105 729.05	4 814 759.93	— 290 969.12
<i>Comptes d'exploitation Télévision</i>	<i>669 752.95</i>	<i>6 984 870.92</i>	<i>+ 6 315 117.97</i>
Diverses recettes télévision,			
Compte d'exploitation et compte de résultats	377 000.—	6 362 490.67	+ 5 985 490.67
Dissolution de réserves exploitations TV	292 752.95	622 380.25	+ 329 627.30
Répartition des crédits	139 786 250.—	150 089 671.38	+10 303 421.38
<i>Compte global Télévision</i>	<i>39 626 736.—</i>	<i>43 615 038.78</i>	<i>+ 3 988 302.87</i>
Participation aux dépenses de la DG	6 115 000.—	6 115 000.—	—
Attributions ultérieures à la DG	242 236.—	242 236.—	—
Participation aux dépenses du SOC	950 000.—	950 000.—	—
Provisions pour indemnités de renchérissement	—	—	—
Crédit de programme à la charge du Directeur général	—	—	—
Crédit de programme à la charge du Directeur TV	—	—	—
Crédit de programme pour productions de série	—	—	—
Mise en réserve pour tâches de programme	—	—	—
Mise en réserve pour engagements de programme	1 114 500.—	1 114 500.—	—
Mise en réserve pour évaluation des fonctions	700 000.—	700 000.—	—
Remboursement du prêt consenti par la Caisse-pension SSR	220 000.—	—	— 220 000.—
Versement au fonds central de réserve	100 000.—	100 000.—	—
Versement au fonds de construction	30 185 000.—	33 764 272.53	+ 3 579 272.53
Diverses charges du compte global TV	—	629 030.25	+ 629 030.25
<i>Comptes d'exploitation Télévision</i>	<i>100 159 514.—</i>	<i>106 474 632.60</i>	<i>+ 6 315 118.60</i>
Charges de personnel	41 599 609.—	41 382 293.99	— 217 315.01
Charges de programme	33 956 704.—	34 677 765.19	+ 721 061.19
Charges matériel et exploitation	24 586 201.—	24 584 476.97	— 1 724.03
Excédent de produit des comptes d'exploitation	—	2 019 156.18	+ 2 019 156.18
Diverses charges extraordinaires	17 000.—	2 165 715.28	+ 2 148 715.28
Provisions	—	1 645 224.99	+ 1 645 224.99

Compte global Télévision

	Compte 1970	Compte 1971	Valeur en plus ou en moins
	Fr.	Fr.	Fr.
Total des charges d'exploitation	123 383 828.70	137 290 040.53	+13 906 211.83
Attributions ordinaires à la DG	4 569 296.—	6 115 000.—	+ 1 545 704.—
Attributions ordinaires à l'exploitation TV	82 330 000.—	90 000 000.—	+ 7 670 000.—
Attributions supplémentaires à la TV	1 773 178.—	5 751 356.05	+ 3 978 178.05
Attributions supplémentaires à la DG	123 890.—	242 236.—	+ 118 346.—
Attributions ordinaires au SOC	897 500.—	950 000.—	+ 52 500.—
Autres attributions à l'exploitation TV	4 223 567.—	3 738 405.63	— 485 161.37
Intérêts bancaires, commissions et frais	10 888.74	608 302.97	+ 597 414.23
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	<i>29 455 508.96</i>	<i>29 884 739.88</i>	<i>+ 429 230.92</i>
Total du produit d'exploitation	123 383 828.70	137 290 040.53	+13 906 211.83
Recettes sur les taxes de concession	72 450 000.—	80 430 000.—	+ 7 980 000.—
Recettes supplémentaires sur les taxes de concession	1 698 260.—	1 580 768.—	— 117 492.—
Recettes de la SA pour la publicité à la TV	45 300 330.—	50 700 000.—	+ 5 399 670.—
Intérêts sur avoirs bancaires	9 968.55	—	— 9 968.55
Intérêts sur prêts accordés	19 047.25	102 294.15	+ 83 246.90
Intérêts sur placements à terme	3 894 575.70	4 466 978.38	+ 572 402.68
Autres recettes	11 647.20	10 000.—	— 1 647.20
Total des produits extraordinaires	38 051 819.26	35 699 499.81	— 2 352 319.45
Report actif	1 017.05	—	— 1 017.05
Excédent de produit du compte d'exploitation	29 455 508.96	29 884 739.88	+ 429 230.92
Dissolution de provisions (compte global)	7 595 293.25	4 814 759.93	— 2 780 533.32
Autres produits	1 000 000.—	1 000 000.—	—
Total des charges extraordinaires	38 051 819.26	35 699 499.81	— 2 352 319.45
Différences sur cours et sur décomptes	125 847.05	—	— 125 847.05
Charges extraordinaires pour provisions (compte global)	2 113 762.50	684 500.—	— 1 429 262.50
Charges extraordinaires pour provisions fonds de construction	31 924 891.96	33 764 272.53	+ 1 839 380.57
Charges extraordinaires pour provisions crédit film de série	1 559 510.70	430 000.—	— 1 129 510.70
Diverses charges extraordinaires	2 327 807.05	800 001.—	— 1 527 806.05
<i>Solde actif</i>		<i>20 726.28</i>	<i>+ 20 726.28</i>

Comptes Télévision

Compte d'exploitation	Budget au 31 décembre 1971	Compte 1971	Dép. suppl. ou inf. par rapport au budget 1971
	Fr.	Fr.	Fr.
Total des charges	100 142 514.—	102 663 692.33	+ 2 521 178.33
<i>Dépenses pour le personnel</i>	<i>41 599 609.—</i>	<i>41 382 293.99</i>	<i>— 217 315.01</i>
Rétribution du personnel	35 063 216.—	35 045 263.40	— 17 952.60
Prestations sociales	841 407.—	926 741.59	+ 85 334.59
Assurances sociales	4 905 986.—	4 512 523.20	— 393 462.80
Autres frais de personnel	789 000.—	897 765.80	+ 108 765.80
<i>Dépenses pour le matériel</i>	<i>10 062 570.—</i>	<i>10 317 100.30</i>	<i>+ 254 530.30</i>
Matériel de l'administration générale	872 400.—	1 061 824.24	+ 189 424.24
Pièces de rechange	335 200.—	377 849.39	+ 42 649.39
Matériel brut (en général)	302 700.—	243 757.88	— 58 942.12
Matériel brut (programme)	4 402 870.—	4 676 712.20	+ 273 842.20
Matériel électronique	1 950 300.—	1 597 963.33	— 352 336.67
Eclairage, courant fort	320 400.—	369 675.97	+ 49 275.97
Matériel de programme	454 900.—	411 651.03	— 43 248.97
Matériel auxiliaire	1 245 700.—	1 438 435.91	+ 192 735.91
Acquisitions directement amortissables	178 100.—	139 230.35	— 38 869.65
<i>Dépenses générales d'exploitation</i>	<i>14 523 631.—</i>	<i>14 267 376.67</i>	<i>— 256 254.33</i>
Dépenses générales de la société et du studio	739 600.—	830 584.96	+ 90 984.96
Frais d'administration	2 001 600.—	1 980 996.72	— 20 603.28
Frais de voyage	2 195 200.—	2 563 286.—	+ 368 086.—
Assurances	505 800.—	567 970.95	+ 62 170.95
Prestations fournies par des tiers	841 200.—	1 537 554.13	+ 696 354.13
Loyers	2 500 000.—	2 182 833.80	— 317 166.20
Intérêts sur capitaux	38 100.—	166 925.08	+ 128 825.08
Amortissements spéciaux	1 765 731.—	1 765 731.33	+ —.33
Amortissements	3 936 400.—	2 671 493.70	— 1 264 906.30
<i>Dépenses de programme</i>	<i>33 956 704.—</i>	<i>34 677 765.19</i>	<i>+ 721 061.19</i>
Traitements, honoraires et indemnités accessoires	14 897 995.—	14 855 935.40	— 42 059.60
Prestations sociales pour les collaborateurs au programme	784 600.—	1 284 843.45	+ 500 243.45
Frais de voyage	2 081 146.—	2 406 400.21	+ 325 254.21
Droits d'auteurs, droits de diffusion	1 456 700.—	1 632 966.81	+ 176 266.81
Travaux confiés à des tiers et achats	4 635 606.—	4 909 713.76	+ 274 107.76
Frais de circuits	2 341 000.—	2 227 466.20	— 113 533.80
Locations	7 332 857.—	6 907 824.66	— 425 032.34
Charges générales de programme	426 800.—	452 614.70	+ 25 814.70
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	<i>—</i>	<i>2 019 156.18</i>	<i>+ 2 019 156.18</i>
Produit d'exploitation			
Total du produit d'exploitation	100 142 514.—	102 663 692.33	+ 2 521 178.33
Moyens financiers ordinaires	99 489 761.05	99 489 761.68	+ —.63
Intérêts actifs	4 000.—	27 848.56	+ 23 848.56
Prestations fournies à des tiers	107 000.—	153 271.25	+ 46 271.25
Manifestations et ventes	125 000.—	236 252.89	+ 111 252.89
Coproductions	96 000.—	2 194 663.95	+ 2 098 663.95
Recettes provenant de prestations d'assurances	—	226 052.15	+ 226 052.15
Autres recettes	28 000.—	3 228.85	— 24 771.15
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	<i>292 752.95</i>	<i>332 613.—</i>	<i>+ 39 860 05</i>

Comptes Télévision

Compte de résultats	Budget au	Compte 1971	Dép. suppl. ou inf. par rapport au budget 1971
	31 décembre 1971		
	Fr.	Fr.	Fr.
Total des produits extraordinaires	309 752.95	3 810 940.27	+ 3 501 187.32
Report à compte nouveau	—	44 108.65	+ 44 108.65
<i>Produits extraordinaires d'exploitation</i>	5 000.—	282 878.17	+ 277 878.17
Produit de la vente d'immobilisations	5 000.—	73 206.—	+ 68 206.—
Différence sur cours et sur décomptes	—	209 672.17	+ 209 672.17
<i>Dissolution de provisions et de réserves</i>	292 752.95	622 380.25	+ 329 627.30
Dissolution de provisions	292 752.95	400 901.75	+ 108 148.80
Dissolution de réserves	—	221 478.50	+ 221 478.50
<i>Autres produits extraordinaires</i>	12 000.—	797 116.85	+ 785 116.85
Autres produits	12 000.—	797 116.85	+ 785 116.85
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	—	2 019 156.18	+ 2 019 156.18
Report à compte nouveau	—	45 300.17	+ 45 300.17
Total des charges extraordinaires	309 752.95	3 810 940.27	+ 3 501 187.32
Report solde passif	—	437 026.54	+ 437 026.54
<i>Charges extraordinaires d'exploitation</i>	17 000.—	2 109 587.32	+ 2 092 587.32
Charges extraordinaires pour provisions	—	1 645 224.99	+ 1 645 224.99
Diverses charges extraordinaires	17 000.—	464 362.33	+ 447 362.33
<i>Amortissement extraordinaires</i>	—	24 820.35	+ 24 820.35
Suppression d'immobilisations	—	24 820.35	+ 24 820.35
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	292 752.95	332 613.—	+ 39 860.05
Report à compte nouveau	—	906 893.06	+ 906 893.06

Bilans SSR au 31 décembre 1971

	Bilan du compte global Radio	Bilan du compte global Télévision	Bilan de la DG, Service des ondes courtes, Télédiffusion	Total bilan global SSR	Bilan global consolidé SSR
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Actifs	21 305 515.28	228 994 380.41	7 045 179.19	257 345 074.88	239 565 858.85
<i>Capitaux circulants</i>	21 305 515.28	218 004 552.09	1 553 293.92	240 863 361.29	223 113 029.56
Caisse	—	411 673.65	82 326.20	493 999.85	493 999.85
Chèques postaux	—	2 431 923.68	94 497.69	2 526 421.37	2 526 421.37
Banques	17 695 667.—	83 600 435.75	29 714.85	101 325 817.60	101 325 817.60
Mouvement interne du compte courant	—	511 233.52	—	511 233.52	10 372.75
Valeurs mobilières	1 945 706.—	—	—	1 945 706.—	1 945 706.—
Fonds de roulement	—	2 773 524.40	—	2 773 524.40	—
Débiteurs	1 664 142.28	17 203 991.30	525 051.40	19 393 184.98	10 443 242.03
Autres créances à court terme	—	1 841 873.85	654 989.03	2 496 862.88	2 496 862.88
Avant-productions	—	7 935 068.35	—	7 935 068.35	7 935 068.35
Matériel en stock	—	2 317 741.—	—	2 317 741.—	2 317 741.—
Emprunts	—	7 117 078.61	—	7 117 078.61	1 591 075.—
Constructions et transformations (compte de construction)	—	90 123 186.65	—	90 123 186.65	90 123 186.65
Actifs transitoires	—	1 736 821.33	166 714.75	1 903 536.08	1 903 536.08
<i>Capitaux fixes (valeur d'acquisition)</i>	—	10 915 643.85	4 652 126.85	15 567 770.70	15 567 770.70
Immobilisations	—	10 915 643.85	4 652 126.85	15 567 770.70	15 567 770.70
<i>Comptes de passage</i>	—	28 884.30	742 105.15	770 989.45	742 105.15
Comptes de passage	—	28 884.30	742 105.15	770 989.45	742 105.15
<i>Solde passif</i>	—	45 300.17	97 653.27	142 953.44	142 953.44
Solde passif DG	—	—	97 653.27	97 653.27	97 653.27
Services nationaux et programme	—	45 300.17	—	45 300.17	45 300.17
Passifs	21 305 515.28	228 994 380.41	7 045 179.19	257 345 074.88	239 565 858.85
<i>Capitaux des tiers</i>	13 838 083.—	48 764 958.97	5 973 656.98	68 576 698.95	50 826 367.22
Banques	—	—	24 994.—	24 994.—	24 994.—
Créanciers	13 838 083.—	38 033 271.52	1 163 303.70	53 034 658.22	44 084 715.27
Compte courant (interne)	—	258 254.75	500 860.77	759 115.52	258 254.75
Emprunts à long terme	—	7 478 454.45	2 741 073.56	10 219 528.01	1 920 000.—
Dettes hypothécaires	—	—	1 356 300.—	1 356 300.—	1 356 300.—
Provisions	—	2 294 883.25	187 124.95	2 482 008.20	2 482 008.20
Passifs transitoires	—	700 095.—	—	700 095.—	700 095.—
<i>Capital propre</i>	7 467 432.28	179 272 917.80	109 371.99	186 849 722.07	186 849 722.07
Réserves et provisions	7 467 432.28	179 272 917.80	22 227.50	186 762 577.58	186 762 577.58
Fonds de disposition DG	—	—	87 144.49	87 144.49	87 144.49
<i>Comptes de passage</i>	—	28 884.30	742 105.15	770 989.45	742 105.15
Comptes de passage	—	28 884.30	742 105.15	770 989.45	742 105.15
<i>Solde actif 1969</i>	—	927 619.34	220 045.07	1 147 664.41	1 147 664.41
Compte global TV	—	20 726.28	—	20 726.28	20 726.28
SOC	—	—	88 306.81	88 306.81	88 306.81
TD	—	—	131 738.26	131 738.26	131 738.26
Région TV DRS	—	80 997.86	—	80 997.86	80 997.86
Région TV SR	—	211 894.48	—	211 894.48	211 894.48
Région TV SI	—	614 000.72	—	614 000.72	614 000.72

Bilan des sociétés régionales au 31 décembre 1971

	Région Suisse alémanique et rhétoromane	Région Suisse romande	Région Suisse italienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Actifs	10 132 574.11	6 619 054.14	11 185 194.12	27 936 822.37
<i>Capitaux circulants</i>	3 373 189.64	3 016 003.92	5 860 494.57	12 249 688.13
Caisse	78 288.10	68 850.—	73 839.90	220 978.—
Compte de chèques postaux	266 353.25	138 768.23	3 171 971.23	3 577 092.71
Banques	2 307 422.40	2 007 989.55	2 009 679.33	6 325 091.28
Valeurs mobilières	—	3 004.—	271 600.—	274 604.—
Mouvement interne du compte courant	210 063.50	—	106 684.95	316 748.45
Créances	309 838.44	157 125.19	115 594.52	582 558.15
Comptes de construction	198 216.55	623 844.75	—	822 061.30
Actifs transitoires	3 007.40	16 422.20	111 124.64	130 554.24
<i>Capitaux fixes (Valeur comptable)¹</i>	593 060.91	350 244.30	5 109 200.13	6 052 505.34
Capitaux fixes	593 060.91	350 244.30	5 109 200.13	6 052 505.34
<i>Compte de passage</i>	5 814 743.11	3 003 085.60	215 499.42	9 033 328.13
Comptes de passage	5 814 743.11	—	215 499.42	6 030 242.53
Autres comptes de passage	—	3 003 085.60	—	3 003 085.60
<i>Solde passif</i>	351 580.45	249 720.32	—	601 300.77
Passifs	10 132 574.11	6 619 054.14	11 185 194.12	27 936 822.37
<i>Capitaux des tiers</i>	1 446 873.55	1 990 923.79	9 203 771.09	12 641 568.43
Créanciers	670 125.37	1 305 340.29	329 070.15	2 304 535.81
Emprunts à long terme	776 748.18	300 000.—	228 800.—	1 305 548.18
Dettes hypothécaires	—	—	5 462 445.96	5 462 445.96
Provisions	—	241 100.55	—	241 100.55
Passifs transitoires	—	144 482.95	3 183 454.98	3 327 937.93
<i>Capital propre</i>	2 866 893.95	1 624 133.65	1 757 446.—	6 248 473.60
Capital	—	—	168 300.—	168 300.—
Réserves libres et statutaires	2 866 893.95	—	1 589 146.—	4 456 039.95
Réserves obligatoires	—	1 624 133.65	—	1 624 133.65
<i>Compte de passage</i>	5 818 806.61	3 003 996.70	215 499.42	9 038 302.73
Comptes de passage	5 818 806.61	—	215 499.42	6 034 306.03
Autres comptes de passage	—	3 003 996.70	—	3 003 996.70
<i>Solde actif</i>	—	—	8 477.61	8 477.61
	DRS	RSR	RSI	
¹ Capitaux fixes	Fr. 4 182 418.51	Fr. 3 558 339.94	Fr. 11 154 218.60	
./. Amortissements sur investissements	Fr. 3 589 357.60	Fr. 3 208 095.64	Fr. 6 045 018.47	
Valeur comptable	Fr. 593 060.91	Fr. 350 244.30	Fr. 5 109 200.13	

Radio Budget 1972
Provenance et répartition des moyens financiers

	Budget 1971	Budget 1972	Dép. suppl. ou inf. par rapport au budget 1971
1. Provenance des moyens financiers	Fr.	Fr.	Fr.
Total des produits	59 315 410	70 862 815	+11 547 405
Quote-part du produit des taxes de concession	52 493 000	54 243 000	+ 1 750 000
Attribution de la Confédération pour le SOC	2 554 360	2 808 680	+ 254 320
Attribution des PTT à la télédiffusion	700 000	650 000	— 50 000
Autres recettes d'exploitation (DG, SOC, TD, Radio)	1 216 450	1 209 515	— 6 935
<i>Excédent des charges</i>	<i>2 351 600</i>	<i>11 951 620¹</i>	<i>+ 9 600 020</i>
2. Répartition des moyens financiers			
Total des charges	59 315 410	70 862 815	+11 547 405
<i>Total</i>	<i>10 752 660</i>	<i>11 649 230</i>	<i>+ 896 570</i>
Tâches intéressant l'ensemble de la Suisse (y compris la DG)	5 427 700	5 658 000 ²	+ 230 300
Service suisse des ondes courtes	3 504 360	3 783 680 ³	+ 279 320
Télédiffusion	700 000	650 000 ⁴	— 50 000
Cumünanza Rumantscha Radio e Televisiun	320 600	357 550 ⁵	+ 36 950
Réserve pour allocations de renchérissement	800 000	1 200 000	+ 400 000
<i>Sociétés régionales</i>	<i>47 346 300</i>	<i>56 282 400</i>	<i>+ 8 936 100</i>
Suisse alémanique	21 305 835	25 327 100	+ 4 021 265
Suisse romande	15 624 279	18 573 200	+ 2 948 921
Suisse italienne	10 416 186	12 382 100	+ 1 965 914
<i>Autres crédits d'exploitation</i>	<i>1 216 450</i>	<i>2 931 185</i>	<i>+ 1 714 735</i>
Suisse alémanique	492 900	522 415	+ 29 515
Suisse romande	173 450	98 100	— 75 350
Suisse italienne	239 300	466 550	+ 227 250
Tâches intéressant l'ensemble de la Suisse (DG)	136 800	162 500	+ 25 700
Service suisse des ondes courtes	163 000	1 225 320	+ 1 062 320
Télédiffusion	11 000	456 300	+ 445 300

¹ L'excédent des charges se répartit comme suit:
Fr. 11 951 620.—
Fr. 1 081 320.— Solde passif SOC
Fr. 449 300.— Solde passif TD
Fr. 191 050.— Solde passif RSI (ce montant peut être couvert par le fonds de disposition)
Fr. 10 229 950.— dans le compte général radio.
Ce montant peut être couvert partiellement par la dissimulation de réserves et de provisions (Fr. 4 800 000.—).

² Charges de la DG total Fr. 14 307 700.—
Participation Radio Fr. 5 658 000.—
Participation Télévision Fr. 8 487 200.—
Diverses recettes Fr. 162 500.—

³ Charges du SOC total Fr. 5 754 000.—
Participation Radio Fr. 975 000.—
Participation Télévision Fr. 975 000.—
Participation Confédération Fr. 2 808 680.—
Diverses recettes Fr. 144 000.—
Excédent des charges Fr. 851 320.—

⁴ Charges de la TD total Fr. 1 106 300.—
Participation PTT Fr. 650 000.—
Diverses recettes Fr. 7 000.—
Excédent des charges Fr. 449 300.—

⁵ CRR Fr. 462 650.—
TV Fr. 105 100.—
Radio Fr. 357 550.—

Direction générale Budget 1972
Tâches intéressant l'ensemble de la Suisse par groupes spécifiques

	Budget 1971	Budget 1972	Dépenses en plus ou en moins par rapport au budget 1971
	Fr.	Fr.	Fr.
Compte d'exploitation			
Total des charges	11 539 500	14 307 700	+ 2 768 200
<hr/>			
<i>Dépenses pour le personnel</i>	3 561 450	4 835 300	+ 1 273 850
Rétribution du personnel	3 048 300	4 271 300	+ 1 223 000
Prestations sociales	74 250	88 200	+ 13 950
Assurances sociales	355 600	370 100	+ 14 500
Autres frais de personnel	83 300	105 700	+ 22 400
<hr/>			
<i>Dépenses pour le matériel</i>	294 250	399 300	+ 105 050
Matériel de l'administration générale	230 500	322 200	+ 91 700
Matériel d'entretien	1 600	2 100	+ 500
Matériel d'usage	950	1 100	+ 150
Matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	29 100	55 500	+ 26 400
Matériel de programme	31 100	15 100	— 16 000
Acquisitions directement amortissables	1 000	3 300	+ 2 300
<hr/>			
<i>Dépenses générales d'exploitation</i>	1 440 850	1 874 400	+ 433 550
Dépenses générales de la société et du studio	222 300	276 200	+ 53 900
Frais d'administration	320 000	368 500	+ 48 500
Frais de voyage	202 500	267 100	+ 64 600
Assurances	7 200	10 800	+ 3 600
Prestations fournies par des tiers (travaux exécutés par des tiers)	82 750	84 300	+ 1 550
Loyers	224 300	234 400	+ 10 100
Intérêts sur capitaux	25 200	26 600	+ 1 400
Amortissements	356 600	606 500	+ 249 900
<hr/>			
<i>Dépenses de programme</i>	6 106 150	7 036 200	+ 930 050
Traitements, honoraires et indemnités accessoires	31 600	1 500	— 30 100
Droits d'auteurs, droits de diffusion	5 697 550	6 109 700	+ 412 150
Frais de circuits	7 000	5 000	— 2 000
Crédits spéciaux	370 000	920 000	+ 550 000
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	136 800	162 500	+ 25 700
<hr/>			
Produit d'exploitation			
Total du produit d'exploitation	11 539 500	14 307 700	+ 2 768 200
<hr/>			
Moyens financiers ordinaires	11 467 700	14 210 200	+ 2 742 500
Intérêts actifs	6 000	10 000	+ 4 000
Prestations fournies à des tiers	56 800	59 000	+ 2 200
Recettes provenant de manifestations et de ventes	2 000	1 500	— 500
Recettes provenant de prestations d'assurance	7 000	10 000	+ 3 000
Autres recettes	—	17 000	+ 17 000

Tâches intéressant l'ensemble de la Suisse par groupes spécifiques

	Budget 1971	Budget 1972	Dépenses en plus ou en moins par rapport au budget 1971
	Fr.	Fr.	Fr.
Compte de résultats			
Total des produits d'exploitation	136 800	268 500	+ 131 700
<i>Produits extraordinaires d'exploitation</i>	—	106 000	+ 106 000
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	136 800	162 500	+ 25 700
Total des charges extraordinaires	136 800	268 500	+ 131 700
<i>Charges extraordinaires d'exploitation</i>	136 800	268 500	+ 131 700

Service suisse des ondes courtes Budget 1972
 Service suisse des ondes courtes par groupes spécifiques

	Budget 1971	Budget 1972	Dépenses en plus ou en moins par rapport au budget 1971
	Fr.	Fr.	Fr.
Compte d'exploitation			
Total des charges	4 617 860	5 754 000	+ 1 136 140
<i>Dépenses pour le personnel</i>	<i>3 434 200</i>	<i>4 180 050</i>	<i>+ 745 850</i>
Rétribution du personnel	2 938 650	3 674 300	+ 735 650
Prestations sociales	62 910	61 100	— 1 810
Assurances sociales	367 840	345 750	— 22 090
Autres frais de personnel	64 800	98 900	+ 34 100
<i>Dépenses pour le matériel</i>	<i>249 000</i>	<i>287 350</i>	<i>+ 38 350</i>
Matériel de l'administration générale	100 000	117 950	+ 17 950
Matériel d'entretien	20 000	23 700	+ 3 700
Matériel d'usage	6 100	5 900	— 200
Matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	47 000	59 500	+ 12 500
Matériel de programme	68 600	70 300	+ 1 700
Acquisitions directement amortissables	7 300	10 000	+ 2 700
<i>Dépenses générales d'exploitation</i>	<i>394 750</i>	<i>523 750</i>	<i>+ 129 000</i>
Dépenses générales de la société et du studio	19 050	89 800	+ 70 750
Frais d'administration	145 800	167 300	+ 21 500
Frais de voyage	44 450	56 100	+ 11 650
Assurances	10 600	10 600	—
Prestations fournies par des tiers (travaux exécutés par des tiers)	39 750	29 450	— 10 300
Loyers	750	750	—
Intérêts sur capitaux	46 200	48 000	+ 1 800
Amortissements	88 150	121 750	+ 33 600
<i>Dépenses de programme</i>	<i>539 910</i>	<i>762 850</i>	<i>+ 222 940</i>
Traitements, honoraires et indemnités accessoires	433 430	601 950	+ 168 520
Prestations sociales pour les collaborateurs au programme	14 880	16 900	+ 2 020
Frais de voyage	7 500	7 500	—
Droits d'auteurs, droits de diffusion	69 500	118 700	+ 49 200
Frais de circuits	3 800	3 800	—
Charges générales de programme	800	4 000	+ 3 200
Crédits spéciaux	10 000	10 000	—
Produit d'exploitation			
Total du produit d'exploitation	4 617 860	5 754 000	+ 1 136 140
Moyens financiers ordinaires	4 584 360	4 858 680	+ 274 320
Prestations fournies à des tiers	33 500	33 500	—
Recettes provenant de manifestations et de ventes	—	500	+ 500
Recettes provenant de prestations d'assurance	—	8 000	+ 8 000
Autres recettes	—	2 000	+ 2 000
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>		<i>851 320</i>	<i>+ 851 320</i>

Service suisse des ondes courtes par groupes spécifiques

	Budget 1971	Budget 1972	Dépenses en plus ou en moins par rapport au budget 1971
	Fr.	Fr.	Fr.
Compte de résultats			
Total des produits extraordinaires	2 000	1 081 320	+ 1 079 320
<i>Autres produits extraordinaires</i>	<i>2 000</i>	<i>—</i>	<i>— 2 000</i>
<i>Solde passif*</i>		<i>1 081 320</i>	<i>+ 1 081 320</i>
Total des charges extraordinaires	2 000	1 081 320	+ 1 079 320
Charges extraordinaires d'exploitation	2 000	230 000	+ 228 000
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>		<i>851 320</i>	<i>+ 851 320</i>

* Le plan quinquennal (1970 à 1974) du service suisse des ondes courtes est actuellement l'objet d'un nouvel examen au Département fédéral des transports et communications et de l'énergie.

Télédiffusion Budget 1972
Télédiffusion par groupes spécifiques

	Budget 1971	Budget 1972	Dépenses en plus ou en moins par rapport au budget 1971	
	Fr.	Fr.		Fr.
Compte d'exploitation				
Total des charges	978 400	1 106 300	+	127 900
<hr/>				
<i>Dépenses pour le personnel</i>	<i>574 050</i>	<i>697 150</i>	<i>+</i>	<i>123 100</i>
Rétribution du personnel	478 900	618 000	+	139 100
Prestations sociales	12 700	9 300	—	3 400
Assurances sociales	64 300	54 950	—	9 350
Autres frais de personnel	18 150	14 900	—	3 250
<hr/>				
<i>Dépenses pour le matériel</i>	<i>33 700</i>	<i>32 600</i>	<i>—</i>	<i>1 100</i>
Matériel de l'administration générale	5 000	6 000	+	1 000
Matériel d'entretien	8 200	6 400	—	1 800
Matériel d'usage	1 300	1 200	—	100
Matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	8 200	9 300	+	1 100
Matériel de programme	6 000	6 500	+	500
Acquisitions directement amortissables	5 000	3 200	—	1 800
<hr/>				
<i>Dépenses générales d'exploitation</i>	<i>70 350</i>	<i>76 050</i>	<i>+</i>	<i>5 700</i>
Dépenses générales de la société et du studio	3 150	7 350	+	4 200
Frais d'administration	16 450	18 000	+	1 550
Frais de voyage	8 500	7 900	—	600
Assurances	1 300	1 400	+	100
Prestations fournies par des tiers (travaux exécutés par des tiers)	6 400	4 800	—	1 600
Loyers	28 500	28 500		—
Intérêts sur capitaux	100	200	+	100
Amortissements	5 950	7 900	+	1 950
<hr/>				
<i>Dépenses de programme</i>	<i>300 300</i>	<i>300 500</i>	<i>+</i>	<i>200</i>
Traitements, honoraires et indemnités accessoires	200	—	—	200
Droits d'auteurs, droits de diffusion	300 000	295 500	—	4 500
Frais de circuits	100	—	—	100
Charges générales de programme	—	5 000	+	5 000
<hr/>				
Produit d'exploitation				
Total du produit d'exploitation	978 400	1 106 300	+	127 900
<hr/>				
Moyens financiers ordinaires	706 000	656 000	—	50 000
Intérêts actifs	5 000	—	—	5 000
Recettes provenant de prestations d'assurance	—	500	+	500
Autres recettes	—	500	+	500
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	<i>267 400</i>	<i>449 300</i>	<i>+</i>	<i>181 900</i>

Télédiffusion par groupes spécifiques

	Budget 1971	Budget 1972	Dépenses en plus ou en moins par rapport au budget 1971
	Fr.	Fr.	Fr.
Compte de résultats			
Total des produits extraordinaires	267 400	449 300	+ 181 900
<i>Report passif</i>	<i>267 400</i>	<i>449 300*</i>	<i>+ 181 900</i>
Total des charges extraordinaires	267 400	449 300	+ 181 900
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	<i>267 400</i>	<i>449 300</i>	<i>+ 181 900</i>

* La direction générale SSR est en pourparlers avec la direction générale de l'entreprise des PTT concernant le financement futur de la télédiffusion.

Radio Budget 1972
Résumé par groupes spécifiques

	Région Suisse alémanique et rétoromane	Région Suisse romande	Région Suisse italienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Compte d'exploitation				
Total des charges	26 202 065	18 665 200	12 840 650	57 707 915
<i>Dépenses pour le personnel</i>	<i>12 621 925</i>	<i>8 852 550</i>	<i>6 077 700</i>	<i>27 552 175</i>
Rétribution du personnel	11 065 850	7 795 700	5 374 450	24 236 000
Prestations sociales	243 000	161 400	107 550	511 950
Assurances sociales	1 009 550	761 100	534 150	2 304 800
Autres frais de personnel	303 525	134 350	61 550	499 425
<i>Dépenses pour le matériel</i>	<i>905 020</i>	<i>641 200</i>	<i>432 200</i>	<i>1 978 420</i>
Matériel de l'administration générale	221 000	124 300	103 400	448 700
Matériel d'entretien	84 500	35 100	39 500	159 100
Matériel d'usage	42 100	22 400	16 000	80 500
Matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	240 950	205 000	95 500	541 450
Matériel de programme	291 000	239 000	168 000	698 000
Acquisitions directement amortissables	25 470	15 400	9 800	50 670
<i>Dépenses générales d'exploitation</i>	<i>2 813 300</i>	<i>1 740 800</i>	<i>1 056 500</i>	<i>5 610 600</i>
Dépenses générales de la société et du studio	550 100	209 050	115 400	874 550
Frais d'administration	429 600	371 250	186 100	986 950
Frais de voyage	252 050	201 800	62 200	516 050
Assurances	55 850	47 200	24 900	127 950
Prestations fournies par des tiers (travaux exécutés par des tiers)	216 700	201 700	68 800	487 200
Loyers	801 950	393 600	800	1 196 350
Intérêts sur capitaux	31 500	800	260 500	292 800
Amortissements	475 550	315 400	337 800	1 128 750
<i>Dépenses de programme</i>	<i>9 321 820</i>	<i>7 034 650</i>	<i>5 274 250</i>	<i>21 630 720</i>
Traitements, honoraires et indemnités accessoires	7 880 820	5 548 900	4 307 700	17 737 420
Prestations sociales pour les collaborateurs au programme	209 900	240 750	347 050	797 700
Frais de voyage	220 300	273 600	119 100	613 000
Droits d'auteurs, droits de diffusion	766 900	655 000	281 500	1 703 400
Travaux confiés à des tiers et achats	—	40 000	—	40 000
Frais de circuits	176 000	228 000	79 600	483 600
Locations	1 500	7 000	8 400	16 900
Charges générales de programme	66 400	41 400	130 900	238 700
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	<i>540 000</i>	<i>396 000</i>		<i>936 000</i>
Produit d'exploitation				
Total du produit d'exploitation	26 202 065	18 665 200	12 840 650	57 707 915
Moyens financiers ordinaires	25 684 650	18 573 200	12 382 100	56 639 950
Intérêts actifs	50 000	12 500	100 000	162 500
Prestations fournies à des tiers	57 000	33 000	51 000	141 000
Recettes provenant de manifestations et de ventes	12 000	9 000	6 000	27 000
Co-productions	—	—	30 000	30 000
Recettes provenant de prestations d'assurance	10 000	6 000	5 000	21 000
Autres recettes	388 415	31 500	80 500	500 415
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>			<i>186 050</i>	<i>186 050</i>

Résumé par groupes spécifiques

	Région Suisse alémanique et rhétoromane	Région Suisse romande	Région Suisse italienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Compte de résultats				
Total des produits extraordinaires	545 000	402 100	194 050	1 141 150
<i>Produits extraordinaires d'exploitation</i>	3 000	3 000	2 000	8 000
<i>Autres produits extraordinaires</i>	2 000	3 100	1 000	6 100
<i>Report solde passif</i>			191 050	191 050
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	540 000	396 000		936 000
Total des charges extraordinaires	545 000	402 100	194 050	1 141 150
<i>Charges extraordinaires d'exploitation</i>	545 000	396 000	8 000	949 000
<i>Amortissements extraordinaires</i>	—	6 100	—	6 100
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>			186 050	186 050

Télévision Budget 1972
Provenance et répartition des moyens financiers

	Budget 1971	Budget 1972	Dép. suppl. ou inf. par rapport au budget 1971
1. Provenance des moyens financiers	Fr.	Fr.	Fr.
Total des produits	132 790 000	159 525 000	+26 735 000
Quote-part du produit des taxes de concession	80 430 000	88 200 000	+ 7 770 000
Recettes de la publicité à la télévision	50 000 000	69 000 000	+19 000 000
Recettes du compte général TV	2 000 000	2 000 000	—
Diverses recettes d'exploitation	360 000	325 000	— 35 000
2. Répartition des moyens financiers			
Total des charges	132 790 000	159 525 000	+26 735 000
<i>Tâches intéressant l'ensemble de la Suisse</i>	<i>11 925 000</i>	<i>16 162 200</i>	<i>+ 4 237 200</i>
Participation aux charges de la direction générale	5 975 000	8 487 200 ¹	+ 2 512 200
Participation aux charges du Service des ondes courtes	950 000	975 000	+ 25 000
Réserve pour allocations de renchérissement	1 200 000	1 600 000	+ 400 000
Crédit de programme du directeur général	500 000	500 000	—
Crédit de programme du directeur TV pour des émissions extraordinaires	800 000	800 000	—
Crédit de programme pour productions films de série	1 500 000	1 500 000	—
Crédit de programme pour manifestations internationales	—	2 300 000	+ 2 300 000
Réserve pour tâches de programme	1 000 000	—	— 1 000 000
<i>Budget d'exploitation de la télévision</i>	<i>90 360 000</i>	<i>106 210 000²</i>	<i>+15 850 000</i>
Charges de personnel	36 398 400	46 869 600	+10 471 200
Charges de programme	31 501 300	34 805 600	+ 3 304 300
Charges de matériel et d'exploitation	22 460 300	24 534 800	+ 2 074 500
<i>Autres tâches à financer</i>	<i>30 505 000</i>	<i>31 320 000</i>	<i>+ 815 000</i>
Remboursement du prêt consenti par la Caisse-pension de la SSR	220 000	220 000	—
Versement au fonds de réserve central	100 000	100 000	—
Versement au fonds de construction	30 185 000	31 000 000	+ 815 000
<i>Excédent de produit</i>		<i>5 832 800</i>	<i>+ 5 832 800</i>

¹Inclus le surplus de recettes de 11 millions de francs, résultant de l'extension du temps publicitaire, selon arrêté du Conseil fédéral du 4 octobre 1971. Le surplus de ces recettes ne sert pas à augmenter la mise au fonds de construction.

²Inclus participation de la TV aux sociétés-membres radio.

Télévision Budget 1972
Résumé par groupes spécifiques

	Budget 1971	Budget 1972	Dépenses en plus ou en moins par rapport au budget 1971
	Fr.	Fr.	Fr.
Compte d'exploitation			
Total des charges	90 360 000	106 210 000	+15 850 000
<i>Dépenses pour le personnel</i>	<i>36 398 400</i>	<i>46 869 600</i>	<i>+10 471 200</i>
Rétribution du personnel	30 867 700	41 385 000	+10 517 300
Prestations sociales	728 000	849 000	+ 121 000
Assurances sociales	4 013 700	3 716 400	— 297 300
Autres frais de personnel	789 000	919 200	+ 130 200
<i>Dépenses pour le matériel</i>	<i>10 002 400</i>	<i>11 384 800</i>	<i>+ 1 382 400</i>
Matériel de l'administration générale	872 400	1 102 600	+ 230 200
Pièces de rechange	335 200	427 000	+ 91 800
Matériel brut (en général)	301 100	371 000	+ 69 900
Matériel brut (programme)	4 387 100	4 624 100	+ 237 000
Matériel électronique	1 950 300	2 299 700	+ 349 400
Eclairage, courant fort	320 400	332 500	+ 12 100
Matériel de programme	412 800	498 200	+ 85 400
Matériel auxiliaire	1 245 000	1 506 700	+ 261 700
Acquisitions directement amortissables	178 100	223 000	+ 44 900
<i>Dépenses générales d'exploitation</i>	<i>12 457 900</i>	<i>13 150 000</i>	<i>+ 692 100</i>
Dépenses générales de la société et du studio	496 600	863 200	+ 366 600
Frais d'administration	1 995 600	2 204 400	+ 208 800
Frais de voyage	2 154 500	2 564 200	+ 409 700
Assurances	505 800	641 700	+ 135 900
Prestations fournies par des tiers (travaux exécutés par des tiers)	830 900	1 148 600	+ 317 700
Loyers	2 500 000	1 825 700	— 674 300
Intérêts sur capitaux	38 100	102 100	+ 64 000
Amortissements	3 936 400	3 800 100	— 136 300
<i>Dépenses de programme</i>	<i>31 501 300</i>	<i>34 805 600</i>	<i>+ 3 304 300</i>
Traitements, honoraires et indemnités accessoires	14 342 500	14 274 300	— 68 200
Prestations sociales pour les collaborateurs au programme	784 300	1 132 700	+ 348 400
Frais de voyage	2 035 400	2 370 000	+ 334 600
Droits d'auteurs, droits de diffusion	1 316 300	1 445 800	+ 129 500
Travaux confiés à des tiers et achats	3 551 600	3 369 100	— 182 500
Frais de circuits	1 741 000	1 933 000	+ 192 000
Locations	7 303 400	9 675 800	+ 2 372 400
Charges générales de programme	426 800	604 900	+ 178 100
Produit d'exploitation			
Total du produit d'exploitation	90 360 000	106 210 000	+15 850 000
Moyens financiers ordinaires	90 000 000	105 885 000	+15 885 000
Intérêts actifs	4 000	3 000	— 1 000
Prestations fournies à des tiers	107 000	119 000	+ 12 000
Manifestations et ventes	125 000	107 000	— 18 000
Co-productions	96 000	35 000	— 61 000
Autres recettes	28 000	61 000	+ 33 000

Résumé par groupes spécifiques

	Budget 1971	Budget 1972	Dépenses en plus ou en moins par rapport au budget 1971	
	Fr.	Fr.		Fr.
Compte de résultats				
Total des produits extraordinaires	17 000	65 000	+	48 000
<i>Produits extraordinaires d'exploitation</i>	5 000	5 000		—
<i>Dissolution de provisions et de réserves</i>	—	48 000	+	48 000
<i>Autres produits extraordinaires</i>	12 000	12 000		—
Total des charges extraordinaires	17 000	65 000	+	48 000
<i>Charges extraordinaires d'exploitation</i>	17 000	65 000	+	48 000

Statistiques

Auditeurs

Augmentation du nombre des auditeurs de radio en 1971	Total au 1 ^{er} janvier	Total au 31 décembre	Augmentation	dont diffusion par fil au téléphone ¹
Direction des téléphones de Bâle	158 154	162 294	4 120	35 417
de Bellinzone	74 964	76 626	1 662	21 961
de Berne	139 276	141 089	1 813	53 980
de Bienne	107 022	108 646	1 624	27 955
de Coire	56 736	59 131	2 395	25 272
de Fribourg	43 343	44 657	1 314	5 118
de Genève	118 268	122 749	4 481	21 271
de Lausanne	151 341	155 148	3 807	23 212
de Lucerne	116 838	120 091	3 253	38 891
de Neuchâtel	60 990	61 907	917	9 973
d' Olten	105 852	108 261	2 409	16 199
de Rapperswil	70 192	72 597	2 405	14 812
de St-Gall	138 627	142 218	3 591	15 966
de Sion	45 824	47 700	1 876	15 488
de Thoune	53 313	54 437	1 124	20 309
de Winterthour	88 209	90 199	1 990	11 028
de Zurich	322 663	332 025	9 362	72 760
Totaux	1 851 612	1 899 775	48 163	429 612

¹ Y compris les auditeurs qui reçoivent aussi bien par fil que sans fil

Nombre des auditeurs de 1923 à 1971

Année	Auditeurs au 31 décembre	Augmentation annuelle	Année	Auditeurs au 31 décembre	Augmentation annuelle	Année	Auditeurs au 31 décembre	Augmentation annuelle
1923	980	—	1941	680 306	46 058	1959	1 387 877	38 372
1924	16 964	15 984	1942	729 231	48 925	1960	1 444 975	57 098
1925	33 532	16 568	1943	779 920	50 689	1961	1 490 088	45 113
1926	51 194	17 662	1944	819 502	39 582	1962	1 538 283	48 195
1927	59 066	7 872	1945	854 639	35 137	1963	1 583 246	44 963
1928	70 183	11 117	1946	890 687	36 048	1964	1 619 395	36 149
1929	83 757	13 574	1947	922 959	32 272	1965	1 653 679	34 284
1930	103 808	20 051	1948	969 606	46 647	1966	1 677 302	23 623
1931	150 021	46 213	1949	1 008 453	38 847	1967	1 725 341	48 039
1932	231 397	81 376	1950	1 036 710	28 257	1968	1 751 869	26 528
1933	300 051	68 654	1951	1 079 304	42 594	1969	1 800 341	48 472
1934	356 866	56 815	1952	1 119 842	40 538	1970	1 851 612	51 271
1935	418 499	61 633	1953	1 158 073	38 231	1971	1 899 775	48 163
1936	464 332	45 833	1954	1 198 757	40 684			
1937	504 132	39 800	1955	1 233 075	34 318			
1938	548 533	44 401	1956	1 267 824	34 749			
1939	593 360	44 827	1957	1 308 341	40 517			
1940	634 248	40 888	1958	1 349 505	41 164			

Programmes radio

I. D'après le genre d'émission

	Total heures d'émission	Emissions en direct et production du studio	1 ^{re} diffusion d'émissions enregistrées	Répétitions	Enregistrements commerciaux	Emissions provenant de l'extérieur
<i>a) 1^{er} programme</i>						
Total en heures et minutes	20 021,20	3 962,04	6 590,39	1 067,09	8 001,10	400,18
Au pour-cent	100	19,8	32,9	5,3	40,0	2,0
<i>b) 2^e programme</i>						
Total en heures et minutes	11 803,13	499,37	3 753,38	1 370,36	2 700,54	3 478,28
Au pour-cent	100	4,2	31,8	11,6	22,9	29,5
<i>c) 1^{er} et 2^e programme ensemble</i>						
Total en heures et minutes						
1 ^{er} programme	20 021,20	3 962,04	6 590,39	1 067,09	8 001,10	400,18
Total en heures et minutes						
2 ^e programme	11 803,13	499,37	3 753,38	1 370,36	2 700,54	3 478,28
Total des heures d'émission						
	31 824,33	4 461,41	10 344,17	2 437,45	10 702,04	3 878,46
Au pour-cent	100	14,0	32,5	7,7	33,6	12,2

Programmes radio

II. D'après le genre de programme

	1 ^{er} programme total en heures et en minutes	1 ^{er} programme en %	2 ^e programme total en heures et en minutes	2 ^e programme en %
Total des trois groupes principaux en heures et en minutes	20 021,20	100	11 803,13	100
<i>Total des émissions musicales, orchestres inclus</i>	<i>8 943,09</i>	<i>44,67</i>	<i>8 114,46</i>	<i>68,76</i>
Musique symphonique	681,19	3,40	2 368,47	20,08
Musique de chambre	313,15	1,56	2 852,42	24,18
Œuvres lyriques	189,52	0,95	872,14	7,40
Chœurs	79,19	0,40	125,10	1,06
Musique expérimentale	24,32	0,12	75,28	0,64
Musique religieuse	65,54	0,33	253,59	2,15
Musique légère	5 833,41	29,14	607,58	5,15
Jazz	162,37	0,81	278,22	2,36
Musique de divertissement relevée	386,45	1,93	78,45	0,66
Musique populaire	578,28	2,89	85,32	0,72
Harmonies et fanfares	83,24	0,42	58,36	0,49
Musique commentée	544,03	2,72	457,13	3,87
<i>Total des émissions parlées</i>	<i>6 490,48</i>	<i>32,42</i>	<i>3 157,51</i>	<i>26,75</i>
Jeux radiophoniques	612,10	3,06	319,59	2,71
Jeux radiophoniques en dialecte	60,47	0,30	4,08	0,03
Cabarets, feuilletons	221,28	1,11	8,56	0,07
Variétés	2 084,35	10,41	494,55	4,19
Rubriche (seulement RSI)	51,33	0,26	58,07	0,49
Documentaire et enquête (seulement RSI)	73,11	0,37	37,34	0,32
Recherche	352,17	1,76	1 063,23	9,02
Emissions féminines	314,27	1,57	29,20	0,25
Emissions pour les jeunes	466,13	2,33	249,23	2,11
Radioscolaire	125,24	0,63	74,22	0,63
Emissions sportives (seulement DRS)	360,33	1,80	1,00	0,01
Emissions pour les travailleurs étrangers	30,22	0,15	486,46	4,13
Emissions spéciales	846,02	4,23	255,13	2,16
Emissions agricoles	60,59	0,30	23,07	0,20
Instruction civique	166,07	0,83	19,50	0,17
Emissions rhéto-romanes	34,10	0,17	26,53	0,22
Magazines, soirées de variétés	630,30	3,15	4,55	0,04
<i>Total informations</i>	<i>4 587,23</i>	<i>22,91</i>	<i>530,36</i>	<i>4,49</i>
Informations internationales	1 151,54	5,75	80,36	0,68
Informations nationales	2 308,42	11,53	256,14	2,17
Politique sociale	0,15	0,00	—	—
Informations non politiques	581,58	2,90	97,10	0,82
Sport	395,26	1,97	94,14	0,80
Informations régionales	143,08	0,71	0,27	0,00
Emissions locales Zurich	1,00	0,01	—	—
Emissions locales Bâle	1,00	0,02	—	—
Réserves	4,00	0,02	1,55	0,02
<i>Total orchestres (en particulier)</i>	<i>858,26</i>	<i>4,28</i>	<i>735,02</i>	<i>6,23</i>
Orchestre symphonique DRS	47,54	0,24	99,35	0,84
Orchestre de chambre Berne	2,10	0,01	10,18	0,09
Orchestre symphonique Lugano	90,53	0,45	171,58	1,46
Orchestre de chambre Lausanne	90,22	0,45	129,57	1,10
Orchestre de la Suisse romande	112,30	0,56	237,45	2,02
Orchestre de divertissement DRS	311,31	1,55	26,24	0,22
Orchestre de divertissement RSI	159,54	0,80	17,17	0,15
Groupe instrumental romand	43,12	0,22	41,48	0,35

Radio DRS		Radio Suisse romande		Radio della Svizzera italiana	
1 ^{er} programme h. et min.	2 ^e programme h. et min.	1 ^{er} programme h. et min.	2 ^e programme h. et min.	1 ^{er} programme h. et min.	2 ^e programme h. et min.
7 084,54	3 272,49	6 432,51	4 917,09	6 503,35	3 613,15
<i>3 654,05</i>	<i>2 453,06</i>	<i>1 411,52</i>	<i>3 108,43</i>	<i>3 877,08</i>	<i>2552,58</i>
224,26	746,12	330,33	962,21	126,20	660,14
120,17	797,19	113,41	852,37	79,17	1 202,46
61,48	310,15	97,44	382,58	30,20	179,01
53,53	67,41	19,56	46,54	5,30	10,35
0,24	—	24,08	75,28	—	—
26,11	64,16	39,43	189,43	—	—
1 841,55	31,28	658,25	247,17	3 333,21	29,13
115,13	41,16	4,43	216,32	42,41	20,34
386,45	78,45	—	—	—	—
455,29	29,46	122,59	55,46	—	—
57,56	37,35	—	—	25,28	21,01
309,52	248,33	—	79,06	234,11	129,34
<i>2 073,59</i>	<i>713,25</i>	<i>3 104,09</i>	<i>1 482,11</i>	<i>1 312,40</i>	<i>962,15</i>
211,35	180,06	273,45	56,17	126,50	83,36
17,39	2,10	0,15	—	42,53	1,58
159,54	1,20	0,50	—	60,44	7,36
9,25	0,50	2 075,10	494,05	—	—
—	—	—	—	51,33	58,07
—	—	—	—	73,11	37,34
153,43	179,00	82,52	522,08	115,42	362,15
127,40	1,30	186,47	1,00	—	26,50
130,48	22,14	41,51	96,33	293,34	130,36
72,46	—	18,14	74,22	34,24	—
360,33	1,00	—	—	—	—
—	219,05	—	181,30	30,22	86,11
153,11	32,41	424,25	56,16	268,26	166,16
34,30	23,07	—	—	26,29	—
91,25	18,34	—	—	74,42	1,16
34,10	26,53	—	—	—	—
516,40	4,55	—	—	113,50	—
<i>1 356,46</i>	<i>106,18</i>	<i>1 916,50</i>	<i>326,16</i>	<i>1 313,47</i>	<i>98,02</i>
284,55	3,00	688,18	77,36	178,41	—
1 068,00	103,18	486,49	81,47	753,53	71,09
—	—	0,15	—	—	—
0,55	—	581,03	97,10	—	—
0,34	—	156,55	67,48	237,55	26,26
—	—	—	—	143,08	0,27
1,00	—	—	—	—	—
1,00	—	—	—	—	—
0,20	—	3,30	1,55	0,10	—
<i>357,50</i>	<i>146,48</i>	<i>246,07</i>	<i>391,22</i>	<i>254,29</i>	<i>196,52</i>
47,54	98,10	—	1,25	—	—
2,10	10,18	—	—	—	—
—	3,50	—	2,10	90,53	165,58
—	2,13	90,22	127,44	—	—
1,05	5,53	111,25	222,07	—	9,45
306,14	26,24	0,27	—	4,50	—
0,27	—	0,41	—	158,46	17,17
—	—	43,12	37,56	—	3,52

Télespectateurs

Augmentation du nombre des téléspectateurs en 1971	Total au 1 ^{er} janvier	Total au 31 décembre	Augmentation
Direction des téléphones de Bâle	113 042	123 262	10 220
de Bellinzone	58 327	62 694	4 367
de Berne	83 552	92 846	9 294
de Bienne	76 197	83 071	6 874
de Coire	32 982	38 371	5 389
de Fribourg	32 151	35 424	3 273
de Genève	91 681	99 203	7 522
de Lausanne	111 477	120 518	9 041
de Lucerne	77 284	86 367	9 083
de Neuchâtel	42 477	46 479	4 002
d'Olten	68 445	76 486	8 041
de Rapperswil	45 501	51 280	5 779
de St-Gall	93 097	102 851	9 754
de Sion	31 781	35 962	4 181
de Thoune	27 410	30 730	3 320
de Winterthour	59 827	65 714	5 887
de Zurich	228 662	251 312	22 650
Totaux	1 273 893	1 402 570	128 677

Nombre des téléspectateurs de 1953 à 1971

Année	Télespectateurs au 31 décembre	Augmentation annuelle	Année	Télespectateurs au 31 décembre	Augmentation annuelle	Année	Télespectateurs au 31 décembre	Augmentation annuelle
1953	920	—	1960	128 956	50 256	1967	867 951	116 256
1954	4 457	3 537	1961	193 819	64 863	1968	1 011 165	143 214
1955	10 507	6 050	1962	273 894	80 075	1969	1 144 154	132 989
1956	19 971	9 464	1963	366 129	92 235	1970	1 273 893	129 739
1957	31 374	11 403	1964	491 843	125 714	1971	1 402 570	128 677
1958	50 304	18 930	1965	620 783	128 940			
1959	78 700	28 396	1966	751 695	130 912			

Programmes TV

Heures d'émission	Suisse alémanique et rhéto-romane h. et min.	Suisse romande h. et min.	Suisse italienne h. et min.	Suisse total h. et min.
Total des heures d'émission	3 238,50	2 905,46	2 826,27	8 971,03
Moyenne hebdomadaire des heures d'émission	62,28	55,88	54,35	172,52

Sources d'émission	Suisse alémanique et rhéto-romane h. et min.	Suisse romande h. et min.	Suisse italienne h. et min.	Suisse total h. et min.	Suisse total en %
Studio: émissions en direct	625,57	459,48	363,07	1 448,52	16,16
Studio: enregistrement 1 ^{er} programme	112,21	301,52	258,06	672,19	7,49
Cars de reportage TV: émissions en direct	95,34	39,48	38,47	174,09	1,94
Cars de reportage TV: enregistrement 1 ^{er} programme	49,53	58,28	69,52	178,13	1,99
Film: production propre	190,57	327,36	228,16	746,49	8,32
Enregistrements, répétitions	626,18	169,16	254,49	1 050,23	11,71
Films de commerce	872,03	776,15	827,55	2 476,13	27,61
Reprises programme suisse, en direct ou en différé	337,32	466,07	437,47	1 241,26	13,84
Reprises programme étranger, en direct ou en différé, unilatéral ou bilatéral	5,27	94,50	22,24	122,41	1,36
Reprises Eurovision	317,18	209,08	298,40	825,06	9,20
Production par des tiers	5,30	2,38	26,44	34,52	0,38
Total	3 238,50	2 905,46	2 826,27	8 971,03	100

Programmes TV

D'après le genre de programmes

	Suisse alémanique et rhéto-romane			
	Programme national		Programme régional	
	h. et min.	en %	h. et min.	en %
Total des 6 groupes principaux	650,47	100	2 588,03	100
<i>Information, total</i>	<i>212,27</i>	<i>32,67</i>	<i>454,20</i>	<i>17,56</i>
Actualités	13,47	2,12	162,01	6,27
Enquêtes, informations, magazines	1,14	0,18	104,35	4,04
Manifestations, externes	—	—	—	—
Résultats, reportages filmés sport	22,25	3,44	50,55	1,96
Emissions documentaires sport	1,06	0,16	31,44	1,22
Emissions en direct, sport	173,55	26,77	105,05	4,07
<i>Culture et science, total</i>	<i>33,24</i>	<i>5,13</i>	<i>230,43</i>	<i>8,90</i>
Culture	14,44	12,26	55,47	2,15
Science	—	—	63,48	2,45
Voyage et circulation	—	—	25,33	0,99
Emissions populaires	0,57	0,14	54,35	2,11
Emissions rhéto-romanes	17,43	2,73	—	—
Musique symphonique et de chambre	—	—	31,00	1,20
<i>Théâtre, variété, musique, total</i>	<i>17,49</i>	<i>2,72</i>	<i>749,24</i>	<i>28,97</i>
Théâtre	4,04	0,63	122,35	4,73
Œuvres lyriques	—	—	5,53	0,23
Musique	1,12	0,18	—	—
Jazz	—	—	—	—
Variétés	12,29	1,90	147,35	5,71
Quiz	0,04	0,01	22,22	0,87
Emissions de variétés populaires	—	—	—	—
Variétés à scénario	—	—	8,12	0,32
Longs métrages	—	—	442,47	17,11
<i>Education et famille, total</i>	<i>66,50</i>	<i>10,25</i>	<i>709,48</i>	<i>27,43</i>
Emissions pour femmes	—	—	105,07	4,06
Emissions pour enfants	0,58	0,14	34,24	1,33
Emissions pour familles	—	—	—	—
Téléscolaire	—	—	98,24	3,81
Education pour adultes	—	—	8,31	0,33
Religion	19,19	2,96	22,08	0,85
Emissions pour les adolescents	—	—	133,54	5,18
Emissions pour ouvriers étrangers	46,33	7,15	—	—
Enseignement télévisé	—	—	307,20	11,87
<i>Direction, total</i>	<i>104,39</i>	<i>16,08</i>	<i>443,48</i>	<i>17,14</i>
Présentation du programme	—	—	145,55	5,63
Divers	—	—	94,06	3,64
Mire	—	—	203,47	7,87
Spots de publicité	104,39	16,08	—	—
<i>Téléjournal, total</i>	<i>215,38</i>	<i>33,15</i>	<i>—</i>	<i>—</i>
Téléjournal	215,38	33,15	—	—
Agences de presse	—	—	—	—

Suisse romande				Suisse italienne			
Programme national		Programme régional		Programme national		Programme régional	
h. et min.	en %	h. et min.	en %	h. et min.	en %	h. et min.	en %
785,37	100	2 120,09	100	835,15	100	1 991,11	100
341,37	43,50	478,31	22,57	373,36	44,73	438,43	22,03
26,58	3,43	176,49	8,33	29,29	3,52	169,16	8,51
15,40	1,99	189,12	8,93	8,36	1,03	172,22	8,66
0,58	0,11	35,28	1,67	—	—	—	—
5,31	0,71	35,33	1,68	17,56	2,15	85,53	4,28
0,23	0,04	30,16	1,43	—	—	0,33	0,04
292,07	37,22	11,13	0,53	317,35	38,03	10,39	0,54
11,45	1,47	145,05	6,88	9,13	1,10	183,57	9,24
1,16	0,16	125,28	5,93	0,53	0,03	54,32	2,74
—	—	15,11	0,72	—	—	115,35	5,81
4,10	0,52	2,28	0,12	—	—	13,50	0,69
—	—	—	—	—	—	—	—
6,19	0,79	1,58	0,11	8,20	0,98	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
23,42	3,00	600,55	28,30	27,18	3,26	653,45	32,84
—	—	74,19	3,50	0,09	0,02	86,41	4,36
0,32	0,05	3,42	0,16	0,46	0,09	8,45	0,44
—	—	28,55	1,35	1,13	0,14	29,01	1,46
—	—	18,19	0,86	—	—	12,03	0,60
23,00	2,93	84,29	3,98	25,10	3,01	93,10	4,68
0,10	0,02	39,23	1,66	—	—	17,33	0,88
—	—	15,44	0,74	—	—	7,54	0,40
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	336,04	15,85	—	—	398,38	20,02
86,28	11,01	527,08	24,87	95,26	11,43	427,28	21,47
—	—	16,02	0,75	—	—	16,41	0,84
12,02	1,53	235,54	11,13	—	—	130,06	6,53
—	—	172,19	8,12	—	—	66,51	3,36
—	—	9,42	0,46	—	—	53,22	2,68
—	—	32,33	1,54	—	—	34,36	1,74
26,20	3,35	26,32	1,26	25,51	3,09	18,01	0,90
—	—	34,06	1,61	—	—	107,51	5,42
48,06	6,13	—	—	69,35	8,34	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
105,54	13,48	368,30	17,38	103,05	12,35	287,18	14,42
0,33	0,07	206,32	9,74	—	—	80,10	4,02
1,44	0,21	30,05	1,42	—	—	35,16	1,77
—	—	131,53	8,22	—	—	171,52	8,63
103,37	13,48	—	—	103,05	12,35	—	—
216,11	27,54	—	—	226,38	27,13	—	—
215,37	27,47	—	—	226,38	27,13	—	—
0,34	0,07	—	—	—	—	—	—

Société suisse de radiodiffusion et télévision

(fondée en 1931)

Etat au 30 septembre 1972

La Société suisse de radiodiffusion et télévision est une société de droit privé (selon art. 60 ss. du Code civil, elle est organisée comme association) qui, sur la base d'une concession octroyée par le Conseil fédéral, remplit une tâche d'utilité publique.

Autorité de concession

Le Conseil fédéral

Autorité de surveillance

Le Département des transports et communications et de l'énergie

Assemblée générale

Le président central de la Société suisse de radiodiffusion et télévision

«L'assemblée générale est l'organe suprême de la SSR. Elle comprend 103 délégués et se compose comme suit:

- 42 délégués de la «Radio- und Fernsehgesellschaft der deutschen und der rätoromanischen Schweiz» RDRS, à raison de 6 représentants de ladite société et de 6 représentants de chacune des sociétés membres;
- 18 délégués de la «Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande» SRTR, à raison de 6 représentants de ladite société et de 6 représentants de chacune des sociétés membres;
- 12 délégués de la «Società cooperativa per la radiotelevisione nella Svizzera italiana» CORSI;
- 6 délégués des commissions régionales des programmes, à raison de 2 délégués par commission des programmes;
- 4 délégués de la commission nationale des programmes de télévision;
- 4 délégués de la commission des programmes des ondes courtes, et les membres du comité central.» (Statuts SSR, art. 6.)

Ont voix consultative: le directeur général, le directeur administratif, les directeurs de la radio et de la télévision, les directeurs des studios et les préposés aux programmes.

Comité central

«Le comité central, organe administratif supérieur de la SSR, comprend 17 membres. L'autorité concédante nomme le président central, 7 membres et 3 suppléants. Les sociétés régionales nomment 9 membres et leurs suppléants qui sont choisis parmi chacune de leurs sociétés membres sur proposition de chacune d'entre elles. Le comité central élit deux vice-présidents.» (Statuts SSR, art. 10.)

Président central

**Dr. Ettore Tenchio*, avocat, ancien conseiller national, Coire.

Vice-présidents

**Dr Fritz Blocher*, président de la Cour d'appel, Bâle

Jean Broillet, régisseur, SRTR, Genève

Autres membres

Christian Badraun, ancien directeur des téléphones, RDRS, Coire

Dr Konrad Krieger, chancelier d'Etat, RDRS, Lucerne
**Marius Lampert*, vice-président du Conseil des Etats, Ardon VS

**Pierre Barras*, avocat, rédacteur à la «Liberté», Fribourg

**Fritz Locher*, ing. dipl., directeur général des PTT, Berne
Franco Masoni, avocat, conseiller national, CORSI, Lugano

Dr Max Blumenstein, avocat, RDRS, Berne

**Georges-André Chevallaz*, syndic, conseiller national, SRTR, Lausanne

**Monique Monnier*, Colombier
Armin Moser, ancien directeur de l'Office de tourisme, RDRS, St-Gall

Dr Charles Gilliéron, SRTR, Lausanne

Dr Hermann Hauswirth, ancien directeur de la Foire suisse d'échantillons, RDRS, Bâle

Dr Walter König, ancien conseiller d'Etat, conseiller national, RDRS, Küsnacht ZH

**Dr Arthur Schmid*, conseiller d'Etat et conseiller national, Oberentfelden

Experts

Charles Lancoud, ancien directeur des télécommunications, DG PTT, Berne

Paul Früh, président central de l'AETS, Zurich

Alfred Blatter, président central de la FERS, Bâle

Jacques Vittori, secrétaire central FERS/AETS, Genève

Membres suppléants

Emil Baumgartner, ancien syndic, RDRS, Thoune

Jakob Bauer, conseiller municipal, RDRS, Zurich

**Dr Pino Bernasconi*, avocat, Lugano

Raymond Broger, landammann, conseiller aux Etats, Appenzell

Georges-André Chevallaz, syndic, conseiller national, SRTR, Lausanne

Dr André Gottrau, recteur de l'Ecole de Tourisme de la Suisse centrale, RDRS, Lucerne

**Willy Klein*, ingénieur, chef du Département de recherches et d'essais de la DG PTT, Berne
Edmond Pingeon, ingénieur, SRTR, Genève

**Dr Dora Rittmeyer-Iselin*, St-Gall

Dr Stefan Sonder, juge d'instruction, RDRS, Coire
Max Wullschleger, conseiller d'Etat, RDRS, Bâle
Romerio Zala, CORSI, Berne

* nommés par le Conseil fédéral

Direction générale

Stelio Molo, directeur général
Domenic Carl, directeur administratif et suppléant du directeur général
Edouard Haas, directeur de Télévision à la direction générale

Joël Curchod, directeur du Service des ondes courtes et de la Télédiffusion
Régis de Kalbermatten, chef du Service juridique

Conférence des directeurs

Cette conférence réunit tous les directeurs, sous la présidence du directeur général de la Société suisse de radiodiffusion et télévision.

Commissions nationales des programmes

Président Le directeur général de la Société suisse de radiodiffusion et télévision préside d'office les commissions nationales des programmes.

Commission nationale des programmes de télévision

«Une commission nationale est constituée pour les programmes de télévision. Elle comprend, en plus du directeur général, 18 membres et 8 suppléants, choisis dans les milieux culturels, politiques et économiques du pays; lors de leur nomination, on tiendra compte des différentes langues nationales. La moitié des membres et des suppléants est désignée par l'autorité concédante, la seconde moitié par le comité central, sur proposition des sociétés régionales.

La commission nationale des programmes de télévision est chargée:

- de donner son avis sur les émissions et d'examiner les instructions générales pour le service des programmes;
- de communiquer, s'il y a lieu, ses constatations au comité central ou aux comités des sociétés régionales, et de leur soumettre des propositions.

La commission nationale des programmes de télévision nomme chaque année ses délégués à l'assemblée générale en tenant compte, autant que possible, des différentes régions linguistiques.» (Statuts SSR, art. 20.)

Membres

D^r Isidore Bürgi, vétérinaire, Frick AG
Christian Fanzun, ingénieur EPF, Coire
André Fasel, président des AR et AT, Genève
Elias Giorgetti, inspecteur scolaire, Lugano
Hélène Guinand-Cartier, Genève
**Mgr Jacques Haas*, directeur du Centre catholique de radio et télévision, Lausanne
Paul-Henri Jaccard, directeur de l'Association des Intérêts de Lausanne, Lausanne
**Hedi Leuenberger-Köhli*, Zurich
D^r Gastone Luvini, juge au Tribunal d'appel, Lugano

**Erina Marfurt-Pagani*, Lucerne
**Bruno Muralt*, chef de la Centrale d'éducation ouvrière, Berne
Giorgio Orelli, professeur à l'Ecole cantonale de commerce, Bellinzone
**Dolf Rindlisbacher*, pasteur, Berne
D^r Josef Schürmann, recteur de l'Ecole cantonale, Sursee LU
**D^r Georg Thürer*, professeur, Teufen AR
**D^r Edmund Wyss*, conseiller d'Etat, Bâle
**2 vacances*

Membres suppléants

D^r Hans-Ulrich Amberg, secrétaire de la Fédération suisse pour l'éducation des adultes, Zurich
**Hanspeter Fischer*, ingénieur agronome, secrétaire et rédacteur, Weinfelden
Riccardo Giudicetti, avocat, Roveredo GR

**Hans Ulrich Hug*, secrétaire de l'Union suisse du film, Berne
Paul Mudry, directeur des écoles, Sion
**D^r Martin Schlappner*, rédacteur de la «NZZ», Zurich
Gerda Stocker-Meyer, journaliste, Toffen BE
**1 vacance*

* nommés par le Conseil fédéral

Commission des programmes du service des ondes courtes

«Une commission des programmes est constituée pour le service des ondes courtes. Elle est composée, en plus du directeur général, de 8 membres et de 4 suppléants représentant les milieux culturels, politiques et économiques, ainsi que les différentes régions linguistiques du pays. La moitié est nommé par l'autorité concédante, l'autre par le comité central, sur proposition du directeur général. La préférence est donnée à des personnes ayant une connaissance approfondie des relations de la Suisse avec l'étranger.

La commission des programmes des ondes courtes a pour tâches:

- de mettre en valeur les intérêts nationaux que le service des ondes courtes a pour mission de faire connaître à l'étranger;
- de donner son avis sur les émissions, d'examiner les instructions pour le service des programmes et de faire des propositions à la direction générale.

La commission des programmes des ondes courtes nomme chaque année ses délégués à l'assemblée générale, ne tenant compte, autant que possible, des différentes régions linguistiques.» (Statuts SSR, art. 21.)

Membres

**Felicina Colombo*, ancienne vice-directrice de la Scuola magistrale cantonale, Porza
**D^r Hans Conzett*, Zurich
Guido Lepori, ancien ambassadeur, avocat et notaire, Lugano
Armin Moser, ancien directeur de l'Office du tourisme, président de l'ORG, St-Gall

**D^r Edmond Müller*, Berne
Bruno Muralt, chef de la Centrale d'éducation ouvrière, Berne
Marcel Ney, directeur du secrétariat des Suisses de l'étranger de la NSH, Berne
Jean-Claude Nicole, avocat, directeur général du journal «La Suisse», président central de la NSH, Genève
**Roger Pochon*, ancien directeur de «La Liberté», Fribourg

Membres suppléants

Michel Jaccard, directeur de la «Nouvelle Revue de Lausanne», Lausanne

Pierre Zumbach, secrétaire général de l'Union internationale de protection de l'enfance
*2 vacances

Vérificateurs des comptes

«Les vérificateurs des comptes sont au nombre de trois. Un suppléant est prévu pour chacun d'eux. Deux vérificateurs et leurs suppléants sont nommés par l'assemblée générale, un vérificateur et son suppléant par l'autorité de surveillance pour une durée de quatre ans.» (Statuts SSR, art. 23.)

Membres

Charles Aubert, La Chaux-de-Fonds
1 vacance

**Hans Braun*, chef de sous-division de l'Inspectorat des finances DG PTT, Berne

Membres suppléants

Willy Amez-Droz, président de l'Union valaisanne du tourisme, Sion

**Paul Bürge*, inspecteur de l'Inspectorat des finances DG PTT, Berne
D^r Werner A. Hügi, expert financier, Berne

Sociétés régionales – Sociétés membres – Commissions des programmes

«La SSR se compose des sociétés régionales suivantes:

- La «Radio- und Fernsehgesellschaft der deutschen und der rätoromanischen Schweiz», qui comprend les sociétés membres suivantes:
Radio- und Fernsehgenossenschaft in Zürich
Radio- und Fernsehgenossenschaft Bern
Radio- und Fernsehgenossenschaft Basel
Ostschweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft
Innerschweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft
Cumünanza Rumantscha Radio e Televisiun;
- La «Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande», qui comprend:
la Fondation de Radiodiffusion et de Télévision à Lausanne,
la Fondation de Radiodiffusion et de Télévision à Genève;
- la «Società cooperativa per la radiotelevisione nella Svizzera italiana.

L'autorité concédante statue sur les modifications à apporter à la composition des sociétés régionales, après avoir consulté la SSR.» (Statuts SSR, art. 7.)

«Les sociétés régionales assurent le service des programmes de radiodiffusion sonore et de télévision. Les sociétés régionales prennent les dispositions nécessaires pour que les divers milieux représentatifs du monde spirituel et culturel du pays, les divers milieux d'auditeurs et de téléspectateurs et les diverses régions soient représentées dans leurs organes et notamment dans la commission des programmes. Elles tiennent compte à cet égard des propositions qui leur sont faites quant au choix des personnes à nommer.

Les sociétés régionales doivent faciliter la participation à leur activité aux autorités cantonales et communales, aux associations culturelles, ainsi qu'aux auditeurs, aux téléspectateurs ou à leurs organisations.» (Concession SSR, art. 8.)

* nommés par le Conseil fédéral

RDRS

Radio- und Fernsehgesellschaft der deutschen und der rätoromanischen Schweiz

(gegründet am 25. November 1964 in Luzern)

Präsident	<i>Dr. Konrad Krieger</i> , Staatsschreiber, Luzern	
Vizepräsident	<i>Dr. Hermann Hauswirth</i> , alt Direktor der Schweizer Mustermesse, Basel	
Weitere Mitglieder	<i>Jakob Baur</i> , Stadtrat, Zürich <i>Dr. Max Blumenstein</i> , Fürsprecher, Bern <i>Prof. Walter Dr. Guyan</i> , Direktor des Museums zu Allerheiligen, Schaffhausen (bis Herbst 1972) <i>Eugen Knup</i> , alt Seminarlehrer, Kreuzlingen * <i>Hedi Leuenberger-Köhli</i> , Zürich	<i>Dr. Hans Maurer</i> , Kunsthistoriker, Zofingen <i>Armin Moser</i> , alt Verkehrsdirektor, St. Gallen * <i>Willi Ritschard</i> , Regierungsrat, Luterbach SO * <i>Dr. Anny Schmid-Affolter</i> , Luzern <i>Dr. Stefan Sonder</i> , Untersuchungsrichter, Chur
Ersatzmitglieder	<i>Charles Christen</i> , Kurdirektor, Engelberg <i>Dr. Urs Dietschi</i> , alt Regierungsrat, Solothurn (bis 1972) <i>Dr. Willy Dolf</i> , Gewerbeschullehrer, Chur <i>Dr. Joseph Guntern</i> , Sitten <i>Dr. Gerold Meyer</i> , Landschreiber, Cham	<i>Erwin Schwendinger</i> , Regierungsrat, Nationalrat, Herisau <i>Hans Stiffler</i> , Regierungsrat, Chur <i>Max Wullschleger</i> , Regierungsrat, Basel <i>Heinrich Zindel</i> , alt Stadtrat, Winterthur
Delegierter der Programmkommission	<i>Dr. Ernst Boerlin</i> , alt Regierungsrat, Thun	
Direktoren	<i>Dr. Fritz Ernst</i> , Radiodirektor der deutschen und der rätoromanischen Schweiz (bis 31. 12. 1972); ab 1. 1. 1973: <i>Dr. Gerd H. Padel</i> <i>Dr. Guido Frei</i> , Fernsehdirektor der deutschen und der rätoromanischen Schweiz	<i>Dr. Paul Meyer-Gutzwiller</i> , Direktor des Radiostudios Basel <i>Max Bolliger</i> , Direktor des Radiostudios Bern <i>Dr. Gerd H. Padel</i> , Direktor des Radiostudios Zürich (bis 31. 12. 1972)
Programmbetreuer	<i>Fredy Weber</i> , Programmbetreuer St. Gallen <i>Dr. Tino Arnold</i> , Programmbetreuer, Luzern	<i>Dr. Clemens Pally</i> , Programmbetreuer, Chur

Commission des programmes de radiodiffusion et de télévision RDRS

Präsident	<i>Dr. Ernst Boerlin</i> , ancien conseiller d'Etat, Thoune	
1 ^{er} vice-président	<i>Dr. Alexis Decurtins</i> , professeur à l'Université de Fribourg, Coire	
2 ^e vice-président	<i>Gerda Stocker-Meyer</i> , journaliste, Toffen BE	
Membres	<i>Dr. K. Ammann</i> , St-Gall <i>Dr. K. Bigler</i> , Goldach <i>Alfons Croci</i> , chef du secrétariat de l'Union catholique populaire suisse pour la radio et la TV, Zurich <i>Dr. Robert Kaufmann</i> , secrétaire de direction, Lucerne <i>Dr. Hans Koch</i> , bibliothécaire de la ville, Zoug <i>Hedi Leuenberger-Köhli</i> , Zurich <i>Dr. Hans Maurer</i> , historien, Zofingue <i>Werner Meier</i> , président syndical, représentant de l'ARBUS, Allmendingen <i>Armin Moser</i> , directeur de l'Office du tourisme, St-Gall <i>Dr. Walter Neidhart</i> , professeur à l'Université, Bâle <i>Dr. Jon Pult</i> , professeur à l'école cantonale, Coire	<i>Dr. Paul Risch</i> , directeur général de la Banque cantonale bernoise, Wabern <i>Dr. Anton Salzmann</i> , président du «Rottenbund», Brigue <i>Willy Waldmeyer</i> , ing. dipl., président de l'Association suisse des auditeurs et téléspectateurs, Zurich <i>Albert Wettstein</i> , Ligue suisse de sauvegarde du patrimoine national, Zurich <i>Edith Zimmermann-Bütikofer</i> , Mitlödi GL
Membres suppléants	<i>Dr. Gian Caduff</i> , bibliothécaire cantonal Coire <i>Dr. Rold Deppeler</i> , secrétaire général de la Conférence universitaire suisse, Zollikofen BE <i>Dr. Gion Deplazes</i> , professeur et recteur adjoint à l'école cantonale, Coire <i>Ernst Dünki</i> , Neuenhof <i>Hans Eggenberger</i> , directeur, Telion SA, Zurich <i>Bruno Fasel</i> , rédacteur en chef, «Freiburger Nachrichten», Guin <i>Dorothea Herzog-Christ</i> , Bâle	<i>Josef von Matt</i> , jun., libraire, Stans <i>Dr. Andri Peer</i> , professeur au gymnase, Winterthur <i>Dr. Martin Schlappner</i> , rédacteur de la «NZZ», Zurich <i>Dr. phil. Berta Schorta-Gantenbein</i> , Coire <i>Fanny Schmid-Wettstein</i> , Berlingen <i>Alois Senti</i> , rédacteur, Centre Information agricole, Köniz <i>Dr. Alfred Wyss</i> , conseiller d'Etat, chef du Département de la santé publique et des cultes, Soleure

* nommés par le Conseil fédéral

Radio- und Fernsehgenossenschaft in Zürich RFZ

(gegründet am 16. Februar 1924)

Präsident	* <i>Jakob Baur</i> , Stadtrat, Zürich	
Vizepräsident	* <i>Dr. Alfred Gilgen</i> , Regierungsrat, Direktor des Erziehungswesens, Zürich	
Mitglieder	<i>Christian Badraun</i> , alt Telephondirektor, Chur <i>Hans Eggenberger</i> , Direktor der Telion AG, Zürich <i>Ursula Elisabeth Gilomen</i> , Sekundarlehrerin, Schaffhausen <i>Dr. med. Hermann Gwalter</i> , Präsident der «Zürcher Radiostiftung», Küsnacht <i>Dr. Hans Koch</i> , Stadtbibliothekar, Zug <i>Dr. Walter König</i> , alt Regierungsrat, Nationalrat, Küsnacht ZH <i>Dr. Louis Lang</i> , Regierungsrat, Vorsteher des Departements des Innern des Kantons Aargau, Turgi <i>Hedi Leuenberger-Köhli</i> , Zürich <i>Dr. Hans Georg Lüchinger</i> , Rechtsanwalt, Wettswil a. A.	<i>Ernst Neukomm</i> , Regierungsratspräsident, Baudirektion des Kantons Schaffhausen, Schaffhausen <i>Prof. Dr. Fritz Schaufelberger</i> , Rektor der Kantonschule Baden, Wettingen <i>Dr. Martin Schlappner</i> , Redaktor der «NZZ», Zürich <i>Prof. Dr. Stefan Sonderegger</i> , Ordinarius für germanische Philologie an der Universität Zürich, Uetikon a. S. * <i>Willy Waldmeyer</i> , dipl. Elektroingenieur, Präsident des Schweiz. Radiohörer- und Fernsehverbandes, Zürich * <i>Heinrich Zindel</i> , alt Stadtrat, Winterthur

Radio- und Fernsehgenossenschaft Bern RGB

(gegründet am 15. August 1925)

Präsident	* <i>Dr. Max Blumenstein</i> , Fürsprecher, Muri bei Bern	
Vizepräsident	* <i>Dr. Urs Dietschi</i> , alt Regierungsrat, Solothurn	
Mitglieder	* <i>Emil Baumgartner</i> , alt Stadtpräsident, Thun <i>Dr. Ignaz Britschgi</i> , Regierungsrat, Sarnen <i>Dr. Rolf Deppeler</i> , Generalsekretär der Schweiz. Hochschulkonferenz, Zollikofen <i>Hermann Engel</i> , alt Kreistelephondirektor, Ostermundigen <i>Bruno Fasel</i> , Chefredaktor «Freiburger Nachrichten», Düringen <i>Ruth Geiser-Im Obersteg</i> , Gemeinderätin, Bern * <i>Fritz Grütter</i> , alt Nationalrat, Bern <i>Dr. Joseph Guntern</i> , Sekretär des Erziehungsdepartements, Sitten	<i>Marie-Louise Häni-Lüscher</i> , Bern * <i>Max Kaufmann</i> , alt Direktor BIGA, Bern <i>Dr. Charlotte König-von Dach</i> , Lyss * <i>Werner Meier</i> , Verbandspräsident, Allmendingen <i>Dr. Kurt Meyer</i> , Fürsprecher, Zentralpräsident des ARBUS, Roggwil <i>Werner Moeri</i> , städt. Beamter, Biel <i>Fritz Moser</i> , Regierungsrat, Bern <i>Max Nef</i> , Redaktor, Bremgarten BE <i>Gerda Stocker-Meyer</i> , Journalistin BR, Toffen BE <i>Fritz Zopfi</i> , Chefredaktor «Emmenthaler Blatt» Langnau i. E.

Radio- und Fernsehgenossenschaft Basel RFGB

(gegründet am 3. Februar 1926)

Präsident	* <i>Dr. Hermann Hauswirth</i> , alt Direktor der Schweizer Mustermesse, Basel	
Vizepräsident	* <i>Max Wullschleger</i> , Regierungsrat, Baudepartement, Basel	
Mitglieder	<i>Dr. Ernst Boerlin</i> , alt Regierungsrat, Thun <i>Werner Düggelin</i> , Direktor der Basler Theater, Basel <i>Prof. Dr. Peter Dürrenmatt</i> , Nationalrat, Basel * <i>Dr. Jakob Dürrwang</i> , Direktor der Allgemeinen Gewerbeschule Basel <i>Dr. André Gottrau</i> , Rektor der Zentralschweiz. Verkehrsschule, Luzern <i>Dr. Paul Gutzwiller</i> , Verkehrsdirektor, Basel <i>Marcel Haegin</i> , Basel <i>Dorothea Herzog-Christ</i> , Basel <i>Dr. Martin Huber</i> , Obergerichtspräsident, Altdorf <i>Dr. Willie Joerin</i> , Präsident des Verwaltungsrates der ALKAG, Basel	* <i>Dr. Leo Lejeune</i> , Regierungsrat, Liestal <i>Dr. Hans Maurer</i> , Kunsthistoriker, Zofingen <i>Paula Peter-Wenzinger</i> , Basel * <i>Arnold Schneider</i> , Regierungsrat, Erziehungsdepartement, Basel * <i>Werner Thürig</i> , Sekretär der sozialdemokratischen Partei des Kantons Bern, Bern/Kölliken <i>Dr. Jörg Ursprung</i> , Regierungsrat, Baudepartement, Aarau <i>Prof. Dr. Frank Vischer</i> , Basel <i>Dr. Alfred Wyser</i> , Regierungsrat, Solothurn <i>Dr. Edmund Wyss</i> , Regierungsrat, Departement des Innern, Basel

* membres du bureau

Ostschweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft ORG

(gegründet am 12. April 1930)

Präsident	<i>*Armin Moser</i> , alt Verkehrsdirektor, St. Gallen	
Vizepräsident	<i>*Erwin Schwendinger</i> , Nationalrat, Regierungsrat, Herisau	
Mitglieder	<i>Dr. Raymond Broger</i> , Landammann, Ständerat, Appenzell <i>Dr. Georg Casal</i> , Redaktor, Chur <i>Georg Enderle</i> , Stadtrat, St. Gallen <i>Dr. Hermann Grosser</i> , Appenzell <i>Willy Herrmann</i> , Regierungsrat, Kant. Volkswirtschaftsdepartement, St. Gallen <i>Eugen Knup</i> , alt Seminarlehrer, Kreuzlingen <i>René Kunz</i> , Buchdrucker, Teufen	<i>Moritz Nobel</i> , Kreistelephondirektor, St. Gallen <i>Dr. Leo Pfiffner</i> , Redaktor, Mels <i>Fanny Schmid-Wettstein</i> , Berlingen <i>Hans Schneider</i> , Regierungsrat, St. Gallen <i>Rudolf Schümperli</i> , alt Regierungsrat, Romanshorn <i>*Hans Stiffler</i> , alt Regierungsrat, Chur <i>Dr. Fritz Stucki</i> , Ständerat, Landammann, Netstal <i>*Edith Zimmermann-Bütikofer</i> , Mitlödi

Innerschweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft IRG

(gegründet am 28. Januar 1946)

Präsident	<i>*Dr. Konrad Krieger</i> , Staatsschreiber, Luzern	
Vizepräsident	<i>*Dr. Gerold Meyer</i> , Landschreiber, Cham	
Mitglieder	<i>*Karl Amgwerd</i> , Staatsschreiber, Schwyz <i>Dr. Johann Brändle</i> , Zug <i>Dr. Ignaz Britschgi</i> , Regierungsrat, Sarnen <i>Charles Christen</i> , Verkehrsdirektor, Engelberg <i>Dr. Margrit Dosenbach-Hablützel</i> , Zug <i>*Carl Gisler-Canonica</i> , Altdorf <i>*Dr. André Gottrau</i> , Rektor der Zentralschweiz. Verkehrsschule, Luzern <i>Dr. Walter Gut</i> , Regierungsrat, Luzern <i>*Albert Hammer</i> , Prokurist, Malters	<i>Dr. Martin Huber</i> , Obergerichtspräsident, Altdorf <i>Franz Jäger</i> , Landrat, Altdorf <i>Walter Käslin</i> , Lehrer, Beckenried <i>Dr. Robert Kaufmann</i> , Direktionssekretär, Luzern <i>Dr. Willy Keller</i> , Staatsarchivar, Schwyz <i>Franz Muoser</i> , Friedensrichter, Luzern <i>*Dr. Josef Schürmann</i> , Rektor der Kantonsschule, Sursee <i>Norbert Zumbühl</i> , Regierungsrat, Wolfenschiessen

Cumünanza Rumantscha Radio e Televisiun CRR

(gegründet am 12. Oktober 1946)

Präsident	<i>*Dr. Stefan Sonder</i> , Untersuchungsrichter, Chur	
Vizepräsident	<i>*Dr. Willi Dolf</i> , Gewerbeschullehrer, Chur	
Mitglieder	<i>*Christian Badraun</i> , alt Telephondirektor, Chur <i>Vincenz Bertogg</i> , Pfarrer, Pitasch <i>Leo Bundi</i> , Schulinspektor, Ilanz <i>Dr. Rudolf Campell</i> , sen., Pontresina <i>*Dr. Fidel Caviezel</i> , Departementssekretär, Chur <i>Dr. Giachen Giusep Casaulta</i> , Regierungsrat, Chur <i>Pius Condrau</i> , Redaktor, Disentis <i>Gion Chrest Demarmels</i> , Posthalter, Andeer	<i>*Cristian Fanzun</i> , Diplomingenieur, Chur <i>Gion Arthur Manetsch</i> , Kantonsbeamter, Chur <i>Dr. Curdin Regi</i> , Jurist, Thalwil <i>Töna Schmid</i> , alt Schulinspektor, Sent <i>Raoul Sommer</i> , Verkehrsdirektor, Chur <i>Dr. Arno Theus</i> , Ständerat, Chur <i>Gion Peder Thöni</i> , Sekundarlehrer, Riehen

* membres du bureau

SRTR

Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande

(fondée le 30 novembre 1964 à Neuchâtel)

Président	<i>Jean Broliet</i> , régisseur, Genève	
Vice-président	<i>M^e Charles Gilliéron</i> , Dr en droit, avocat, Lausanne	
Autres membres	<i>André Chavanne</i> , conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique, Genève <i>Georges-André Chevallaz</i> , syndic de Lausanne, conseiller national, Lausanne * <i>Henri Cousin</i> , juge au Tribunal de district, Lausanne <i>Pierre Dreyer</i> , conseiller d'Etat, directeur de l'Intérieur, de l'Industrie, du Commerce, de l'Artisanat et des Affaires sociales, Fribourg <i>André Fasel</i> , président des AR et des ATV, Genève <i>Lise Girardin</i> , conseiller aux Etats, maire de Genève, Genève	<i>François Jeanneret</i> , conseiller d'Etat, Chef du Département de l'Instruction publique, Neuchâtel * <i>Gisèle Mermoud</i> , Lausanne <i>Virgile Moine</i> , ancien conseiller d'Etat, Liebefeld BE <i>Ernest Moudon</i> , industriel, Les Tuileries-de-Grandson <i>Roger Pochon</i> , ancien directeur de «La Liberté», Fribourg <i>Jean-Pierre Pradervand</i> , conseiller d'Etat chef du Département de l'instruction publique et des cultes, Lausanne <i>Antoine Zufferey</i> , conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique, Sion
Membres suppléants	<i>Max Aebischer</i> , conseiller d'Etat, directeur de l'Instruction publique et des cultes, Fribourg <i>Robert Anken</i> , chef du Service de l'enseignement supérieur, Département de l'instruction publique et des cultes, Lausanne <i>Jacques-François Bally</i> , délégué aux affaires culturelles de la commune de Lausanne, Lausanne <i>Pierre Bovin</i> , adjoint au Service cantonal de l'enseignement secondaire, Département de l'instruction publique, Sion	<i>Jacques Haldenwang</i> , chef du Service des spectacles et concerts de la Ville de Genève, Genève <i>Jean Borel</i> , professeur à l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel, Neuchâtel <i>Roger Hugli</i> , chef du Service de l'enseignement primaire, Neuchâtel <i>René Jotterand</i> , secrétaire général du Département de l'instruction publique, Genève <i>Claude Ketterer</i> , vice-président du Conseil administratif, Genève <i>Jean-Pierre Larpin</i> , secrétaire municipal adjoint, Lausanne <i>Jules Perrenoud</i> , instituteur, Fontenais JB
Directeurs	<i>Jean-Pierre Méroz</i> , directeur de la Radio suisse romande, Lausanne <i>René Schenker</i> , directeur de la Télévision suisse romande, Genève	<i>Roger Aubert</i> , directeur du Studio de radiodiffusion à Genève et de la Musique SRG <i>Paul Vallotton</i> , directeur du Studio de radiodiffusion à Lausanne, et de l'Information RSR

* nommés par le Conseil fédéral

Commission romande des programmes de radiodiffusion et de télévision

Président	<i>M^e Charles Gilliéron</i> , Dr en droit, avocat, Lausanne.	
Vice-président	<i>Jean Broliet</i> , régisseur, Genève	
Membres	* <i>Pierre Barras</i> , avocat, rédacteur à la «Liberté», Fribourg <i>Henry Brandt</i> , cinéaste, Chêne-Bougeries GE <i>Pierre Cordey</i> , directeur politique de «24 heures – Feuille d'Avis de Lausanne», Lausanne <i>Florian Cosandey</i> , professeur à l'Université, Lausanne <i>André Fasel</i> , président des AR et des ATV, Genève <i>Lise Girardin</i> , conseiller aux Etats, maire de Genève, Genève <i>Hélène Guinand-Cartier</i> , Genève <i>Mgr Jacques Haas</i> , directeur du Centre catholique de radio et télévision, Lausanne	<i>Georges Haenni</i> , directeur du Conservatoire de musique, Sion <i>Jeanne Hersch</i> , professeur à l'Université, Carouge GE <i>Abbé Pierre Kaelin</i> , maître de chapelle, Fribourg * <i>Marius Lampert</i> , vice-président du Conseil des Etats, Ardon VS <i>Maurice Mayor-de Rham</i> , pasteur, Morges * <i>Monique Monnier</i> , Colombier NE <i>Yann Richter</i> , conseiller national, directeur adjoint de la Chambre suisse de l'Horlogerie, Neuchâtel <i>Rémy Rubin</i> , professeur, Ecole technique, Moutier
Membres suppléants	<i>Jacques Brocher</i> , ingénieur, Cologny GE <i>René Dasen</i> , secrétaire de l'Association cinématographique suisse romande, Lausanne	<i>Paul-Henri Jaccard</i> , directeur de l'Association des intérêts de Lausanne, Lausanne <i>Paul Mudry</i> , directeur des Ecoles, Sion
4 jeunes invités pour 4 ans:	<i>Véronique Chatton</i> , Cormondrèche <i>Gisèle Ratzé</i> , Donatyre FR	<i>Michel Roulet</i> , Bôle <i>Dominique Baechler</i> , Delley FR

* délégués par le Comité central SSR

Fondation de Radiodiffusion et de Télévision à Lausanne FRTL

(fondée le 14 juillet 1923)

Comité directeur

Président

M^e Charles Gilliéron, Dr en droit, avocat, Lausanne

Membres

Willy Améz-Droz, président de l'Union valaisanne du tourisme, Sion

Jean Borel, professeur à l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel, Neuchâtel

Georges-André Chevallaz, syndic de Lausanne, conseiller national, Lausanne

Henri Cousin, juge au Tribunal de district, Lausanne

Pierre Dreyer, conseiller d'Etat, directeur de l'Interieur, de l'Industrie, du Commerce, de l'Artisanat et des Affaires sociales, Fribourg

Marc Inaebnit, industriel, Le Locle

Henri Mauron, directeur de l'Agence de la Caisse nationale, Fribourg

Maurice Mayor-de Rham, pasteur, Morges

Virgile Moine, ancien conseiller d'Etat, Liebefeld BE

Gilbert de Montmollin, directeur de l'arrondissement des téléphones de Lausanne, Lausanne

Ernest Moudon, industriel, Les Tuileries-de-Grandson

Paul Mudry, directeur des Ecoles, Sion

Jules Perrenoud, instituteur, Fontenais JB

Roger Pochon, anc. directeur de «La Liberté», Fribourg

Jean-Pierre Pradervand, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et des cultes, Lausanne

Jean-Phillippe Vuilleumier, chef du service de l'enseignement secondaire, Département de l'instruction publique, Neuchâtel

Conseil de fondation

Section fribourgeoise:

Abbé François-Xavier Brodard, Roche FR

Louis Dietrich, professeur, Fribourg

Bernard Donzallaz, comptable, Fribourg

Paul Maradan, directeur, Carrosserie Capitole, Fribourg

**Henri Mauron*, directeur de l'Agence de la Caisse nationale, Fribourg

Marcel Zaugg, Bulle FR

Louise Kreis, régleuse, La Chaux-de-Fonds

Paul Macquat, La Chaux-de-Fonds

Maurice Reutter, fonctionnaire cantonal, Neuchâtel

Section valaisanne:

Pierre Antonioli, avocat et notaire, procureur du Valais central, Sion

Pierre Delaloye, juge instructeur, Monthey

Edouard Morand, notaire, Martigny

Abbé Gustave Oggier, curé, Paroisse du Sacré-Cœur, Sion

Hermann Pellegrini, professeur, Saint-Maurice

Gaspard Zwissig, rédacteur, Sion

Section jurassienne:

René Delaloye, chef de la Section Electricité au Technicum, Saint-Imier

Jean Miserez, député, directeur des Oeuvres sociales, Porrentruy

Charles Moser-Linder, horloger, Saint-Imier

**Jules Perrenoud*, instituteur, Fontenais

Roger Voutat, technicien, Tavannes

Section vaudoise:

Ernest Borgstedt, ingénieur, Ecublens VD

Gabriel Corbaz, ingénieur, La Conversion

Pierre Emery, administrateur-conseil, Lausanne

Paul-Henri Jaccard, directeur de l'Association des intérêts de Lausanne, Lausanne

Samuel Mange, ingénieur technicien ETS, Lausanne

Jean-Daniel Ray, contremaitre, délégué du Club yverdonnois de l'Association romande de radiogoniométrie, Yverdon

Section neuchâteloise:

**Jean Borel*, professeur à l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel, Neuchâtel

Walter Griessen, mécanicien, Le Locle

**Marc Inaebnit*, industriel, Le Locle

* membres du Comité directeur

Fondation de Radiodiffusion et de Télévision à Genève FRTG

(fondée le 10 mars 1925)

Comité directeur

Président

Jean Brolliet, régisseur, Genève

Vice-présidents

Edmond Pingeon, ingénieur civil, Genève

Membres

Jacques Brocher, ingénieur, Cologny GE

André Chavanne, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique, Genève

Lise Girardin, conseiller aux Etats, maire de Genève, Genève

André Fasel, président des AR et des ATV, Genève

Pierre Pittard, président du Tribunal administratif, Vernier GE

Edouard Steinmann, régisseur, Genève

Maurice Thévenaz, Petit-Saconnex GE

Conseil de fondation

Mme Jacqueline Berenstein, conseiller municipal, Genève
M^e Alfred Borel, Chêne-Bougeries
**Jacques Brocher*, ingénieur, Cologny GE
**Jean Brolliet*, régisseur, Genève
Paul Charvoz, Genève
Marvel Chasset, Fribourg
**André Chavanne*, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique, Genève
Jean Daetwyler, Pradec-Sierre
**André Fasel*, président des AR et des ATV, Genève
**Mme Lise Girardin*, conseiller aux Etats, maire de Genève, Genève
M^e André Guinand, Genève
M^e Pierre Guinand, Genève
Mme Nelly Haller, Collonge-Bellerive
René Helg, Genève
Roger Hugli, chef du Service de l'enseignement primaire, Neuchâtel
Albert Kenel, Nyon
Claude Ketterer, président du Conseil administratif, Genève

* membres du Comité directeur FRTG

Simon Kohler, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique, Berne
Jean Le Comte, Genève
J.-P. Messerli, conseiller municipal, Genève
Marcel Nicole, Genève
**Edmond Pingeon*, ingénieur civil, Genève
**Pierre Pittard*, président du Tribunal administratif, Vernier GE
Lucien Pomey, Neuchâtel
Jean-Pierre Pradervand, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et des cultes, Lausanne
Walter Probst, conseiller municipal, Pregny
Eric Sandoz, Genève
Charles Schenk, Meyrin
Henri Schmitt, conseiller d'Etat, Genève
Edouard Stadlin, Grand-Saconnex GE
**Edouard Steinmann*, régisseur Genève
Jean Stolz, Tramelan
**Maurice Thévenaz*, Petit-Saconnex GE
Roger Troesch, Genève
Antoine Zufferey, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique, Sion

CORSI

Società cooperativa per la radiotelevisione nella Svizzera italiana

(Gli statuti della Società sono stati approvati dal Comitato centrale il 17 dicembre 1964)

Presidente	<i>Dott. Plinio Cioccarì</i> direttore della Banca nazionale, Lugano	
Vice-presidente	<i>Romerio Zala</i> , Berna	
Membri	<i>Orfeo Bernasconi</i> , ispettore scolastico, Sorengo <i>Alberto Bottani</i> , direttore delle scuole, Massagno <i>Msgr. Luigi Del Pietro</i> , segretario dell'Organizzazione cristiano-sociale del Ticino, Lugano	<i>Franco Masoni</i> , avvocato, consigliere nazionale, Lugano <i>Prof. Carlo Speziali</i> , sindaco di Locarno, consigliere nazionale, Locarno
Segretario	<i>Dott. Piero Bonzanigo</i> , Bellinzona	
Direttori	<i>Cherubino Darani</i> , direttore della Radio della Svizzera italiana, Lugano	<i>Franco Marazzi</i> , direttore della Televisione della Svizzera italiana, Lugano

Commissione dei programmi radiofonici e televisivi

Presidente	<i>Rinaldo Boldini</i> , professore alla Scuola cantonale, Coira	
Vice-presidente	<i>Flavio Ambrosetti</i> , Osservatorio meteorologico, Locarno-Monti	
Membri	<i>Dott. Romano Brogginì</i> , professore alla Scuola di commercio de Bellinzona, Bellinzona-Daro <i>Dott. Mario Forni</i> , direttore del Ginnasio cantonale di Locarno, Losone <i>Dott. Athos Gallino</i> , Sindaco di Bellinzona, Bellinzona <i>Avv. Gastone Luvini</i> , giudice al Tribunale d'appello, Lugano	<i>Ma. Alice Moretti</i> , docente alla Scuola professionale femminile di Lugano, Melide <i>Avv. Otello Rampini</i> , giudice al Tribunale d'appello, Taverne <i>Alberto Verda</i> , avvocato, Lugano
Supplenti	<i>Silvano Ballinari</i> , direttore di «Libera Stampa», Viganello <i>Dott. Marco Fisch</i> , medico-dentista, Lugano <i>Andreino Pedrini</i> , Segretario comunale, Faido	<i>Riccardo Tognina</i> , professore alla Scuola cantonale, Coira

Radioscolaire et téléscolaire

Commission nationale radioscolaire

(13 membres, selon art. 2 de l'organisation de la radioscolaire du 28 novembre 1967)

Président	<i>D^r Alcide Gerber</i> , directeur du gymnase pour les cours du soir, Bâle	
Membres	<i>Albert Althaus</i> , professeur, Berne <i>D^r Charles Cantieni</i> , chef du département des émissions parlées de la Radio DRS, Zurich <i>D^r Sergio Caratti</i> , inspecteur scolaire, Pedevilla <i>Carlo Castelli</i> , chef du département des émissions parlées de la RSI, Lugano <i>Eric Laurent</i> , préposé à la recherche et à l'information pédagogiques au Département de l'instruction publique, Neuchâtel	<i>D^r Alfons Maissen</i> , rédacteur du «Radioscola», Coire <i>Jean Mottaz</i> , secrétaire général du Département de l'instruction publique du canton de Vaud, Lausanne <i>Hermann Pellegrini</i> , professeur, St-Maurice <i>Mo. Silvano Pezzoli</i> , Minusio <i>Georg Schmidt</i> , instituteur, Zurich <i>Willy Waldmeyer</i> , ingénieur, Zurich 1 vacance

Commission nationale téléscolaire

(19 membres, selon art. 2 de l'organisation de la téléscolaire du 28 novembre 1967)

Président	<i>D^r Alcide Gerber</i> , directeur du gymnase pour les cours du soir, Bâle	
Membres	<i>Prof. Giovanni Borioli</i> , Lugano <i>D^r Raymond Broger</i> , landamman, conseiller aux Etats, Appenzell <i>Fernand Ducrest</i> , directeur de l'Ecole normale de Fribourg, Fribourg <i>Carlito Ferrari</i> , ing., Claro <i>D^r Guido Frei</i> , directeur de la Télévision de la Suisse alémanique et rhétoromane, Zurich <i>Eduard Haas</i> , directeur de Télévision à la DG SSR, Berne <i>René Jotterand</i> , secrétaire général du Département de l'instruction publique, Genève <i>Eric Laurent</i> , préposé à la recherche et à l'information pédagogiques au Département de l'instruction publique, Neuchâtel	<i>Franco Marazzi</i> , directeur de la Télévision de la Suisse italienne, Lugano <i>Erina Marfurt-Pagani</i> , Lucerne <i>D^r Clemens Pally</i> , maître à l'école des arts et métiers, préposé à l'office des programmes CRR, Coire <i>Mo. Silvano Pezzoli</i> , Minusio <i>Theo Richner</i> , secrétaire de l'Association suisse des enseignants, Zurich <i>René Schenker</i> , directeur de la Télévision suisse romande, Genève <i>Töna Schmid</i> , ancien inspecteur scolaire, Sent <i>Georg Schmidt</i> , instituteur, Zurich <i>Frank R. Tappolet</i> , département des programmes de télévision, DG SSR, Berne 1 vacance

Organes officiels de publication de la SSR

tv-radio-zeitung

Rédaction: Scheibenstrasse 29, 3014 Berne

Radio-TV – Je vois tout

Rédaction: 2, avenue de Tivoli, 1000 Lausanne

Radiotivù

Redazione: Studio di Lugano, 6903 Lugano

Notices

